



# Aménagement forestier

## Forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT

Département : VENDEE

**2011- 2030**

Surface cadastrale (visu DGFIP):	2559,5941 ha
Surface retenue pour la gestion :	2518,19 ha

**Altitudes extrêmes : 122 m – 39 m**

**Révision d'aménagement**

**DRA ou SRA : Bassin ligérien**

Identifiant aménagement

→ RUT  
Agecs P. Lemaire  
L. Davin  
Y. Mandrog  
Site du Mans

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale des Politiques Agricole,  
Agroalimentaire et des Territoires

**ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT**  
portant approbation du document d'aménagement  
de la forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT  
pour la période 2011 - 2030  
avec application du 2° de l'article L122-7  
du code forestier

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Département : VENDÉE (85)  
Forêt Domaniale de MERVENT-VOUVANT  
Contenance cadastrale : 2 559,5941 ha  
Surface de gestion : 2 518,19 ha  
Révision anticipée d'aménagement forestier  
2011 - 2030



- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;
- VU les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;
- VU les articles L621-32 et R621-96 du code du patrimoine ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région des Pays de la Loire - Bassin Ligérien, arrêtée en date du 5 août 2011 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 1993, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT (85) pour la période 1992 - 2016 ;
- VU l'avis de l'Architecte des bâtiments de France, en date du 6 septembre 2012 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- **ARRÊTÉ** -

**Article 1<sup>er</sup>** : La forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT (VENDÉE), d'une contenance de 2 518,19 ha est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse tout en assurant ses

fonctions écologique, sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

**Article 2 :** La forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT comprend une partie boisée de 2 507,51 ha, actuellement composée de chêne sessile (65 %), chêne pédonculé (7 %), hêtre (2 %), autres feuillus (10 %), pins (maritime, sylvestre et Laricio : 12 %), et Douglas (4 %). Le reste, soit 10,68 ha, est constitué de prairies et d'un camping.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en conversion en futaie régulière sur 2 329,28 ha, et en futaie irrégulière sur 173,22 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (1 990,32 ha), les autres feuillus (54,26 ha), le pin maritime (143,42 ha), le Douglas (134,77 ha), le pin sylvestre (90,67 ha), et le pin Laricio (89,06 ha). Les autres essences seront favorisées comme essences objectif secondaires ou comme essences d'accompagnement.

**Article 3 :** Pendant une durée de 20 ans (2011 - 2030) :

- La forêt sera divisée en sept groupes de gestion :
  - Un groupe de régénération, d'une contenance de 548,87 ha, au sein duquel 469,26 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 435,27 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période, et 28,43 ha feront l'objet de travaux de plantation ;
  - Deux groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 1 765,15 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation variant de 6 à 10 ans ;
  - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 173,22 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 8 ou 10 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
  - Un groupe d'îlots de vieillissement traité en futaie régulière, d'une contenance de 15,26 ha, qui fera l'objet d'une gestion spécifique au profit de la biodiversité et sera parcouru par des coupes selon une rotation de 10 ans ;
  - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 5,01 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle au profit de la biodiversité ;
  - Un groupe constitué des terrains non boisés, d'une contenance de 10,68 ha, qui sera laissé en l'état.
- 4,26 km de routes forestières seront remis aux normes et 16 places de dépôt seront créées, afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre ;
- Les landes et les mares seront préservées, et toute action visant à leur conservation sera favorisée.

*Article 4 :* Le document d'aménagement de la forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour le programme de coupes et de travaux à l'exclusion des travaux d'infrastructure, au titre des réglementations concernant :

- les monuments historiques classés pour le château de la Citardière et l'ancien pont sur la Mère ;
- les monuments historiques inscrits, pour le Logis de la Cornelière ;
- Natura 2000, pour la zone spéciale de conservation FR52000658 « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords », instaurée au titre de la Directive européenne « Habitats naturels ».

*Article 5 :* L'arrêté ministériel en date du 25 octobre 1993, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT pour la période 1992 - 2016, est abrogé.

*Article 6 :* Le directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **26 NOV. 2012**

Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur  
de la forêt et du bois

Jean-Luc GUITTON

**Direction Territoriale COAL**  
**Agence Régionale Pays de la Loire**  
**Unité Territoriale : Vendée**

**Département de Vendée**  
Arrondissement de Fontenay le Comte  
Cantons : Fontenay le Comte, St Hilaire des Loges, la Châtaigneraie, l'Herminault  
Communes : Mervent, Vouvant, l'Orbrie, Puy de Serre, Pissotte, Bourneau, Faymoreau  
Région IFN : 85-4 -Bocage vendéen (code ONF 106)  
DRA-SRA : Bassin ligérien

## FORET DOMANIALE DE MERVENT-VOUVANT

**Surface cadastrale** : 2559,5941 ha  
**Surface géographique** : 2518,19 ha

### REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2011-2030)

**SERIE UNIQUE** : De production, de protection générale du milieu et des paysages et d'accueil du public

**TRAITEMENT** :

- : Futaie régulière 2329,28 ha
- : Futaie irrégulière 173,22 ha
- : Hors sylviculture 15,69 ha (dont 5,01ha en sénescence)

Altitude supérieure : 122 m  
 Altitude moyenne : 100 m  
 Altitude inférieure : 39 m

Répartition des principales essences dans le couvert boisé en 2010		Grands types d'occupation en 2010	
Essences	%		%
Chêne sessile	65	} Surface boisée	99,5
Chêne pédonculé	7,5		
Feuillus divers	10		
Douglas	4,5		
Pin maritime	6		
Pin sylvestre	3,5		
Pin laricio	3,5		
Hors sylviculture		Prairies	0,5
	100	Camping	
			100

## SOMMAIRE

<b>RESUME DE L'AMENAGEMENT – PRESENTATION .....</b>	<b>4</b>
<b>TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1 – Présentation générale de l'aménagement .....</b>	<b>7</b>
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement .....	7
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions.....	8
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	9
<b>1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers.....</b>	<b>10</b>
1.2.1 – Description du milieu naturel.....	10
1.2.2 – Description des peuplements forestiers.....	12
<b>1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt .....</b>	<b>19</b>
1.3.1 – Production ligneuse .....	19
1.3.2 – Fonction écologique.....	23
1.3.3 – Fonction sociale .....	27
1.3.4 – Protection contre les risques naturels.....	31
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>32</b>
<b>2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion .....</b>	<b>32</b>
<b>2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité .....</b>	<b>33</b>
2.2.1 - Traitements retenus .....	33
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	34
<b>2.3 - Effort de régénération .....</b>	<b>34</b>
2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	34
2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement.....	38
2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie .....	39
<b>2.4 - Classement des unités de gestion .....</b>	<b>39</b>
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques.....	39
2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires .....	45
2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles.....	45
<b>2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2030 .....</b>	<b>46</b>
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS .....	46
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	47
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE .....	68
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	70
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	76
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET .....	77
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES.....	78
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000 .....	79
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l' Art L11 du Code forestier. ....	80
<b>TITRE 3 – RECAPITULATIFS -- INDICATEURS DE SUIVI .....</b>	<b>81</b>
<b>3.1 – RECAPITULATIFS.....</b>	<b>81</b>
<b>3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement .....</b>	<b>87</b>
<b>TITRE 4 – ANNEXES.....</b>	<b>88</b>

## RESUME DE L'AMENAGEMENT – PRESENTATION

### Forêt Domaniale de MERVENT-VOUVANT (2518,19 ha)

#### Révision d'aménagement — 2011 - 2030

##### Le contexte

La forêt domaniale de Mervent-Vouvant, située sur un plateau d'altitude comprise entre 39 et 122 m entaillé de profondes vallées, est une forêt de plaine. Principalement constituée de Chêne et divers feuillus, des résineux - Pin maritime, Douglas, Pin sylvestre, Pin laricio - ont été introduits depuis plusieurs décennies dans les zones moins fertiles.

Les différences de potentialités sont notables entre :

- Les plateaux ou les versants longs, profonds, limoneux et fertiles
- Les parties plus argileuses aux contraintes de drainage interne
- Les croupes et affleurement rocheux secs, au niveau des ruptures de pentes brutales
- Les versants abrupts, parfois instables
- Les oppositions de versants des vallées encaissées

La forêt est bien desservie dans son ensemble par un réseau de routes privées et publiques.

##### Les principaux niveaux d'enjeux de la forêt

Globalement, l'enjeu de production est **dominant** avec la répartition suivante :

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
<b>Production</b>	16 ha	62 ha	427 ha	2013 ha

L'absence d'enjeu de production concerne environ 16 ha : 10,7 ha non boisés et 5,01 ha classés en îlots de sénescence. D'autre part 62 ha de taillis sur pente forte sont peu productifs et/ou difficilement exploitables.

Les **enjeux environnementaux** se caractérisent par une ZSC inscrite dans le réseau Natura 2000, et par plusieurs ZNIEFF 1. La rareté des milieux forestiers en Vendée, l'originalité et la diversité des habitats rencontrés justifient le niveau d'enjeu "reconnu".

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
<b>Biodiversité</b>		2518 ha	

Les **enjeux sociaux** sont élevés en raison de l'incidence socio-économique que représente la forêt. L'accessibilité, le relief accidenté, de nombreux sites pittoresques et des équipements dédiés contribuent à renforcer l'attrait de la forêt en terme d'accueil et des paysages.

Les retenues de barrages à destination d'eau potable sont ceinturées de périmètres de protection.

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
<b>Accueil du public – paysage</b>	729 ha	1229 ha	560 ha
<b>Protection de la ressource en eau potable</b>			

S'agissant des **risques naturels**, le niveau d'enjeu est faible, et ce malgré un PPR Inondations qui s'adresse à la partie aval des barrages.

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
<b>Risques naturels</b>		2473 ha	45 ha	

## L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

Les **peuplements forestiers** sont caractérisés par une surface importante de Taillis Sous Futaie en conversion : environ 750 ha. Le volume sur pied est fréquemment assez faible, mais la proportion de gros bois élevée. Le taillis de châtaignier, ou de charme, est vigoureux et contraignant.

La sylviculture menée dans les peuplements de futaie régulière est dynamique. Les caractéristiques des peuplements sont proches des normes en vigueur. Les peuplements résineux portent encore les séquelles des dégâts de la tempête de 1999. Leur état sanitaire général est bon.

**L'équilibre sylvo-cynégétique** est fragile : les populations de cerf, et sanglier en particulier sont fluctuantes. Près de 50 ha de régénération artificielle ont été clôturés au cours des années 1990. Dans le cadre d'une gestion durable, il est indispensable de ne plus être soumis à ces contraintes.

**L'aménagement précédent** (1992 -2016) traitait la forêt en futaie régulière, à l'exception de 386,60 ha traités en futaie par parquets ou ponctuellement en taillis (sur les périmètres des barrages).

Objectif de régénération : 522 ha. Objectif de récolte annuelle moyenne : 9414 m<sup>3</sup>.

La révision de l'aménagement est anticipée de 5 années en raison des difficultés rencontrées dans son l'application. Choix des parcelles à régénérer, essences objectif et division en deux séries ne sont plus adaptés aux contraintes actuelles.

**La période passée** a été marquée par la tempête Martin du 27 décembre 1999 qui a détruit ou fortement endommagé près de 50 ha et occasionné la récolte anticipée d'environ 20 000 m<sup>3</sup> de bois.

Les résultats de la mise en œuvre de l'aménagement sont :

- **une récolte de 13 300 m<sup>3</sup>/an** de 1998 à 2009, avec une sensible accélération depuis 2003 liée au rattrapage des coupes suspendues après tempête et la dynamisation de la sylviculture. Les rotations dans les futaies de chêne adultes surcapitalisées sont passées de 10 à 8 ans.
- **une surface régénérée conforme aux prévisions (350 ha soit 67% de la surface -80% si on y ajoute les régénérations entamées- pour 75% de la durée d'application)**, le solde étant toutefois bien engagé.

## Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

**Pour l'avenir, l'objectif est d'assurer la multifonctionnalité du milieu forestier sans créer d'opposition ni de conflit d'usage** entre :

- **la production,**
- **la conservation et la protection de milieux et d'espèces remarquables**, en particulier sur les zones à enjeux environnementaux forts (Natura 2000) et zones de protections rapprochée et immédiate des retenues d'eau potable.
- **l'accueil du public et la valorisation des paysages**

Compte tenu des structures en place, le traitement régulier restera prépondérant. Le traitement en futaie irrégulière a été retenu pour les parcelles à structure encore irrégularisée issues des anciens TSF et celles à enjeux paysagers forts ou environnementaux.

Les essences objectif principales sont le Chêne sessile et le Pin maritime dans les stations à hydromorphie contraignante, ou dégradées.



# TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 – Présentation générale de l'aménagement

La forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT, est située dans le département de la Vendée. Assise sur 7 communes, sa surface est de 2518,19 ha, au cœur d'un massif qui avoisine les 5000 ha. La production forestière est importante, en adéquation avec ses fonctions sociale, écologique et de protection qui ne cessent de croître.

### 1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ Propriétaire de la forêt

La forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT appartient au domaine privé de l'Etat.

◆ Dénomination – Localisation

La forêt est composée d'un massif principal qui enchâsse le bourg de Mervent. Le bois de la Boule acquis par l'Etat le 27 mai 1977, situé à une dizaine de kilomètres à l'est, commune de Faymoreau, est venu s'y adjoindre en 1992. Jusqu'en 1971, la forêt se dénommait forêt de Vouvant, date à laquelle son nom officiel est devenu forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT.

Cf plan de situation

Situation administrative	
Aménagement de forêt	DOMANIALE
De	MERVENT-VOUVANT
Numéro du département de situation	85                      VENDEE
N° ONF de la région nationale IFN de référence	106 Bocage vendéen (IFN 85-4)
DRA ou SRA de référence	Bassin ligérien

Département	Vendée (85)	Surface cadastrale (visu DGFIP)
Communes de situation	Mervent	941,1398 ha
	Vouvant	458,3341 ha
	L'Orbrie	392,2604 ha
	Puy de Serre	322,0601 ha
	Pissotte	226,0802 ha
	Bourneau	121,3600 ha
	Faymoreau	98,3595 ha

◆ Période d'application de l'aménagement

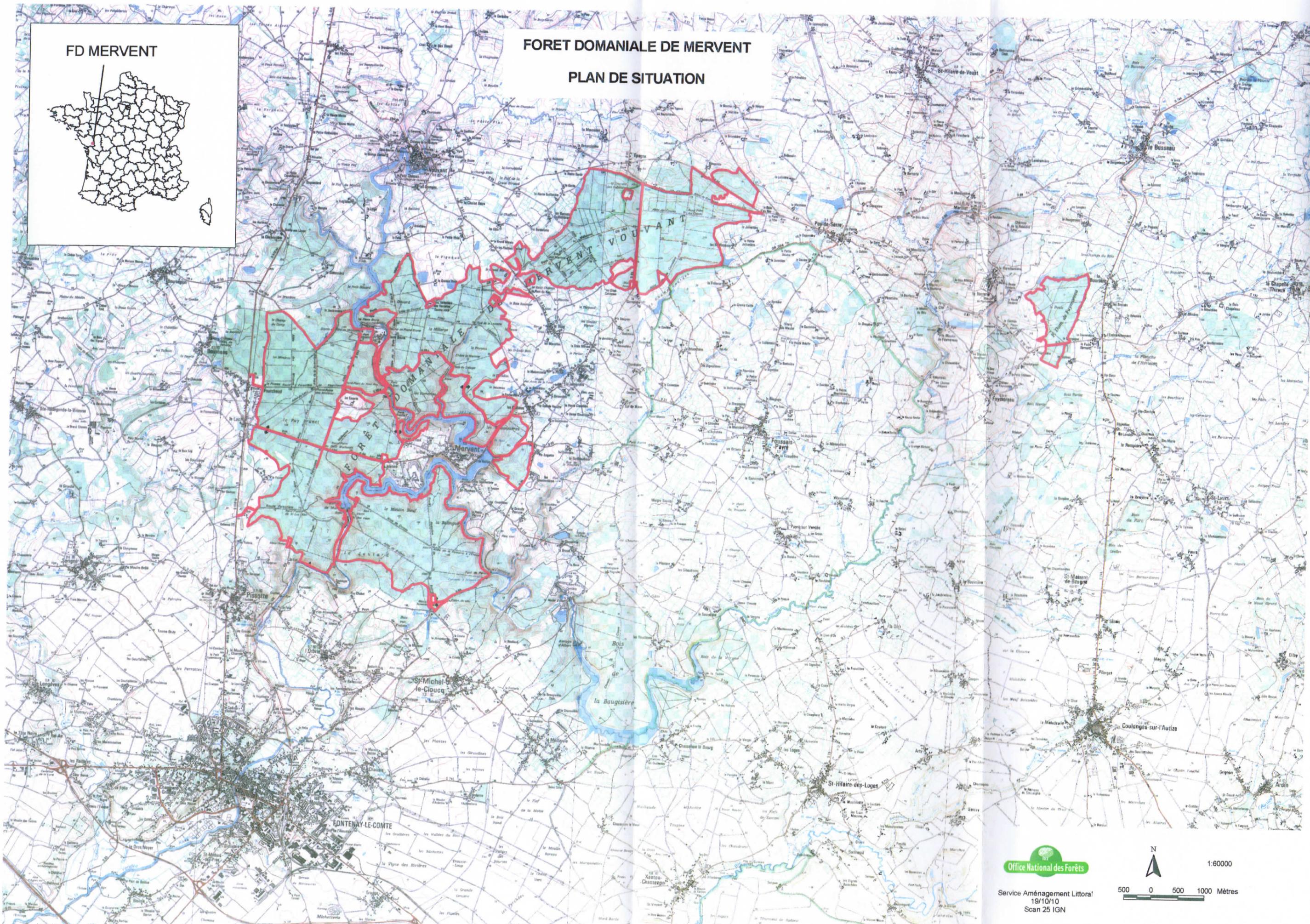
La durée d'application de l'aménagement est arrêtée à 20 ans, soit la période 2011-2030.

La révision d'aménagement est légèrement anticipée par rapport à l'échéance du document existant. Des difficultés importantes se sont avérées et justifient un réexamen des parcelles à régénérer et du choix de certaines essences objectif.

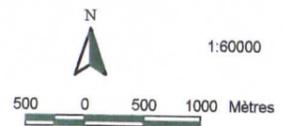
FD MERVENT



# FORET DOMANIALE DE MERVENT PLAN DE SITUATION



Service Aménagement Littoral  
19/10/10  
Scan 25 IGN



1:60000

◆ Forêt aménagée

Détail de la forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date de l'arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT	F09445G-MERVENT	2559,5941	25 oct 1993	1992	2016

### 1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

Surfaces de l'aménagement		Pour mémoire précédent aménagement
Surface cadastrale (Visu DGFIP)	2559,5941 ha	2503,8931 ha
Surface retenue pour la gestion – données SIG	2518,19 ha	
Surface boisée en début d'aménagement	2507,51 ha	
Surface en sylviculture	2502,50 ha	

- La surface cadastrale correspond aux données accessibles dans visu DGFIP. Les maisons forestières et leurs terrains de service en sont extraits.

Il est important de noter que cette surface est légèrement différente de celle retenue dans RDF (2530,1470 ha). L'écart entre ces chiffres avoisine 1,5 %. Le service foncier devra vérifier la concordance de ces données et les raisons de cet écart.

La rénovation du cadastre de Mervent a conduit à porter en Bien Non Délimité (BND) un nombre conséquent (76) de parcelles forestières indivises entre l'Etat et la commune.

En 1991, selon les copies des matrices annexées au précédent aménagement, la surface cadastrale de la forêt s'élevait à 2503,8931 ha. En 2010, la somme des matrices cadastrales est de 2559,5941 ha. Seule la rectification et la mise à jour du cadastre de Mervent explique cette différence.

- La surface retenue pour la gestion est la surface calculée par le SIG après calage et numérisation du parcellaire forestier sur l'orthophoto 2006.
- La surface boisée extrait de la surface précédente le camping de la Jolitière (commune de Mervent) et un certain nombre de prairies.
- La surface en sylviculture extrait enfin les îlots de sénescence (5,01 ha).

◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Il n'existe pas dans les archives de plan de délimitation ou d'abornement complets de la forêt. De nombreuses bornes en pierre anciennes jalonnent le périmètre, régulièrement matérialisé par un fossé. Les limites ne sont pas contestées.

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Echanges réalisés	divers	Service Foncier Agence de Nantes

◆ Origine de la propriété forestière

La forêt entre dans le domaine royal en 1694 à la mort de l'abbé de Longueville. De 1778 à 1789 la forêt est intégrée à l'apanage du Comte d'Artois.

Elle est domaniale depuis la Révolution.

◆ **Parcellaire forestier**

La numérotation du parcellaire est globalement maintenue. Les parcelles auparavant numérotées en chiffre romain (ancienne 2ème série), sont rattachées aux parcelles contiguës. Seule une nouvelle parcelle 110 est créée.

◆ **Concessions**

Tableau des concessions en cours (tableau général en Annexe 2)

Type et libellé de la concession	observations	Montant 2009 € HT
41 concessions en vigueur au 31 décembre 2009.	Cf tableau en annexe 2	11483,23

La concession principale (~ 70 % des recettes) concerne le camping du "chêne tord", commune de Mervent. Sinon la plupart des concessions intéresse l'exploitation des ouvrages hydrauliques : retenues d'alimentation en eau potable de Mervent et de Pierre-Brune.

**1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.**

◆ **Classement des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	surface concernée				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
Production ligneuse	16	62	427	2013	2518
Fonction écologique		-	2518	-	2518
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)		729	1229	560	2518
Protection contre les risques naturels	-	2473	45	-	2518

La fonction de production est déterminante sur l'ensemble de la forêt, hormis les zones hors sylviculture et les taillis sur versants à pente très forte.

La fonction écologique est globalement d'un niveau moyen –reconnu- sur l'ensemble de la forêt. Si seuls 130 ha de FD sont intégrés à la ZSC (Natura 2000), la rareté des milieux forestiers en Vendée et l'originalité de certains habitats justifient ce niveau d'enjeu. La prochaine mise en place de la trame verte confortera ce choix.

La fonction sociale -accueil et préservation des ressources en eau- présente un enjeu élevé sur de vastes surfaces encadrant les retenues des barrages.

Le Plan de Prévention des Risques naturels inondations de la rivière La Vendée intéresse à la marge la forêt. Les zones situées à l'aval immédiat des ouvrages de retenues sont concernées pour une surface de 45 ha environ. Forêt de plaine où les feuillus dominent, et malgré un relief accentué, son incidence en terme de protection des risques naturels peut être considérée comme faible.

## ◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Problèmes sanitaires graves	-	non
- Déséquilibre grande faune / flore	----	Gestion pouvant être rendue difficile en raison des nombreuses propriétés boisées limitrophes. Rester vigilant, équilibre instable et fragile, particulièrement pour les populations de cerf et de sanglier.
- Incendies	----	Peuplements résineux denses et concentrés
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	----	Enclaves
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	230 ha	Douglas et Chêne pédonculé
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	300 ha	Pentes localement très fortes
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	2000ha	Sols limoneux fragiles
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	2400 ha	Retenues d'eau potable
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	50 ha	Sites classés et MH en limite de forêt
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	-	Sans objet
- Importance sociale ou économique de la chasse	----	Les 3 lots de chasse à courre contribuent à accentuer la fréquentation
- Dispositifs de recherche	-	Sans objet

## ◆ Démarches de territoires

Aucune action n'est actuellement engagée dans ce sens dans le périmètre de la communauté de communes du pays de Fontenay le Comte.

## 1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 – Description du milieu naturel

La forêt domaniale de MERVENT-VOUVANT, connaît des conditions favorables à la croissance des arbres. Les peuplements forestiers qu'on y rencontre apparaissent adaptés aux conditions de milieu. Le Chêne sessile donne des produits de qualité. Les résineux introduits sont satisfaisants. Les TSF en conversion occupent une surface notable – près du tiers de la surface totale. On y trouve les plus gros arbres.

#### 1.2.1.A – Topographie et hydrographie

La forêt est située sur un plateau entaillé de vallées très encaissées. Ces vallées profondes, aux pentes parfois abruptes, sont parcourues par les rivières La Mère et La Vendée et leurs affluents. Deux barrages sont construits sur ces cours d'eau. Le barrage de "Mervent" sur La Vendée, mis en service en 1956, avec une retenue de 130 ha ; le barrage de "Pierre-Brune" sur La Mère, mis en service en 1979, avec une retenue de 65 ha.

## 1.2.1.B – Conditions stationnelles

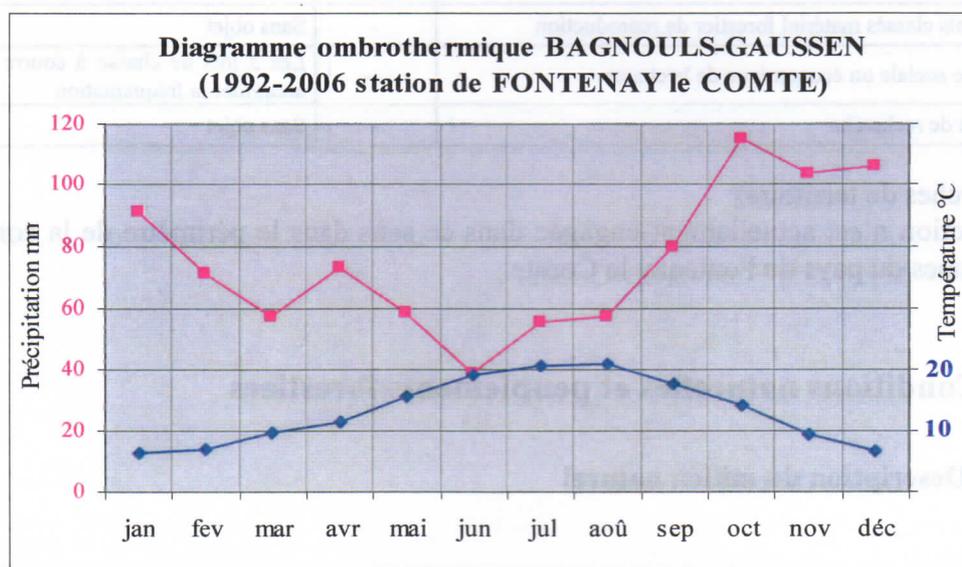
### ◆ Climat

La région est sous régime d'un climat de type océanique. La proximité de l'Océan conjuguée à l'absence de relief majeur contribuent à atténuer les extrêmes. La forêt est installée sur les premières aspérités du relief depuis l'Océan. Cela se traduit par une pluviométrie plus élevée, hiver plus froid, été plus chaud et orages plus fréquents que le climat océanique type.

Les éléments descriptifs du climat sont donnés par la station de Fontenay le Comte (alt : 20 m ; lat : 46°27' N ; long : 0°47' W) située à une dizaine de km au sud de la forêt.

Le diagramme ombrothermique de Bagnouls - Gausсен dressé pour la période 1992-2006 ne montre pas de période "sèche". La comparaison avec la période 1945-1989, montre une évolution sensible en particulier l'augmentation de la température moyenne.

La pluviométrie limitée en période estivale induit des contraintes hydriques qui peuvent poser des difficultés, en particulier aux essences moins adaptées telles le Chêne pédonculé et le Douglas.



### ◆ Géologie

La région repose sur l'assise Primaire dépendant du sud du Massif Armoricain. L'orogénèse hercynienne puissante, structure et oriente le socle géologique (NW/SE). Fortement remaniée au cours des temps géologiques -cisaillements, chevauchements et discontinuités pétrographiques-, cette partie sud du Massif Armoricain a cependant été peu affectée par les phases de transgressions marines Secondaire ou Tertiaire.

La forêt de Mervent-Vouvant est assise sur un socle **schisteux** où s'insèrent de vastes inclusions de roches métamorphiques, **Gneiss** et **Micaschiste**.

L'arénisation de ces roches peut être à dominante sableuse ou parfois argileuse.

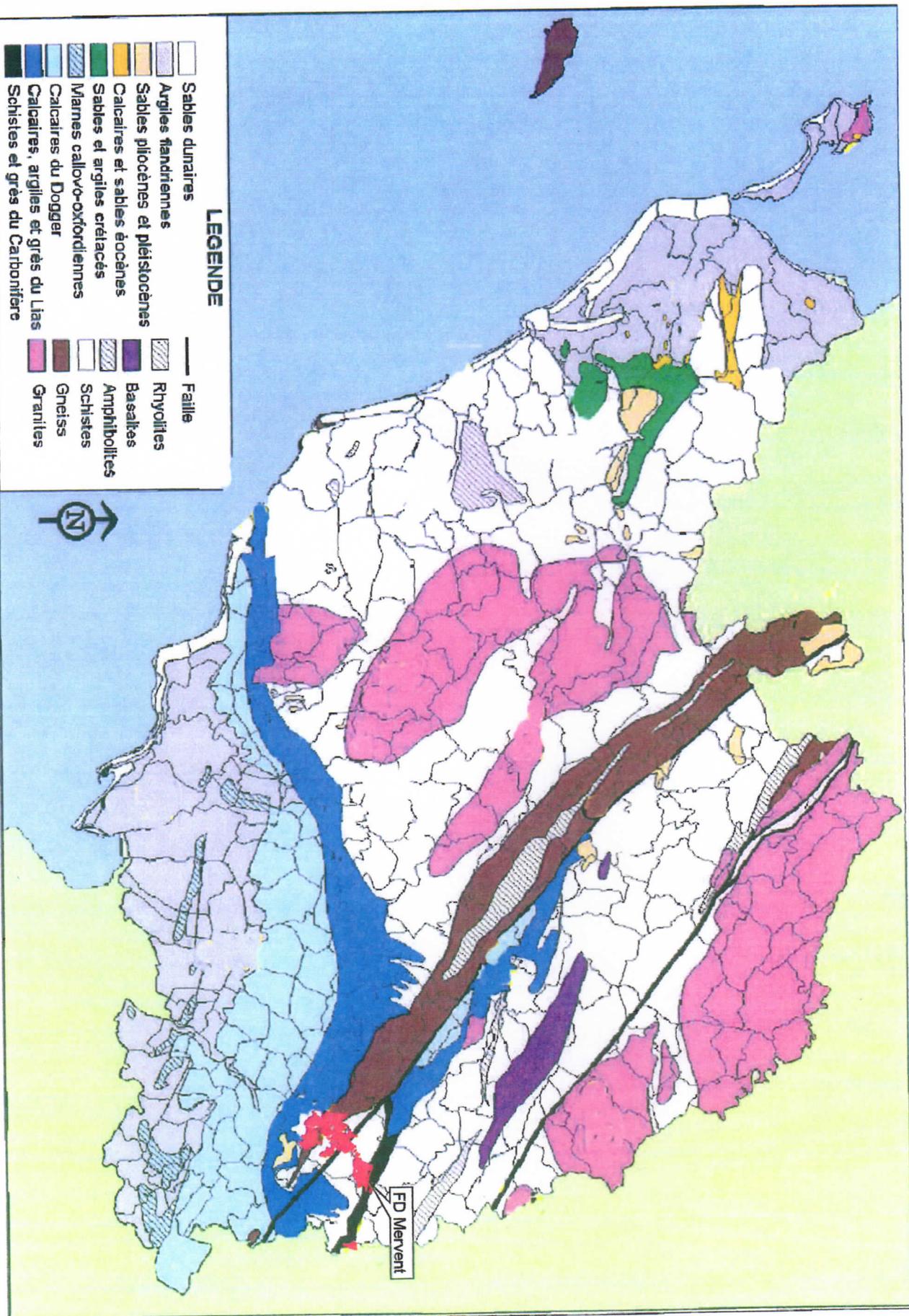
Ces formations qui déterminent la morphologie très accidentée du relief local sont pour l'essentiel recouvertes par des dépôts plus récents, limons éoliens et sables plus ou moins argileux. Les affleurements rocheux sont fréquents au niveau des ruptures de pente les plus fortes.

(cf : carte géologique ci-jointe)

# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## CARTE GEOLOGIQUE

1:600000

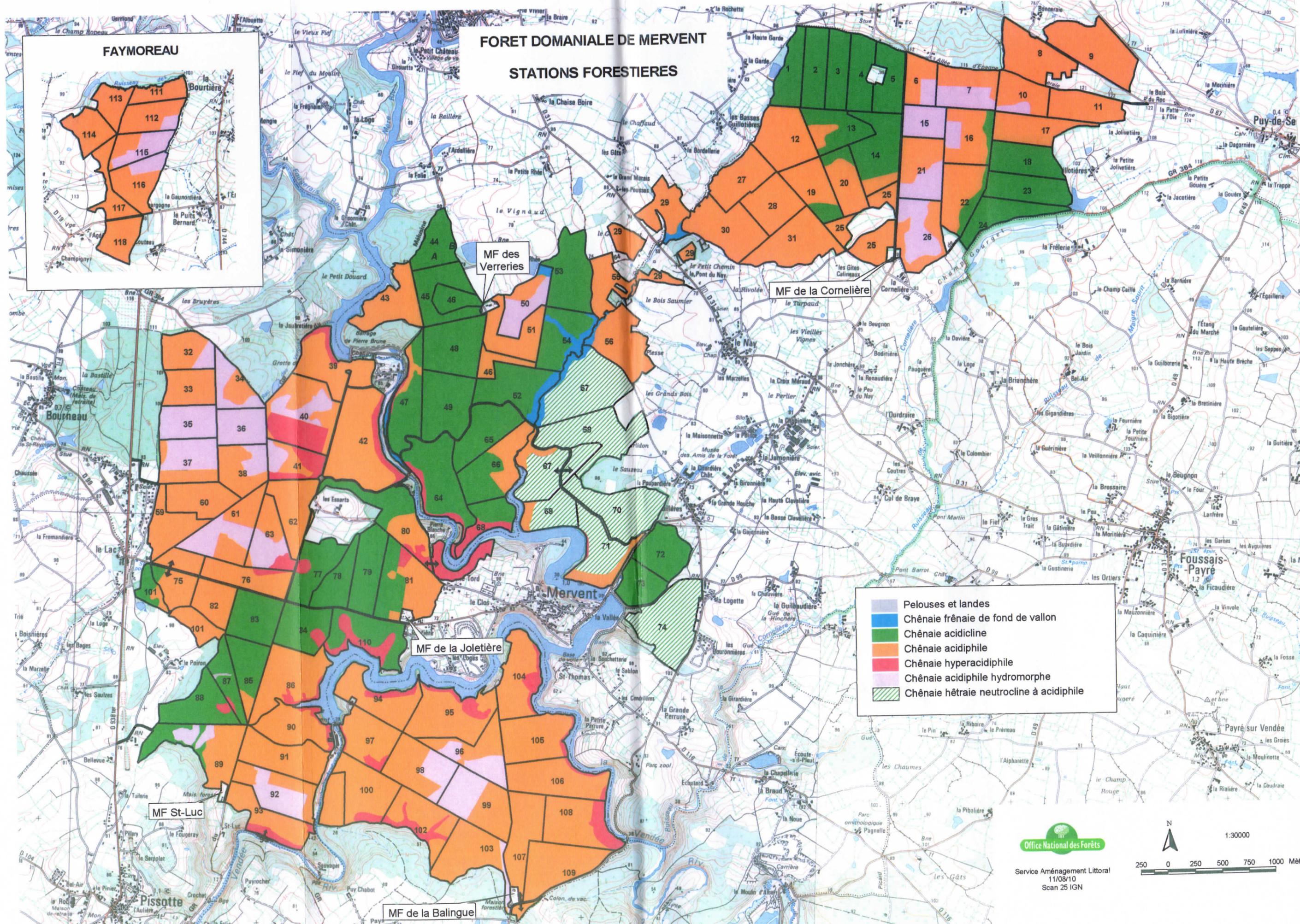
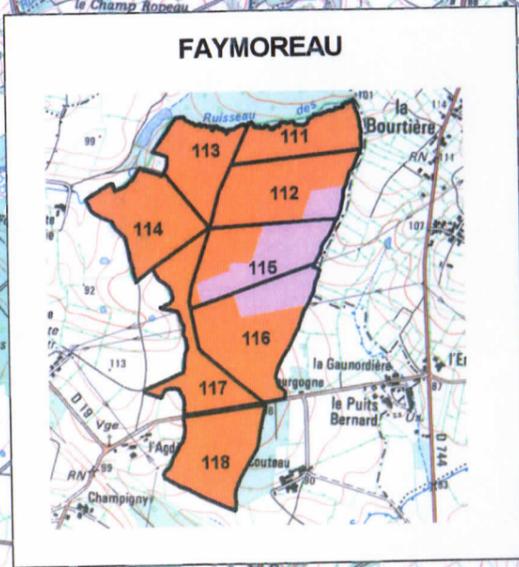


### LEGENDE

- |  |                                    |  |              |
|--|------------------------------------|--|--------------|
|  | Sables dunaires                    |  | Faille       |
|  | Argiles flandriennes               |  | Rhyolites    |
|  | Sables pliocènes et pléistocènes   |  | Basaltes     |
|  | Calcaires et sables éocènes        |  | Amphibolites |
|  | Sables et argiles crétacés         |  | Schistes     |
|  | Marnes callovéo-oxfordiennes       |  | Gneiss       |
|  | Calcaires du Dogger                |  | Granites     |
|  | Calcaires, argiles et grès du Lias |  |              |
|  | Schistes et grès du Carbonifère    |  |              |

# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## STATIONS FORESTIERES



MF des Verreries

MF de la Cornelière

MF de la Jolivière

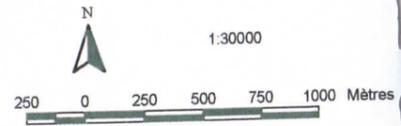
MF St-Luc

MF de la Balingue

- Pelouses et landes
- Chênaie frênaie de fond de vallon
- Chênaie acidiline
- Chênaie acidiphile
- Chênaie hyperacidiphile
- Chênaie acidiphile hydromorphe
- Chênaie hêtraie neutrocline à acidiphile



Service Aménagement Littoral  
11/08/10  
Scan 25 IGN



## ◆ Unités stationnelles

Unités stationnelles observées dans la forêt en référence aux DRA/SRA du bassin ligérien.  
Cf carte des unités stationnelles

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
BL00	Lande - pelouse	0,50	0,02	Nulle	
BL05	Chênaie-frênaie de fond de vallon	20,47	0,81	Elevée	
BL06	Chênaie acidiline	659,40	26,19	Elevée	Attention au Chêne pédonculé
BL07	Chênaie acidiphile	1344,23	53,38	Moyenne	Attention au Chêne pédonculé
BL08	Chênaie hyper-acidiphile	82,10	3,26	Très faible	
BL09	Chênaie acidiphile hydromorphe	235,21	9,34	Faible	
BL11	Chênaie-hêtraie neutrocline à acidiline	176,19	7,00	Elevée	Attention au Chêne pédonculé

Les formations détritiques de surface (arénisation du socle et limon), déterminent l'évolution des sols superficiels et la pédogenèse.

Les sols se développent sur des matériaux à dominante limoneuse, oligotrophes, enrichis en argile dans les horizons profonds. Les humus de la forme oligomull, dysmull jusqu'au dysmoder (très localement), dénotent une activité biologique active, parfois ralentie avec l'augmentation du niveau d'engorgement en eau. L'incorporation de la matière organique demeure néanmoins relativement rapide.

Les formations sous-jacentes influent cependant notablement sur la texture et le fonctionnement de ces sols. En particulier :

- Par le niveau d'intensité de la métamorphisation et le pendage des inclusions.
- Par la proportion respective d'argile ou de sable dans les produits d'altération des Gneiss et du Micaschiste.

Malgré des différenciations locales liées le plus souvent à la microtopographie et à ses conséquences sur le drainage interne, ces sols, appartenant aux classes des brunisols et des rédixosols, présentent de grands caractères relativement constants.

- une profondeur prospectable par les racines souvent importante.
- une bonne réserve utile, donc avec une sensibilité atténuée à la dessiccation en période de sécheresse.
- une texture "équilibrée" où la part d'argile conduit rarement à des défauts de drainage interne et à des niveaux d'hydromorphie devenant asphyxiants pour les systèmes racinaires.
- une fertilité minérale faible, acceptable cependant pour les essences forestières en général.
- un pH voisin de 5.
- une sensibilité aux travaux lourds en toute saison, qui peuvent causer de graves dommages à ces sols à la structure fragile.

### 1.2.2 – Description des peuplements forestiers

#### 1.2.2.A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La forêt de Mervent-Vouvant est caractérisée par la part importante occupée par les TSF en conversion ou assimilés. Le taillis de châtaignier et de charme est fréquemment dense et vigoureux dans les zones les plus fertiles. Les deux précédents aménagements (depuis 1971)

ont progressivement résorbés cette surface, d'abord par le recours à des reboisements résineux au début des années 1970, ensuite par la conversion en futaie de chêne sessile, dans les stations favorables, depuis les années 1990.

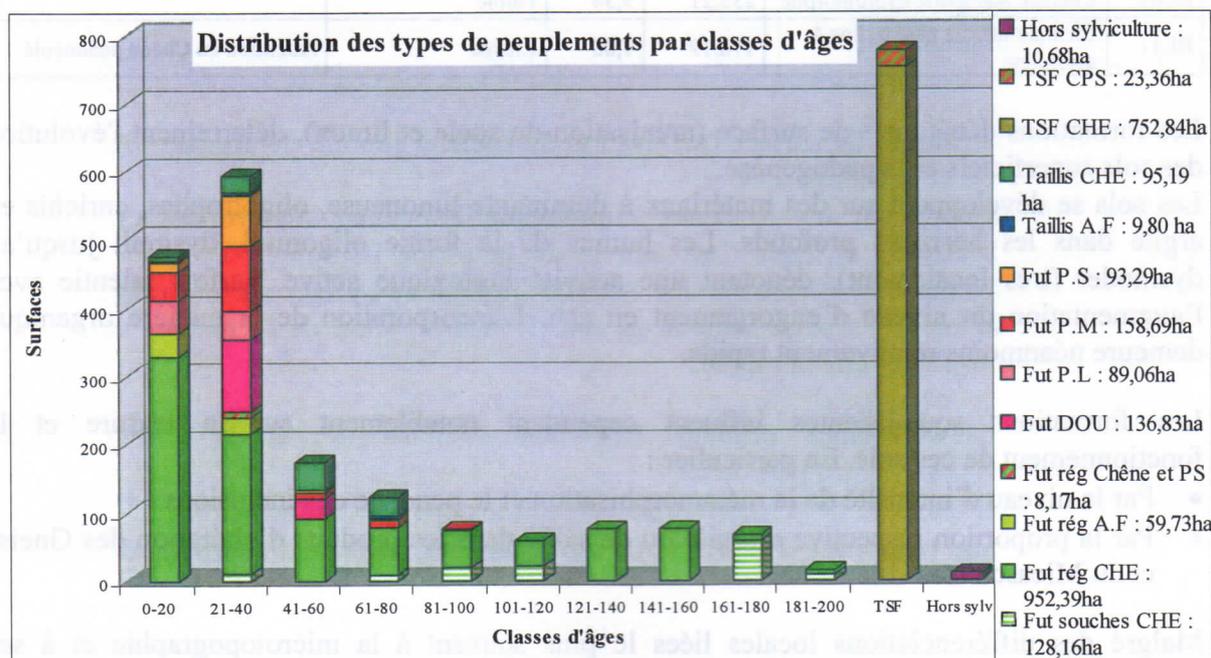
Les résineux occupent généralement les stations les plus contraignantes, en particulier les stations compactes et au drainage interne difficile.

Les pentes les plus fortes, difficiles d'accès et souvent sèches, sont occupées par un taillis de chêne peu productif.

Les futaies de chêne sessile, issues de régénération naturelle, sont de belle venue. La classe de fertilité 2 est la plus représentée.

cf cartes des peuplements forestiers

### ◆ Répartition des types de peuplement (en surface et classes d'âges)

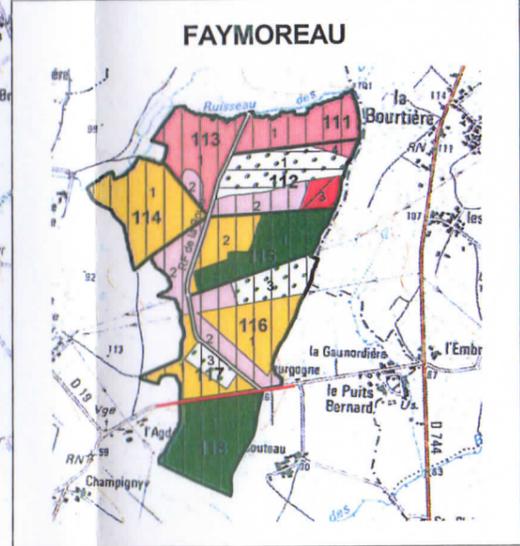
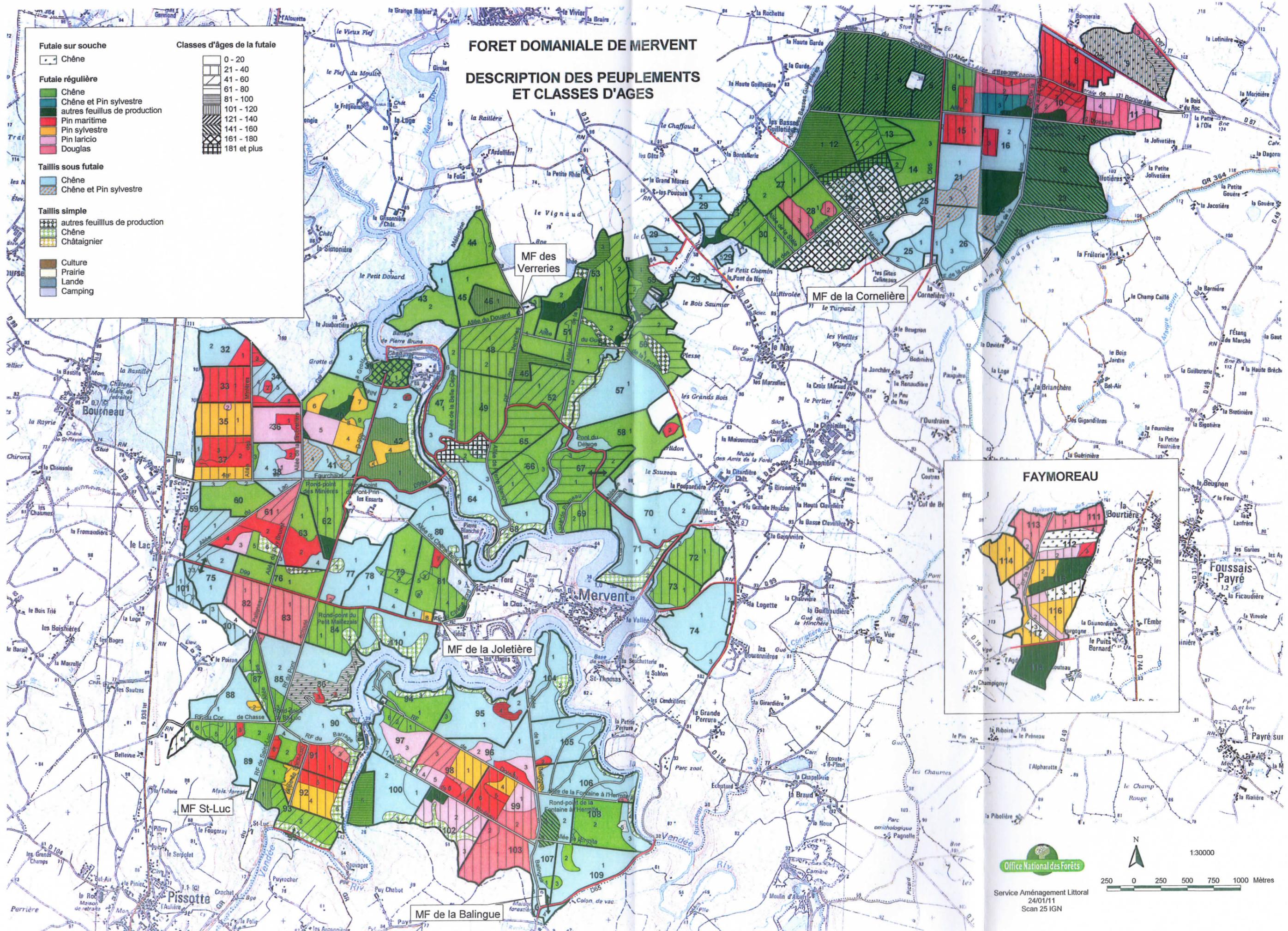


Peuplements \ Classes d'âges	0-20	21-40	41-60	61-80	81-100	101-120	121-140	141-160	161-180	181-200	TSF	Hors sylv
Fut souches CHE : 128,16ha		10.66		8.30	20.29	22.38			59.11	7.42		
Fut rég CHE : 952,39ha	328.10	204.66	91.73	70.73	54.08	35.29	76.85	76.86	7.64	6.45		
Fut rég A.F : 59,73ha	36.44	23.04	0.25									
Fut rég Chêne et PS : 8,17ha		8.17										
Fut DOU : 136,83ha		109.12	27.71									
Fut P.L : 89,06ha	47.02	42.04										
Fut P.M : 158,69ha	41.39	93.98	9.12	11.30	2.90							
Fut P.S : 93,29ha	14.99	72.61	3.95	1.74								
Taillis A.F : 9,80 ha	1.17	3.74	1.44	3.45								
Taillis CHE : 95,19 ha	6.83	23.76	37.96	26.64								
TSF CHE : 752,84ha											752.84	
TSF CPS : 23,36ha											23.36	
Hors sylviculture : 10,68ha												10.68
<b>Total : 2518,19 ha</b>	<b>475.94</b>	<b>591.78</b>	<b>172.16</b>	<b>122.16</b>	<b>77.27</b>	<b>57.67</b>	<b>76.85</b>	<b>76.86</b>	<b>66.75</b>	<b>13.87</b>	<b>776.2</b>	<b>10.68</b>

# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET CLASSES D'AGES

- |                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <b>Futaie sur souche</b>      | <b>Classes d'âges de la futaie</b> |
| Chêne                         | 0 - 20                             |
| <b>Futaie régulière</b>       | 21 - 40                            |
| Chêne                         | 41 - 60                            |
| Chêne et Pin sylvestre        | 61 - 80                            |
| autres feuillus de production | 81 - 100                           |
| Pin maritime                  | 101 - 120                          |
| Pin sylvestre                 | 121 - 140                          |
| Pin laricio                   | 141 - 160                          |
| Douglas                       | 161 - 180                          |
| <b>Taillis sous futaie</b>    | 181 et plus                        |
| Chêne                         |                                    |
| Chêne et Pin sylvestre        |                                    |
| <b>Taillis simple</b>         |                                    |
| autres feuillus de production |                                    |
| Chêne                         |                                    |
| Châtaignier                   |                                    |
| Culture                       |                                    |
| Prairie                       |                                    |
| Lande                         |                                    |
| Camping                       |                                    |

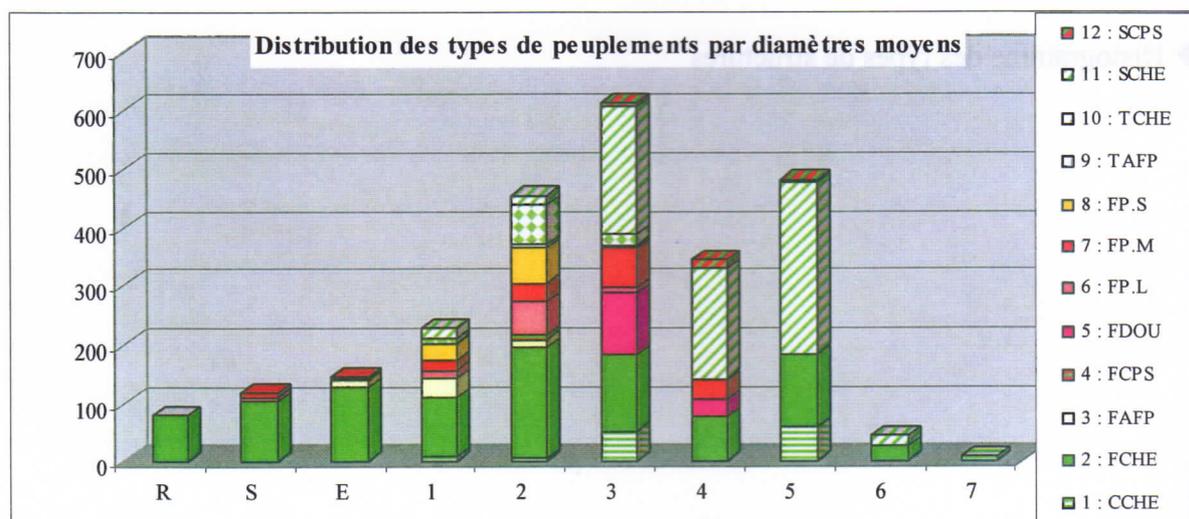


## Classification répondant aux critères retenus dans la DT Centre-Ouest-Auvergne-Limousin

Les types de peuplements retenus après analyses se conforment à la codification DT notifiée dans la Directive d'Application Territoriale 8300-10-DIA-EAM-001 du 15 septembre 2010 "référentiel des données forêts". Code en 5 caractères, établi selon la déclinaison suivante :

- Un préfixe d'1 caractère identifiant la structure. F futaie, C futaie sur souches, S : TSF, T : taillis.
- Trois caractères ensuite, qui identifient l'espèce principale (si elle occupe au moins 80% de l'étage dominant) ou les espèces principales (si une seconde représente de 20 à 50 % de l'étage dominant). CHE : chênes, AFP : autre feuillu de production, CPS : chênes et Pin sylvestre, P.M : pin maritime, P.S : pin sylvestre, P.L : pin laricio, DOU : douglas
- Un suffixe d'1 caractère qui identifie la classe de diamètre moyen du peuplement ou pour les jeunes peuplements, le type de travaux susceptibles d'être réalisés.

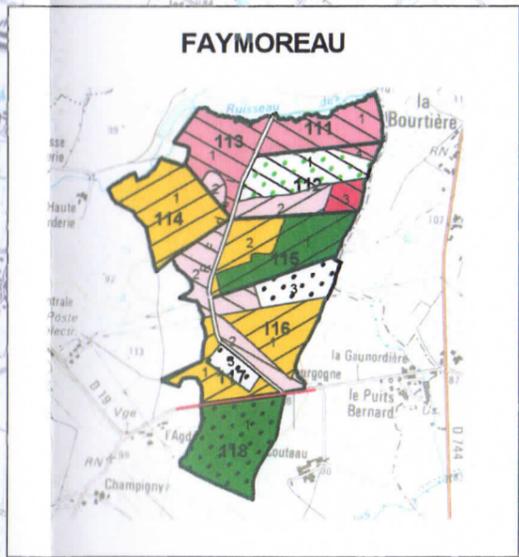
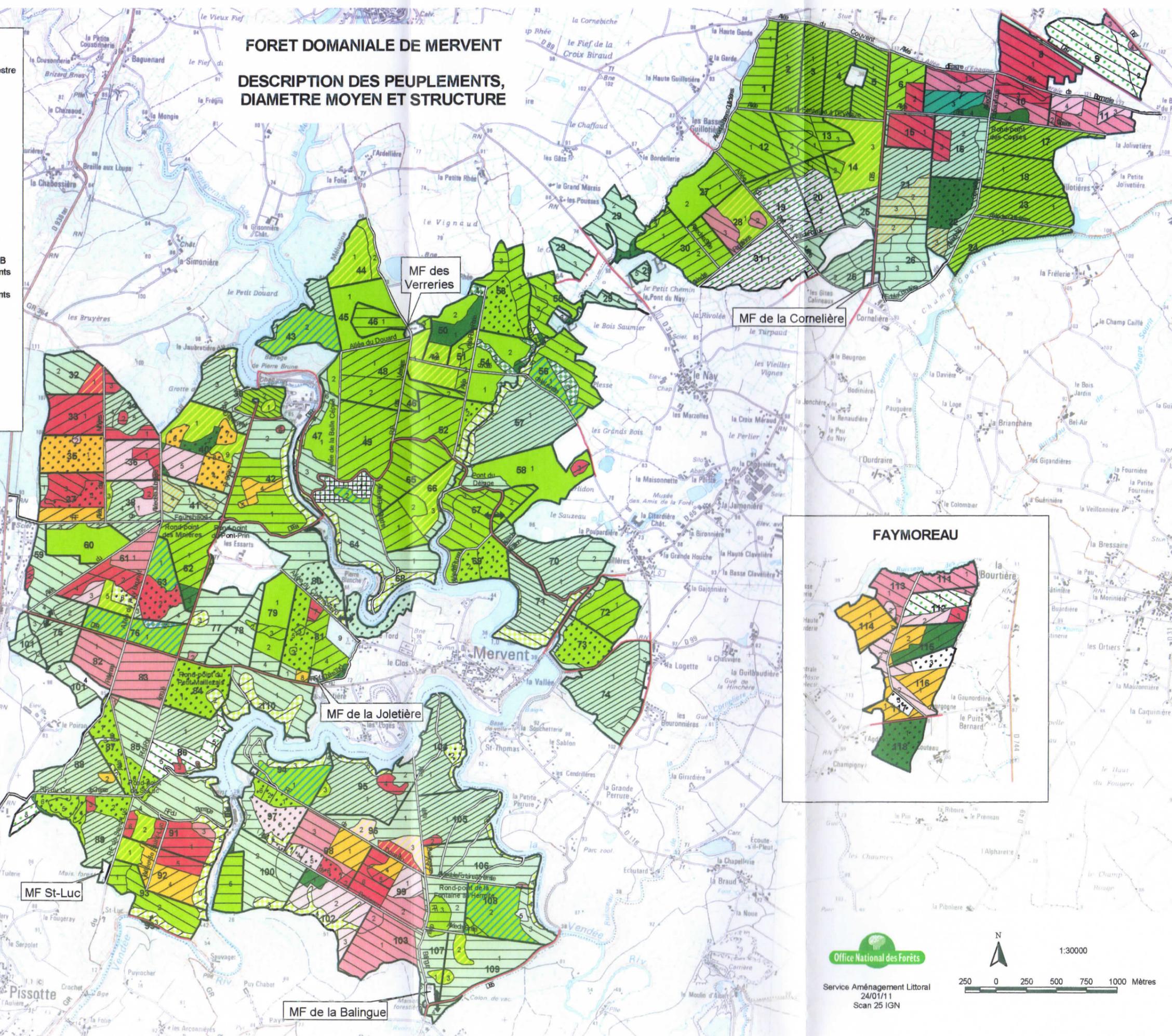
Types Peuplement	Etat			Diamètres							Hors sylviculture	Total
	R	S	E	1	2	3	4	5	6	7		
1 : CCHE				6.83	3.83	50.97		59.11		7.42		128.16
2 : FCHE	78.17	104.07	126.08	102.85	188.24	129.48	75.27	122.1	26.13			952.39
3 : FAFP			12.63	32.86	14.24							59.73
4 : FCPS					8.17							8.17
5 : FDOU						105.77	31.06					136.83
6 : FP.L		6.49	4.81	12.92	55.43	9.41						89.06
7 : FP.M		7.09	0.82	16.78	32.02	67.39	33.19	1.4				158.69
8 : FP.S				26.58	60.64	5.03	1.04					93.29
9 : TAFP	1.44			1.17	7.19							9.80
10 : TCHE				7.45	68.91	18.83						95.19
11 : SCHE				18.29	15.75	219.94	187.46	295.31	16.09			752.84
12 : SCPS						5.54	14.27	3.55				23.36
Hors sylviculture											10.68	10.68
	79.61	117.65	144.34	225.73	454.42	612.36	342.29	481.47	42.22	7.42	10.68	2518.19



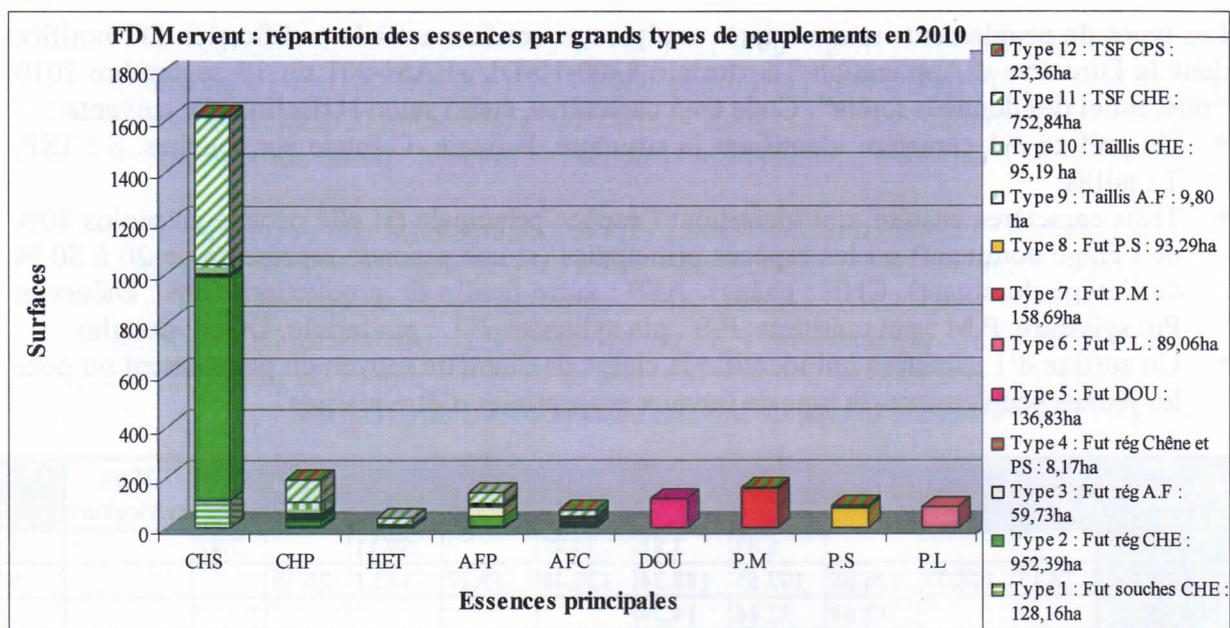
# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## DESCRIPTION DES PEUPEMENTS, DIAMETRE MOYEN ET STRUCTURE

<b>Futaie sur souche</b>	<b>Taillis sous futaie</b>
Chêne	Chêne
<b>Futaie régulière</b>	Chêne et Pin sylvestre
Chêne	
Chêne et Pin sylvestre	
autres feuillus de production	
Pin maritime	
Pin sylvestre	
Pin laricio	
Douglas	
<b>Taillis simple</b>	<b>Structure pour le TSF</b>
autres feuillus de production	PB dominant
Chêne	PB dominant et GB
Châtaignier	PB et BM dominants
<b>Diamètre moyen</b>	BM dominant
10 - 15 cm	PB et GB dominants
20 - 25 cm	60 - 65 cm
30 - 35 cm	70 cm et plus
40 - 45 cm	
50 - 55 cm	
60 - 65 cm	
70 cm et plus	
régé ouverte	
semis ou plantation	
éducation	
Culture	
Prairie	
Lande	
Camping	



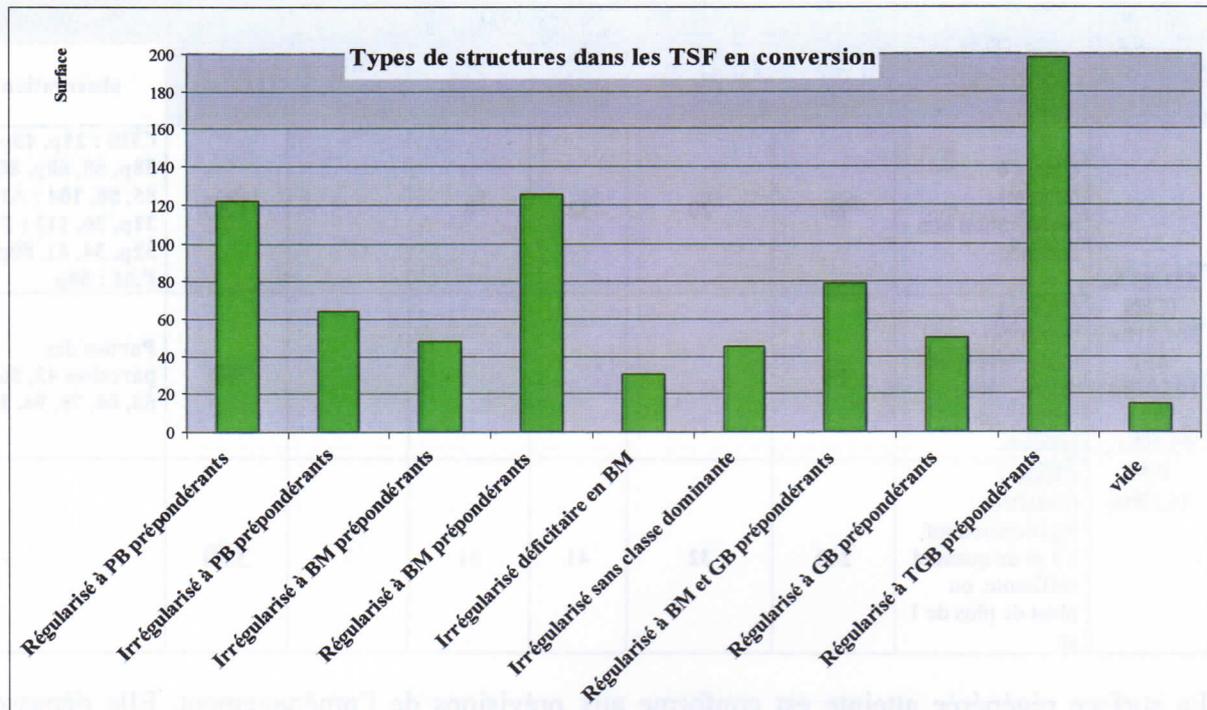
◆ Répartition des essences principales forestières en surface de couvert.



Essences principales	Types de peuplements (surf en ha)												%	Essences d'accompagnement
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Type 7	Type 8	Type 9	Type 10	Type 11	Type 12		
CHS	111	869	7	2	10					35	572	11	65	CHT, CHA, A.R
CHP	5	24	6	3	8	3	2	5		50	85	5	7,5	
HET	5	10									22		1,5	
AFP	4	40	42						5	3	42		6	
AFC	4	10	5		6	3	2	9	5	7	25	1	2,5	
DOU					113								4,5	
P.M							155	2			3	3	6	
P.S				3				77			4	4	3,5	
P.L						83							3,5	
													100	

◆ Histogramme des types de structures

L'histogramme suivant concerne la partie inventoriée et décrite comme TSF en conversion soit 776,20 ha.



On observe qu'environ 350 ha sont régularisés avec présence de Gros Bois et Très Gros Bois. Le groupe de régénération se situera essentiellement dans ce type de parcelles.

### 1.2.2.B – Etat du renouvellement

#### ◆ Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt

Le renouvellement des peuplements feuillus est assuré par la régénération naturelle du Chêne sessile associé à d'autres essences feuillues accompagnatrices. Les glandées sont fréquentes, régulières et abondantes. Le recours au complément de régénération (par plantation de Chêne sessile) est nécessaire sur 20% de la surface, lorsque les semenciers sont trop peu nombreux. Les semis naturels s'installent sans difficulté. Ils sont malheureusement fréquemment très concurrencés dans les TSF en conversion par le taillis de Châtaignier très vigoureux ou les semis de Charme denses. Des travaux d'investissement incontournables et onéreux sont nécessaires pour assurer la pérennité de la régénération naturelle. Ainsi en 2009, la destruction mécanique des souches de châtaignier, associée à un contrôle herbicide, est indispensable. Les reboisements artificiels réalisés au cours des années 1990 ont été systématiquement clôturés. Ces protections, sans utilité avec le développement des plantations, sont progressivement déposées.

Les plantations de Chêne rouge sont fortement concurrencées par des semis naturels de Pin sylvestre et parfois de Chêne sessile. Le pin laricio aussi, introduit dans plusieurs stations à l'hydromorphie contraignante, est supplanté par les pins maritime ou sylvestre. Ces constatations ont conduit à modifier l'essence objectif retenue initialement.

Un bilan à mi-période (2004) a montré que le choix des parcelles à régénérer en seconde partie d'aménagement était discutable. Plusieurs parcelles ne répondent pas aux critères minimum, alors que d'autres plus urgentes ne sont pas retenues.

Ces éléments ont incité à anticiper la révision de l'aménagement.

◆ Bilan du groupe de régénération passé : cas des peuplements à suivi surfacique

Surface prévue à régénérer (ha)	Stock de régénération	Surface (ha)					TOTAL	Observations
		Chêne sessile	Autres feuillus de production	Pin laricio	Pin maritime	Pin sylvestre		observations
521,93 ha (CHS 301,81ha ; AFP 107,84ha ; P.L 95,49ha ; P.M 16,79ha)	<b>Classe 0</b> (attente) : régénération non entamée	60	20	32	8		120	CHS : 21p, 43p, 58p, 68, 60p, 80p, 85, 88, 104 ; AFP : 21p, 26, 112 ; P.L : 32p, 34, 41, 80p, ; P.M : 59p
	<b>Classe 1</b> (entamée) : à développement limité – avec semenciers présents	80					80	Parties des parcelles 43, 56, 63, 64, 76, 94, 108
	<b>Classe 2</b> (installée) : régénération inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plant de plus de 1 an	240	32	41	31	7	350	

La surface régénérée atteinte est conforme aux prévisions de l'aménagement. Elle dépasse 80% de la surface totale prévue (classes 1 et 2), pendant une durée qui représente les ¾ de la période d'application initiale.

La tempête de 1999 a détruit plusieurs peuplements résineux et a contraint à les renouveler (ou reboiser) par anticipation. Environ 28 ha sont concernés.

La seconde série, constituée essentiellement de bandes feuillues étroites et linéaires, souvent imbriquées, a rapidement été traitée dans la continuité de la série principale. Les contraintes paysagères et environnementales qui s'y attachaient ont été prises en compte avant chaque intervention. Cette constatation a conforté la volonté d'anticiper la révision de l'aménagement.

### 1.2.2.C – Inventaires réalisés

Les peuplements forestiers ont fait l'objet d'un zonage réalisé avec l'aide de l'orthophoto 2006. Ce travail préparatoire a été confronté aux descriptions de 1992. Le concours du personnel local a apporté sa connaissance fine du terrain et de l'évolution des peuplements. Après stratification par types de peuplements, essences dominantes et classes d'âges (de plus de 60 ans pour les feuillus), 9 blocs ont été définis, présentant une relative homogénéité.

Deux inventaires ont été conduits en parallèle.

✓ Un inventaire statistique, à partir d'une grille systématique au pas de 100 m (pas de 150 m pour les futaies de 60 à 140 ans) sur 8 blocs, réalisé d'août 2009 à janvier 2010. Les données relevées par placettes de 0,1 ha concernent :

- L'espèce ; en particulier la détermination Chêne sessile/Chêne pédonculé, et son diamètre à 1,30 m.
- La qualité des chênes - présence de gélivure, catégorie 1 (bille de pied sans défaut)-
- La hauteur dominante mesurée au Vertex, du troisième plus gros arbre de la placette.

✓ Un inventaire en plein des parcelles ouvertes en cours de régénération, réalisé en décembre 2009 et janvier 2010.

Les autres jeunes peuplements ont été décrits à dire d'expert, en fonction des données de la BDR ou des inventaires Sylvie existants.

◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur.

Avec Petit Bois : Ø 20-25 cm ; Bois Moyen : Ø 30-45 cm ; Gros Bois : Ø 50-55 cm ;

Très Gros Bois : Ø 60 cm et plus

Cet inventaire concerne le bloc des peuplements issus de TSF vieilliss en cours de conversion.

Ils ont été parcourus à raison d'un point par ha (surface du relevé : 0,1 ha).

Surface inventoriée 761,44 ha (pour une surface totale en TSF de 776,20 ha)

Essences	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort (tige + houp.)		Nb de tiges)	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%	Nb	%
CHE	14,29	88	1,9	11,5	4,1	25,5	2,4	14,5	5,9	36,5	201	88	115	83
HET	0,56	3	0,1	0,5	0,2	1,2	0,08	0,5	0,2	1,2			5	4
AFP	0,45	3	0,2	1	0,2	1,4	0,03	0,2	0,02	0,1			7	4
AFC	0,25	2	0,1	0,8	0,1	0,7	0,01	0,1					5	4
A.R	0,63	4	0,02	0,1	0,2	1	0,47	2,9					5	4
TOTAL	16,25	100	2,31		4,93		2,90		6,12		228		137	

◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et classes de diamètre

Les parcelles à l'état de futaie régulière ont préalablement été stratifiées par classe d'âges et essences dominantes. Le tableau ci-après donne par bloc, les résultats en nombre de tiges et en surface terrière.

Tableau récapitulatif des résultats des inventaires par bloc

Bloc et classes d'âges	Surf Bloc	Nb Parc	NbPI	NT	Etype NT	Erreur relative au seuil 5%	G	Etype G	Erreur relative au seuil 5%	Gmoy	Dg	Do	Dg
<b>TSF en conversion</b>													<b>Dg50</b>
8 : TSF	761.44	43	712	137	3.28	4.72	16.2	0.27	3.23		0.39	0.41	0.54
<b>Futaie régulière de chêne</b>													<b>Dg70</b>
7 : 181 et+	13.87	3	14	71	8.31	25.14	22.9	2.76	26.09	0.32	0.64	0.62	0.64
6 : 161/180	66.75	5	67	98	5.23	10.69	19.8	0.92	9.30	0.20	0.51	0.49	0.56
5 : 141/160	76.86	5	70	118	3.37	5.68	25.1	0.66	5.21	0.21	0.52	0.53	0.57
1 : 121/140	76.85	5	32	103	4.50	8.90	20.0	0.60	6.15	0.19	0.50	0.50	0.54
2 : 101/120	35.21	3	15	144	12.60	18.77	16.4	1.41	18.52	0.11	0.38	0.42	0.45
3 : 81/100	65.82	5	25	198	11.69	12.16	15.1	0.66	9.06	0.08	0.31	0.36	0.38
4 : 61/80	80.8	5	29	185	11.77	13.05	13.9	0.78	11.45	0.08	0.31	0.35	0.38
<b>Futaie régulière résineuse</b>													<b>Dg100</b>
Rx DOU	41.85	3	8	154			17.0			0.11	0.38	0.41	0.41
Rx P.M	57.17	5	17	257			26.1			0.10	0.36	0.41	0.42
<b>Régénération naturelle de chêne ouverte</b>													<b>Dg70</b>
SO	79.61	7		39			11.9			0.30	0.62	0.59	0.62
	1356.2		989										

Les résultats globaux et détaillés par bloc sont situés en annexe 3.

### 1.3.1.A – Volumes de bois produits

◆ Tableau synthétique de la production moyenne.

Les éléments ci-dessous sont issus des données brutes du dernier cycle de l'Inventaire Forestier National de 1994.

Essence	Production en surface terrière (m <sup>2</sup> /ha/an)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
CHE	0,4	5,2
P.M	0,76	8,70
P.S	-	6,5

◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent.

La révision anticipée de l'aménagement ne permet pas de comparer avec pertinence, par groupe d'aménagement, les récoltes réalisées aux prévisions.

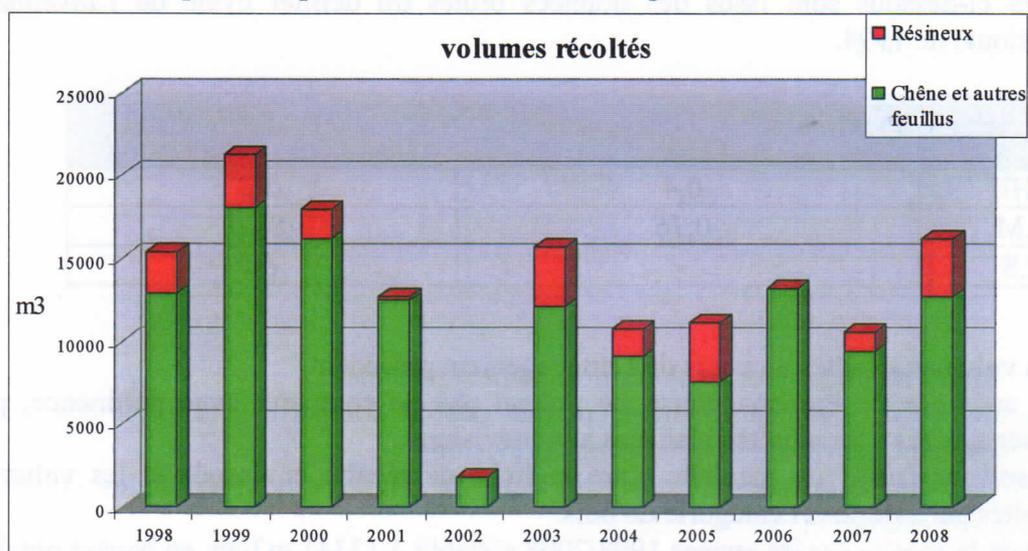
Le tableau suivant établit un parallèle entre la fiche de récolte envisagée et les volumes moyens récoltés par essence et catégorie de bois.

La moyenne de la récolte sur les années 1998/2008 s'établit à 13341 m<sup>3</sup>/an, en hausse notable par rapport aux volumes attendus. Si la récolte feuillue est supérieure de 89% aux prévisions, celle des résineux par contre, n'atteint que 53% du volume envisagé.

ESSENCES	Ø	Récolte annuelle moyenne envisagée 1992/2016			Récolte moyenne annuelle réalisée 1998/2008		
		Vol m3	% total	% CHE	Vol m3	% total	% CHE
CHENE	50 ET +	1746	19%	47%	2297	17%	43%
	30 / 45	1647	17%	44%	1985	15%	37%
	25 ET -	330	4%	9%	1017	8%	19%
	<b>TOTAL</b>	<b>3723</b>	<b>40%</b>	<b>100%</b>	<b>5299</b>	<b>40%</b>	<b>100%</b>
AUTRES FEUILLUS (dont Hêtre)	40 ET +	18	0%		105	1%	
	30 / 35	25	0%		168	1%	
	25 ET -	1	0%		38	0%	
	<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>0%</b>		<b>311</b>	<b>2%</b>	
TOTAL FEUILLUS hors houppier		3767	40%		5610	42%	
HOUPPIER FEUILL		1855	20%		4119	31%	
Cessions -taillis		430	5%		1705	13%	
<b>TOTAL FEUILLUS</b>		<b>6052</b>	<b>64%</b>		<b>11434</b>	<b>86%</b>	
				% Rx			% Rx
PIN SYLV.	25 ET +	827	9%	77%	425	3%	87%
	20 ET -	250	3%	23%	64	0%	13%
	<b>TOTAL</b>	<b>1077</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>	<b>489</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>
PIN MAR.	25 ET +	152	2%	43%	512	4%	90%
	20 ET -	200	2%	57%	58	0%	10%
	<b>TOTAL</b>	<b>352</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>	<b>570</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>
AUT. RES.	25 ET +	900	10%	47%	535	4%	74%
	20 ET -	1000	11%	53%	190	1%	26%
	<b>TOTAL</b>	<b>1900</b>	<b>20%</b>	<b>100%</b>	<b>725</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>
TOTAL RESINEUX hors houppier		3329	35%		1784	13%	
HOUPPIER RES.		33	0%		123	1%	
<b>TOTAL RESINEUX</b>		<b>3362</b>	<b>36%</b>		<b>1907</b>	<b>14%</b>	
<b>Total général</b>		<b>9414</b>	<b>100%</b>		<b>13341</b>	<b>100%</b>	
Moy m3/ha/an		3.7			5.3		
Ecart constaté :		Vol total	∩ 41%				
		Feuillus	∩ 89%				
		Résineux	— 46%				

◆ Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.

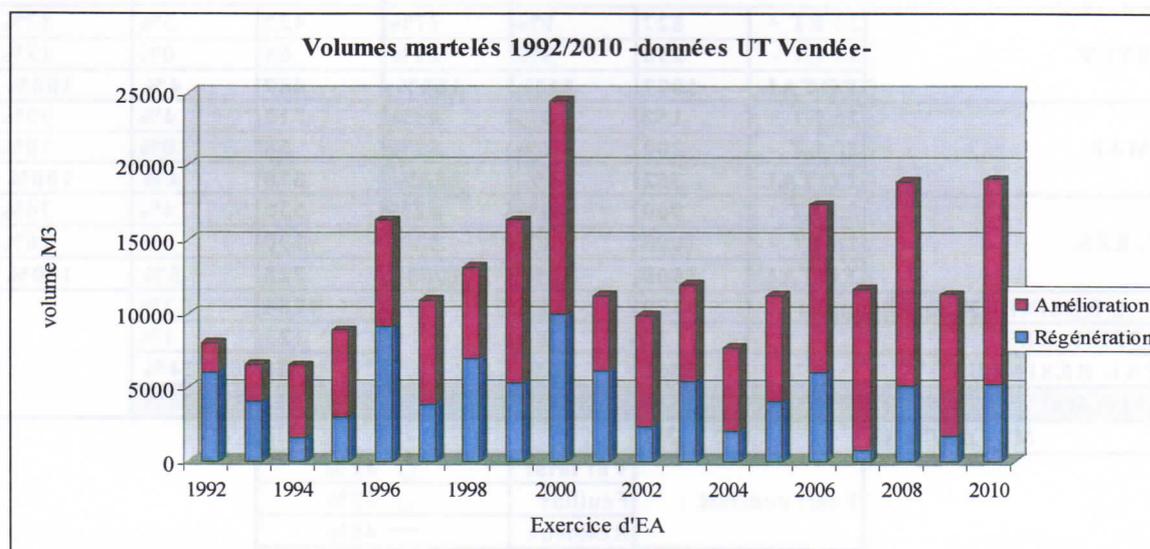
Les données disponibles permettent d'établir l'histogramme des niveaux de récolte suivant.



L'examen des récoltes des derniers exercices fait ressortir plusieurs éléments déterminants.

- L'impact important de l'ouragan Martin du 27 décembre 1999. Il s'est traduit par une augmentation des récoltes 1999 et 2000 et une baisse brutale les années suivantes afin de ne pas engorger le marché.
- L'augmentation de la récolte feuillue à rattacher à la dynamisation de la sylviculture à partir de 2005.
- La faiblesse de la récolte des résineux, conséquence directe de la tempête. Les peuplements détruits ou très endommagés, essentiellement résineux, n'étant plus susceptibles de récoltes intermédiaires en éclaircie.
- Montée en puissance du bois façonné. Depuis 2007, la part du bois façonné progresse pour atteindre en 2009 environ 25% du volume commercialisé.

L'histogramme suivant est complémentaire du précédent. Il reprend les volumes martelés en régénération et amélioration par exercice d'état d'assiette.



# FORET DOMANIALE DE MERVENT

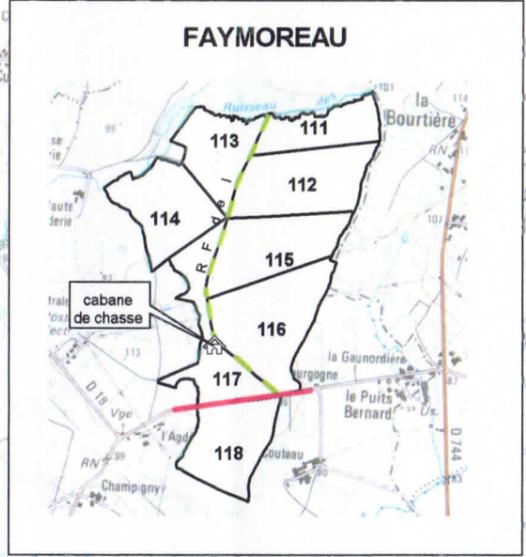
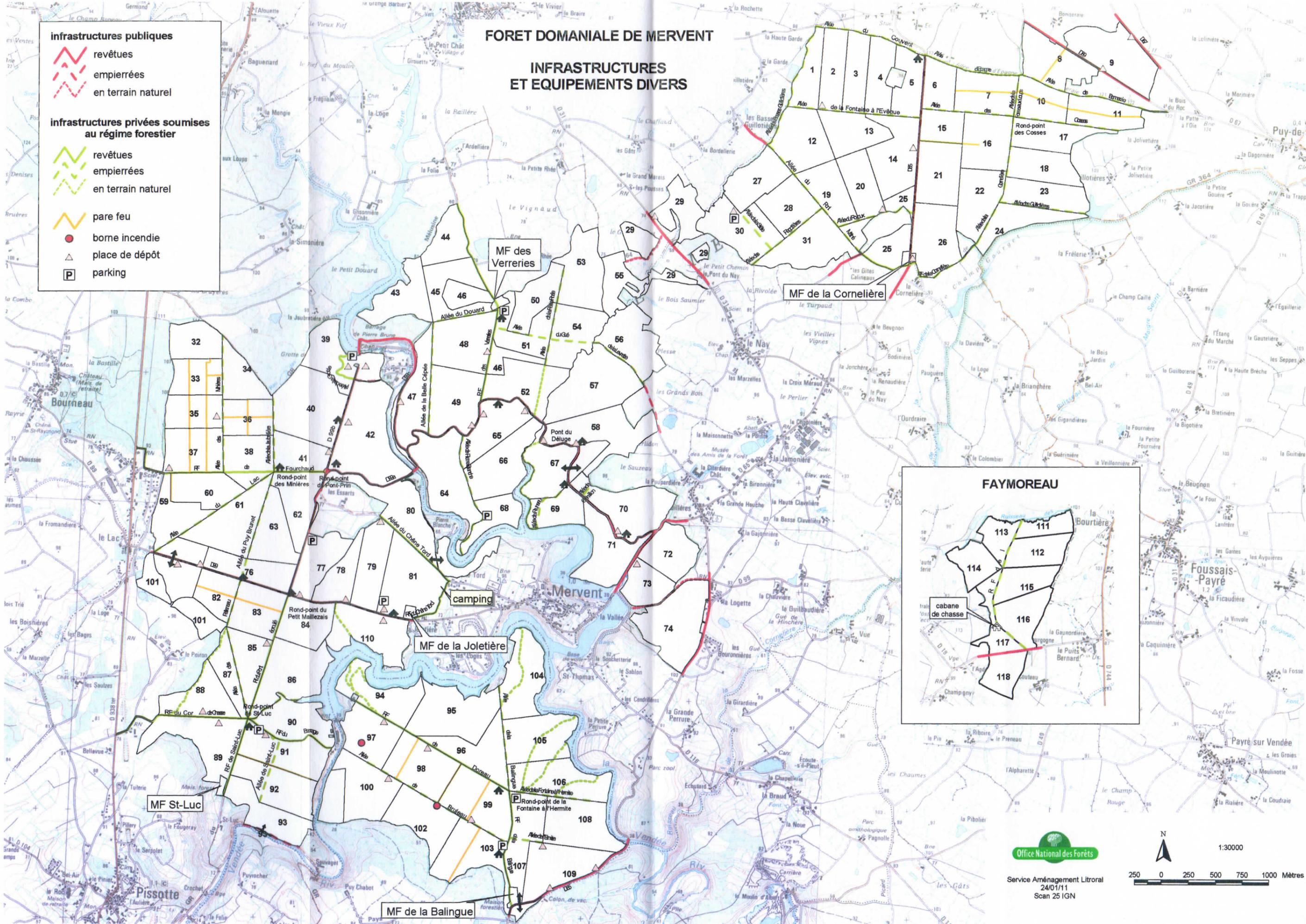
## INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DIVERS

### infrastructures publiques

- revêtues
- empierreées
- en terrain naturel

### infrastructures privées soumises au régime forestier

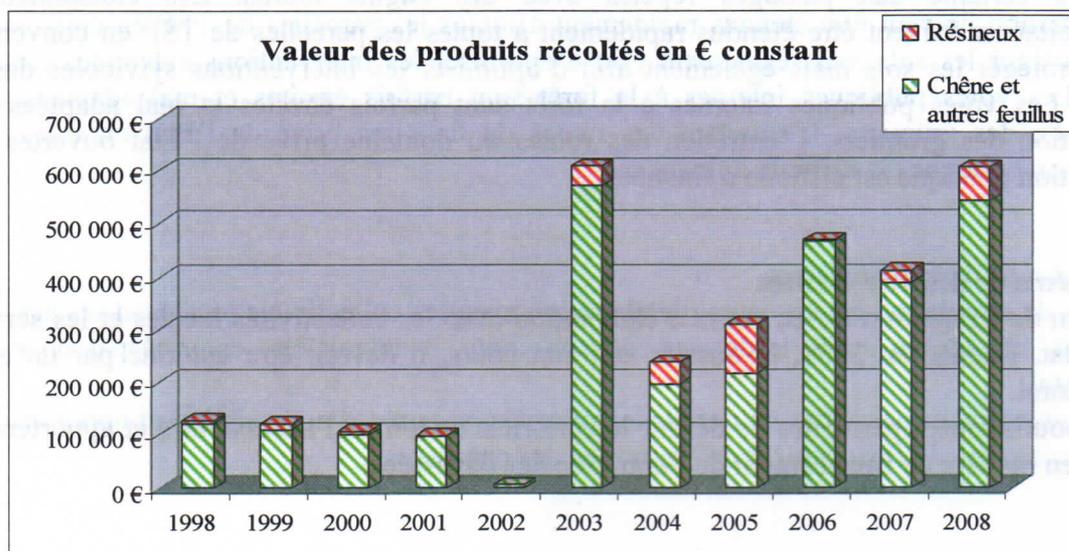
- revêtues
- empierreées
- en terrain naturel
- pare feu
- borne incendie
- place de dépôt
- parking



S'agissant des recettes, le chêne joue un rôle déterminant au niveau économique.

Sur la période 1998/2008, les feuillus (94,5 % de chêne) hors houppiers, représentent 42 % du volume pour 81,5 % de la valeur des bois. D'autre part, le chêne de Ø > 50 cm représente 17,2 % du volume total récolté pour plus de 57 % de la valeur.

Par comparaison, la récolte résineuse hors houppier représente 13,5% en volume pour légèrement plus de 9% en valeur.



#### ◆ Qualités des bois produits dans la forêt.

La forêt de Mervent-Vouvant n'a pas la réputation des meilleurs crus de chêne du bassin ligérien. Néanmoins les produits sont recherchés et se commercialisent aisément. Les inventaires dans les parcelles de plus de 140 ans permettent d'apprécier la part de bois de qualité selon les critères CTBA. Les chiffres les plus élevés se rencontrent en haute forêt dans le canton de la Mocquetière. Ils atteignent 15% dans les parcelles 18 et 23. Ailleurs la qualité exceptionnelle ne dépasse pas 8%.

### 1.3.1.B – Desserte forestière

#### ◆ Etat de la voirie forestière – longueur en km

Cf carte infrastructure et équipements divers

Type de desserte		Longueurs totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel Exploitation, DFCI, accueil.
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	13,1	2,9	oui	Satisfaisant		Réseau ouvert à la circulation publique, avec des difficultés de financement de l'entretien.
	empierreées	30,8			Moyen		3 km ouverts
	terrain nat.	7,8					
Routes publiques participant à la desserte		22,5					
Pistes et sommières		10,8		oui			Coupe-feux dans les peuplements résineux

La densité du réseau de desserte est satisfaisante. Cependant le développement rapide de l'exploitation en bois façonné demande des sites de stockage plus nombreux et mieux adaptés que ceux existants. Une réflexion devra être engagée dans ce sens.

◆ **Principales difficultés d'exploitation**

Les sols sont dans l'ensemble plutôt portants. La texture limoneuse induit cependant une fragilité certaine aux passages répétés avec des engins lourds. Les cloisonnements d'exploitation doivent être étendus rapidement à toutes les parcelles de TSF en conversion, pour protéger les sols mais également afin d'optimiser les interventions sylvicoles dans le taillis. Les voies publiques internes à la forêt sont parfois étroites et mal adaptées à la circulation des grumiers. L'entretien des routes du domaine privé de l'Etat ouvertes à la circulation publique est difficile à financer.

◆ **Schéma de desserte existant**

Un plan de circulation est en cours d'élaboration avec les collectivités locales et les services de l'Etat. Engagé en 2006, le dossier suit son cours, il devrait être entériné par un arrêté préfectoral.

Son aboutissement permettra de définir les priorités en terme d'accessibilité et apportera des pistes en matière de financement de l'entretien des chaussées.

### 1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			2518		2518

La fonction écologique est globalement d'un niveau moyen -reconnu- sur l'ensemble de la forêt. L'originalité de certains habitats, ainsi que le relèvent les inventaires ZNIEFF, a été reconnue par la création d'une ZSC qui concerne 130 ha de FD. De nombreuses espèces de l'annexe II de la directive sont présentes dont au moins deux prioritaires.

La prochaine mise en place de la trame verte confortera l'intérêt que représentent ces milieux.

◆ **Origine des informations**

Depuis longtemps, de nombreuses sociétés et associations naturalistes fréquentent la forêt de Mervent. Les prospections diverses font l'objet de publications (voir en annexe 11 quelques documents consultés) au caractère scientifique ou vulgarisateur. L'Office National des Forêts, pour sa part, a mandaté plusieurs études sur la flore et l'entomofaune locale.

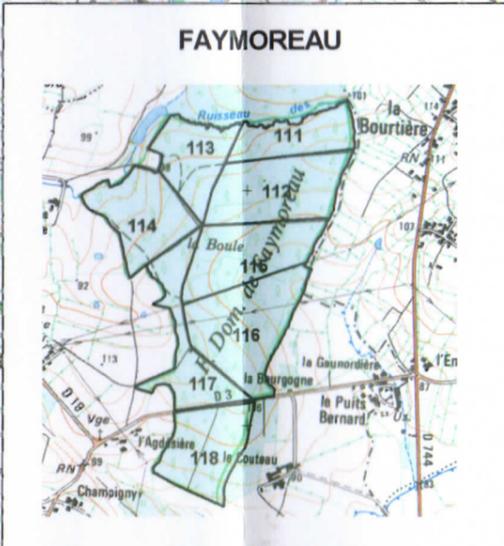
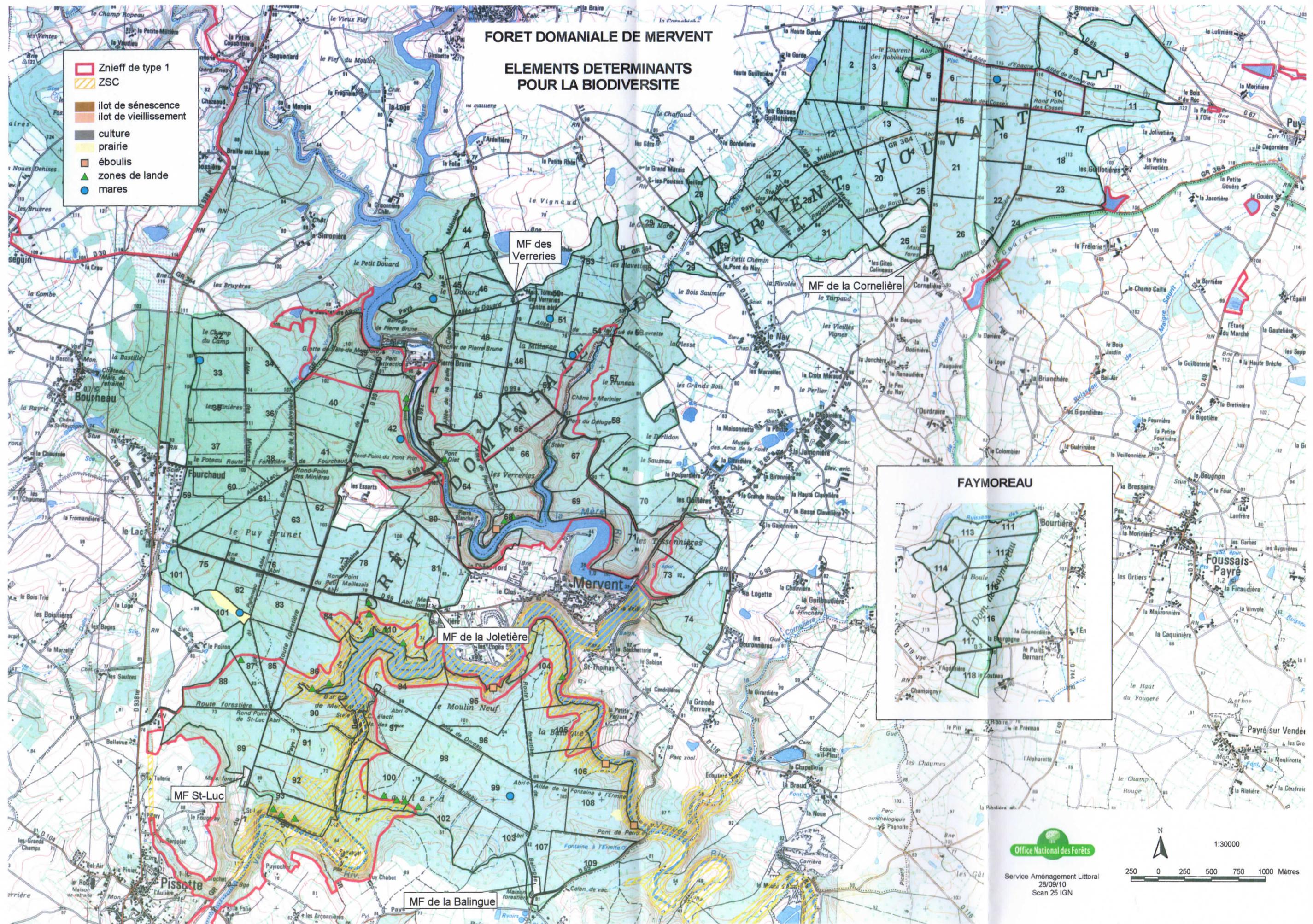
La mise en place de réseaux naturalistes ONF a permis depuis 2007 de procéder à des inventaires et suivis de différentes populations. Il s'agit en particulier des micro-mammifères, de la Genette, des batraciens et des reptiles. En collaboration avec la LPO et les Naturalistes Vendéens, les populations de chiroptères, particulièrement riches, sont l'objet d'évaluations et de suivis.

Les inventaires ZNIEFF et les études préparatoires à l'élaboration du DOC d'Objectif du site Natura 2000, apportent des données essentielles, en particulier des listes d'espèces plus précises.

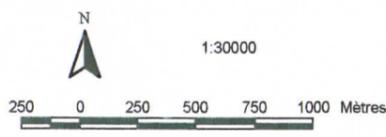
# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## ELEMENTS DETERMINANTS POUR LA BIODIVERSITE

- Znieff de type 1
- ZSC
- ilot de sénescence
- ilot de vieillissement
- culture
- prairie
- éboulis
- zones de lande
- mares



Service Aménagement Littoral  
28/09/10  
Scan 25 IGN



◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Forêt de protection (raison écologique)	non		
Cœur de parc national	non		
Réserves naturelles nationales	non		
Réserves naturelles régionales	non		
Réserve biologique intégrale	non		
Réserve biologique dirigée	non		
Biotopie protégé par AP	non		
Zones humides stratégiques	non		
<b>Eléments du territoire orientant les décisions</b>			
Parc naturel régional	non		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	130 ha	FR 52000658 -Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords (496 ha au total)	Préserver l'habitat de la Loutre. Maintenir les zones de lande sèche. Respecter les prescriptions du DOCOB en cours d'élaboration.
ZNIEFF de type I	222 ha	50190001 : Pt du déluge, Pierre-Brune (286 ha au total)	Maintenir le manteau forestier, au bénéfice des feuillus
ZNIEFF de type I	247 ha	50190002 : Bord de la Vendée des Loges à Pissotte, vallons et tunnels adjacents (439 ha au total)	Intérêt, en particulier, pour les chiroptères. Préserver les landes méso-xérophiles
ZNIEFF de type I	48 ha	50190004 : Les cosses de Vouvant, Puy de Serre	Préserver les milieux humides
ZNIEFF de type II	2518 ha	50190000 : Massif forestier de Mervent Vouvant et ses abords (5891 ha au total)	Maintenir le manteau forestier

◆ Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Les fiches ZNIEFF et les différentes études naturalistes relèvent comme risques potentiels impactant la biodiversité :

**La surfréquentation.** Les zones les plus riches – zones humides, falaises, landes, éboulis sont de faibles surfaces unitaires et en mosaïque dans les peuplements forestiers. Le piétinement répété, très accentué à proximité des rives des retenues, peut conduire à des dégradations. Les dérangements incessants sont néfastes à l'avifaune nicheuse – en particulier.

**Les incidences éventuelles de la sylviculture.** Notamment la modification de la composition et de la structure des peuplements par les enrésinements. Mais également les travaux trop vigoureux conduisant à des dérangements ou destructions de population. Limiter les interventions sur les coteaux et falaises accidentées et instables.

◆ Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Nom vernaculaire	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>				
<i>Gladiolus illyricus</i>	Glaïeul d'Illyrie	Lande sèche - rochers		oui
<i>Isopyrum thalictroides</i>	Isopyre faux-pigamon	lande		oui
<i>Thelypteris palustris</i>	Polystic des marécages	Zone humide		oui
<i>Hypericum androsaemum</i>	Androsème	Zone fraîche - humide		
<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	Zone humide		
<i>Euphorbia hiberna</i>	Euphorbe d'Irlande	Zone ombrée au nord		
<i>Lathraea squamaria</i>	Lathrée écailleuse	Milieu frais		
<i>Doronicum plantagineum</i>	Doronic à feuille de plantain	Zone humide		
<i>Cicendia filiformis</i>	Cicendie filiforme	Zone humide		
<i>Anogramma leptophylla</i>	Anogramme à feuilles minces	Talus sec		
<b>Faune remarquable</b>				
<b>Mammifères</b>				
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Zone humide-rivière-ruisseau		oui*
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin			
<i>Genetta genetta</i>	Genette			
<b>Chiroptères</b>				
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Vx peuplements -lisières -		oui
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Cavités - anfractuosités		oui
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius			oui
<i>Myotis daubentonii</i>	Vespertilion de Daubenton			oui
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées			oui
<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertilion de Bechstein			oui
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin			oui
<i>Plecotus sp</i>	Oreillard			oui
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune			oui
<i>Nyctalus leisler</i>	Noctule de Leisler			oui
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune			oui
<b>Reptiles</b>				
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet			oui
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune			oui
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier			oui
<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'esculape			oui
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert			oui
<b>Amphibiens</b>				
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Mare		oui
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée			oui
<b>Insectes</b>				
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes			oui *
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne			oui
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant			oui
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin			oui
<b>Oiseaux</b>				
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli			oui
<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté			oui
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau			oui
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète jean le blanc			oui
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Vx peuplements		oui

\* espèce prioritaire

### Flore

Aucune espèce végétale inventoriée n'est retenue comme d'intérêt communautaire. Cependant, la confluence d'incidences atlantiques humides, médio-européennes et méditerranéennes, voire montagnardes, confère à ce territoire un grand intérêt au niveau national et régional. La juxtaposition de milieux forestiers plus ou moins oligotrophes, entrecoupés de zones à végétation arbustives basses au contact d'eaux vives, de zones

humides ou encore de lambeaux de landes, explique l'importance que représentent ces sites en matière botanique au niveau régional.

Ce sont aussi près de 250 espèces de champignons qui ont été recensées, dont plusieurs rares.

### Faune

La faune endémique est riche et diversifiée. La présence de la Loutre, espèce d'intérêt communautaire prioritaire a conduit à la création d'une ZSC. Plusieurs espèces de chiroptères, qui occupent des anfractuosités d'anciens ouvrages, trouvent dans la forêt des sites de nourrissage privilégiés. Il s'agit surtout d'espèces anthropophiles, mais les espèces plus strictement forestières, tel les oreillards, manquent vraisemblablement de gîtes arboricoles. Un vaste site d'hivernage et de reproduction se situe en périphérie de la forêt dans un tunnel de voie ferrée désaffectée.

Les populations de batraciens sont en étroite relation avec l'importance des mares et points d'eau, et de leur qualité.

Les petits carnivores forestiers sont présents, telle la genette ou encore la martre, le renard.

Ce vaste territoire abrite également des populations de grands ongulés, cerf, chevreuil, sanglier qui participent à la diversité et à la richesse du milieu.

### ◆ Tableau des habitats naturels, prioritaires ou non, selon la directive habitats Natura 2000

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface domaniale hors ZSC (ha)	Surface domaniale en ZSC (ha)
Chênaie sessiliflore aquitano-ligérienne	non	-	41.55	Habitats les plus répandus où se rencontre la biodiversité "ordinaire". Poursuivre la sylviculture qui a su les préserver.	1800	100
Hêtraie-chênaie du Asperulo-fagetum	non	91-30	41.131		500	5.74
Hêtraie-chênaie acidiphile atlantique à houx	non	91-20	41.12		209	0
Lande atlantique mésophile	non	40-30	31.20	Limiter la fréquentation et lutter contre l'embroussaillage.	6	3.1
Zone humide sur sol marécageux – Bois d'Aulne marécageux	oui	91-E0	44.912	Eviter les passages d'engins et les travaux.	3	~
Forêts mixtes des pentes et ravins	oui	91-80	62.2	A préserver, pas d'intervention concourant à déstabiliser les blocs.	~	~
Rochers et falaises siliceuses	non	82-20	41.4	Limiter la fréquentation et lutter contre l'embroussaillage.	~	~
Mare	non	31-30	22.1	Eviter la fermeture et le comblement.	~	~

L'habitat forestier majoritaire est la **Chênaie sessiliflore aquitano-ligérienne** caractérisée par des sols lessivés plus ou moins acides. Cette formation ne relève pas de la Directive

européenne. Sur versant long, favorable au drainage interne permettant un enrichissement par colluvionnement, elle évolue vers un faciès plus acidophile : la **Hêtraie-chênaie à aspérule** (même si le hêtre peut se trouver en position difficile). La **Hêtraie-chênaie atlantique acidiphile à houx**, peut être rencontrée localement en situation à l'hygrométrie plus élevée.

On note également quelques habitats associés, proches au niveau de la physionomie végétale, qui se différencient cependant par des conditions édaphiques -voire climatiques- spécifiques (éboulis sur pente forte, hydromorphie très contraignante, terrasse de cours d'eau avec eau circulante). Ces formations de faible surface, linéaires, étroites, fréquemment en mosaïque ou profondément imbriquées, sont importantes car d'une grande diversité biologique. Elles présentent une haute valeur patrimoniale (zone humide et lande non boisée plus ou moins xérophile) et tendent à se raréfier. L'opposition des versants encaissés est intéressante, entre les habitats xérophiles au sud, plus humides et à affinités montagnardes au nord avec tilleul et scolopendre. Les habitats d'intérêt communautaire sont peu représentés dans la partie domaniale du site Natura 2000. Aucun habitat prioritaire n'est recensé. Mais les conditions contrastées de la domaniale offre une remarquable palette de milieux rares pour la région.

La forêt assise entièrement sur le socle primaire siliceux est au contact immédiat des plaines sédimentaires calcaires dépendant du bassin aquitain au sud et à l'ouest. Le cortège floristique neutrophile, voire calcaricole, observé sur certaines pentes de la frange ouest de la forêt en est l'illustration. La proximité des argiles flamandaises de comblement du golfe des Pictons ajoute à la diversité potentielle. Cette situation induit des diversités notables d'un grand intérêt.

### 1.3.3 – Fonction sociale

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu			Surface totale retenue pour la gestion	
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen		enjeu fort
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		729	1229	560	2518

Cf carte en annexe

L'enjeu fort concerne la partie de forêt dans le périmètre rapproché des retenues de barrages et les zones les plus sensibles au niveau paysager.

#### 1.3.3.A – Accueil et paysage

L'atlas régional des paysages n'est pas promulgué.

Légèrement à l'écart des zones urbaines et des voies de communication principales, la forêt est cependant d'un accès aisé. Outre les routes départementales, une partie du réseau privé forestier est ouvert à la circulation automobile.

Le pittoresque de ses vallées encaissées et ses paysages internes remarquables ont attiré depuis longtemps un nombre élevé de promeneurs amoureux de calme et de dépaysement. Ainsi l'aménagement de la route "touristique" empruntant le pont du Déluge (passée depuis les années 1950 dans le domaine public -CD 99a) en est une conséquence. Plusieurs arbres remarquables, des points de vue sécurisés, ainsi qu'une série artistique valorisaient le patrimoine forestier.

La construction, à partir du milieu des années 1950, des retenues d'eau potable a accentué l'attrait de ce territoire.

Le rocher de Pierre-Blanche, (propriété du CG 85) aménagé pour l'escalade, est un site prisé. A noter que l'ONF a accordé l'autorisation d'utiliser la falaise à l'est de la p 40 comme voie d'escalade non aménagée.

# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## ACCUEIL ET PAYSAGE

**Sentiers**

- Sentier de grande randonnée
- Sentier pédestre balisé
- Sentier nature des amis de la forêt
- Sentier équestre balisé
- Piste cyclable

**Equipements**

- abri
- cabane de chasse
- table - banc
- parking
- arbre remarquable
- site archéologique ou historique
- fontaine
- borne incendie
- place de dépôt

zone paysagère sensible

sensibilité forte

points de vue

peuplements remarquables

zone de 500 m autour des monuments historiques

site inscrit (source DIREN Pays de la Loire)

Site inscrit 85 SI 29  
La ville de Vouvant et  
la vallée de la Mère

MF des  
Verreries

MF de la Cornelière

Logis de la  
CORNELIERE

Château de la  
CITARDIERE

rocher d'escalade

camping

MF de la Joletière

Ancien Pont

Site inscrit 85 SI 16  
Le coteau de la  
vallée de Mervent

MF St-Luc

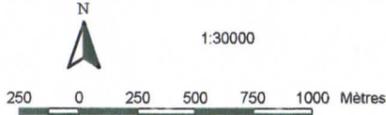
MF de la Balingue

**FAYMOREAU**

cabane de chasse



Service Aménagement Littoral  
24/01/11  
Scan 25 IGN



Le relief accidenté rend la forêt très attractive pour les férus de sport nature –randonnées pédestre et équestre, VTT etc...  
Cf carte accueil et paysage

◆ Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site inscrit	En lisière : FD non incluse	N° 85 SI 16 du 25/10/1955	Mervent - Grand paysage	Site inscrit au contact de la lisière de la FD. Réflexion nécessaire en préalable aux travaux de régénération
		N° 85 SI 29 du 13/02/1985	Vouvant - Grand paysage	
Monuments historiques	Aucun en forêt, mais FD concernée par des périmètres de protection –servitudes du PLU de Mervent	Château de la Citardière –classé : Pelles 70-72 ; Logis de la Cornelière –inscrit : Pelles 25-26 ; Ancien pont sur la Mère –classé : Pelles 74-73		périmètre de 500 m de rayon
Périmètre de préemption	Zone forestière au nord du bourg de Pissotte, centrée sur St Luc, incluant une cinquantaine d'ha de FD.	15 janvier 1980	Protection foncière	RAS
Plan de Prévention des Risques inondation – rivière Vendée	Rives des retenues et aval des barrages.	18 août 2008	Communes forestières concernées : Mervent, L'Orbrie, Pissotte, Puy de Serre, Faymoreau	RAS
SAGE bassin versant de la Vendée	Ensemble de la FD	Arrêté en cours d'approbation	Protection et gestion des eaux de surface	Préservation zones humides, limiter les intrants

Chaque commune de situation du massif principal possède soit un PLU ou un POS, soit une carte communale. Seule la commune de Faymoreau ne dispose pas de document d'urbanisme. La forêt domaniale est classée en zone non constructible et en Espace Boisé Classé. La commune de Pissotte a instauré un périmètre de préemption incluant une part de FD.

◆ Sites archéologiques

Les traces et indices d'activités humaines sont fréquents, sans bénéficier d'un statut de protection réglementaire. La base de données DRACAR en indique certains. Il s'agit essentiellement d'ateliers verriers et de traces d'enceintes anciennes plus ou moins datées. Le site de Sauvaget, au sud de la forêt, en bordure est de la parcelle 93 est assez remarquable. Son éperon barré -vraisemblablement gaulois- est parfaitement visible. Plus près de nous, on peut citer également les vestiges d'accès aux moulins qui jalonnaient les rivières La Vendée et La Mère. Les sites d'extraction de matériaux sont nombreux.

◆ Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions ou manifestations associées
Retenue du barrage de Mervent	Pêche, promenade, paysage	élevée	
Retenue du barrage de Pierre-Brune	Pêche, promenade, paysage	élevée	
Rocher d'escalade de Pierre-Blanche	Sport, panorama, paysage	Moyenne	
Parc d'attractions de Pierre-brune	Parc d'attractions enclavé	Elevée	
Parc Natur'Zoo du Gros-Roc	Parc zoologique en périphérie de FD	Moyenne	
Base de voile et plage	Activités nautiques	Moyenne	Activité estivale
Grotte du Père de Montfort	Promenade, tourisme mémoriel	Elevée	Pèlerinage annuel

◆ Equipements structurants existants à l'intérieur de la forêt domaniale

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général - observation
Route touristique	CD 99a : Rte étroite serpentant dans une partie pittoresque.	Faible – circulation automobile	Etat satisfaisant – adapté
Pont du déluge	Pont dominant la forêt, sentier, stèle.	Forte fréquentation, piétinement.	Etat satisfaisant – adapté
Plateau de Pierre-Brune	Parking, grotte du Père de Montfort, belvédère, sentiers, information.	Forte fréquentation, piétinement, peuplement forestier âgé très fragilisé.	Réflexion paysagère globale à engager. Stationnement à repenser.
Rd point de St Luc	Parking, abri, point de départ de nombreux sentiers, information.	Forte fréquentation, piétinement, peuplement forestier âgé fragilisé.	Etat satisfaisant
Rd point de la Balingue	Parking, abri, point de départ de nombreux sentiers, arbre remarquable.	Forte fréquentation, piétinement, peuplement forestier âgé fragilisé.	Etat satisfaisant
Rd point du petit Maillezaïs	Parking, aire de pique nique, départs de sentiers, information.	Forte fréquentation, piétinement.	Etat satisfaisant
Rocher de Pierre-Blanche	Rocher d'escalade équipé – Propriété du Conseil-Général 85	Forte fréquentation, piétinement.	Equipement géré par une association.
Forêt	Plusieurs belvédères naturels surplombant les retenues.	faible	Certains protégés : à surveiller
	Sentier de Grande Randonnée	15 km	Etat satisfaisant
	Sentiers piétons balisés	52 km	Etat satisfaisant – adapté
	Pistes cavalières	56 km	Etat satisfaisant – adapté
	Circuits VTT	10 km	Etat satisfaisant – adapté
	Pistes cyclables	11,2 km	Etat satisfaisant – adapté
	Aires de pique-nique	15	Etat moyen – adapté
	Parkings	9 u	Etat satisfaisant – adapté
	Abri bois	15 u	Etat moyen. Usage incertain. Seule une partie justifie d'être rénovée.
Camping – concession-	Camping du Chêne tord		Camping, accrobranche
Retenues	Sentiers de rives, spots de pêche à la ligne, base de voile et plage.	Modéré – piétinement localisé. Contraintes d'accessibilité parfois supportées par la forêt.	Entretien des sentiers régulièrement effectué.
Barrages (ouvrages)	Ouvrages barrant les vallées	Circulation automobile	
Parc de Pierre-Brune	Parc d'attractions	Fréquentation, bruit	

#### ◆ Sensibilités paysagères

La sensibilité paysagère qui s'attache à un territoire est largement liée à son niveau de fréquentation. A ce titre l'incidence paysagère de la forêt de Mervent-Vouvant est conséquente et doit être appréciée parallèlement à la fonction d'accueil. Ce rôle majeur de la forêt dans la qualité du cadre paysager est reconnu depuis longtemps, en particulier dans un département comme la Vendée où le taux de boisement dépasse faiblement 6%.

Mervent-Vouvant est une forêt de plaine qui par sa masse participe à la structuration de l'espace et la lecture du paysage. La perception éloignée de la forêt est déterminante, notamment quand on l'aborde par le sud, par la dépression du Marais Poitevin.

D'autres enjeux paysagers non moins importants, relèvent du **paysage interne**. Ils sont liés aux axes de pénétration principaux, aux sites d'accueil fréquentés par les touristes et visiteurs, ainsi qu'aux contacts avec le bourg de Mervent.

L'**ambiance paysagère** de la forêt est étroitement associée au chêne et à la futaie adulte, mais les résineux en mélange avec les feuillus participent à une diversité parfaitement perçue et appréciée.

La banalisation du milieu forestier sur les sites les plus fréquentés, particulièrement à proximité des stationnements, peut conduire à une grande homogénéisation (absence de strates inférieures) contraire souvent à la qualité paysagère vécue.

Niveau de sensibilité paysagère		Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Externe	Centre du bourg de Mervent vers le Sud	Belvédère surplombant le barrage et la forêt
		Parc de la Mairie de Mervent vers le Nord	Belvédère surplombant le barrage et la forêt
	Interne	Rocher de Pierre-Blanche	Voie d'escalade équipée.
		Plateau de Pierre-Brune et accès à la vallée	Point de vue et fréquentation, site mémoriel.
		Belvédères disséminés, aménagés ou non	Points de vue sur les retenues
		Pont du déluge	Pittoresque, vallée encaissée
	Rd points principaux aménagés	Fréquentation, accessibilité à la forêt, connexion de nombreux sentiers.	
Intermédiaire	Externe	Entrées de la forêt depuis les voies publiques.	Profondeur de champ visuel. Approche progressive et globale de la forêt
	Interne	CD 99a	Fréquentation, accessibilité à la forêt.
		Voies de circulation ouvertes au public	Fréquentation
		Peuplements remarquables – cantons de la Mocquetière et les Verreries	Futaie de chêne élancée, ex "série artistique"

Le niveau d'enjeu qualifié de fort, concerne les sites structurants les plus fréquentés, paysagèrement sensibles, justifiant d'une approche sylvicole spécifique.

### 1.3.3.B – Ressource en eau potable

#### ◆ Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui/non)	rapproché (oui/non)	éloigné (oui/non)	
Retenue d'eau potable du barrage de Mervent	<b>500 ha</b> par le périmètre rapproché des 300m.		Bande longitudinale de 300 m de large de part et d'autre des retenues	Bassins versants de la Vendée et de la Mère.	Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires dans le périmètre rapproché. Maintien du couvert forestier.
Retenue d'eau potable du barrage de Pierre- Brune					

#### ◆ Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable : AP du 01/06/1993.

La forêt domaniale n'est pas concernée par le périmètre immédiat. La cote d'emprise de la surface ennoyée ayant été calculée à cet effet. Le périmètre rapproché consiste en une bande longitudinale de 300m de large (subdivisé en 3 parties distinctes : périmètre de 50m, 70m et enfin 300m). En forêt domaniale, la bande de 70m concerne des coteaux souvent abrupts, occupés par des taillis économiquement difficilement exploitables.

Les prescriptions de gestion contenues dans le SAGE préconisent de limiter l'emploi d'intrants (particulièrement les herbicides) et de préserver l'état boisé. Dans ce cadre, un inventaire des zones humides est en cours de réalisation sur le bassin versant.

### 1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		2473	45		<b>2518</b>

#### ◆ Classements réglementaires et des zonages induits

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Type de zonage induit	Préconisations impactant la gestion forestière
Plan de Prévention des Risques Inondations – rivière Vendée	<b>Environ 45 ha</b> de FD sur les communes concernées : Mervent, L'Orbrie, Pissotte, Puy de Serre, Faymoreau	Arrêté préfectoral : 18 août 2008	Prévention des inondations liées à la présence des barrages.	Servitude	RAS

La forêt domaniale est peu impactée par le PPRI. Sont concernées les zones aval des deux retenues sur une faible largeur.

#### ◆ Maîtrise des aléas par les peuplements forestiers.

Les risques de déstabilisation de rochers ou de glissements de terrain ne sont pas avérés.

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

### 2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
Surface importante de TSF vieillis : 776 ha	Régénérer les TSF riches en gros bois, poursuivre la conversion en futaie de chêne sessile quand les conditions stationnelles le permettent. Intervenir dans le taillis des TSF à classer en amélioration
Les futaies sur souches occupent : 128 ha	67 ha de plus de 160 ans sont éligibles à la régénération. Le solde, issu d'échanges récents d'anciens taillis progressivement améliorés, est en croissance.
Jeunes peuplements en croissance	Poursuivre la dynamisation de la sylviculture,
Bonnes potentialités et essences adaptées	Optimiser la production de bois d'œuvre de qualité
<b>Fonction écologique</b>	
Zones marginales, souvent les plus riches	Les préserver. Se conformer aux prescriptions du DOCOB et instructions ONF sur la biodiversité.
Richesse de la biodiversité ordinaire	Veiller à préserver et valoriser en poursuivant une sylviculture qui a su répondre à ces exigences. Installation d'îlots de vieux bois.
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)</b>	
Fonction sociale reconnue, d'une forêt réputée au cœur d'un territoire faiblement boisé.	Sylviculture à adapter aux contraintes paysagères, en particulier au niveau des sites les plus sensibles. Futaie irrégulière
Retenues de barrage pour l'alimentation en eau potable	Gérer les périmètres de protection conformément aux arrêtés. Futaie irrégulière
SAGE en phase d'approbation finale	Préserver les zones humides et limiter les intrants
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
PPR Inondation rivière Vendée	Limitier l'encombrement des rives et dégager au cours des interventions sylvicoles courantes
Stabilité de certains versants abrupts et falaises	Etre attentif à ne pas déstabiliser les blocs rocheux au cours des interventions mécanisées et maintenir le couvert boisé quand il est présent.
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Forte implication des collectivités locales	Maintenir des contacts fréquents
Maîtrise de l'évolution des populations de grands ongulés	L'activité chasse doit assurer le maintien des grands équilibres.

## 2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 - Traitements retenus

Les inventaires et descriptions de peuplements indiquent que la forêt de Mervent-Vouvant est constituée en majorité de peuplements réguliers, mais aussi pour une part notable de peuplements issus d'anciens TSF en conversion en phase de vieillissement.

Le traitement sylvicole doit conduire à valoriser les peuplements existants en favorisant les essences potentiellement les mieux adaptées aux conditions stationnelles. Ceci sans créer d'unité de gestion de trop faible surface mais en privilégiant les peuplements mélangés tout en précisant une essence objectif qui déterminera la sylviculture.

Deux modes de traitement seront appliqués :

- Le traitement en futaie régulière (2329,28 ha). Bien adapté à la production des essences de lumière (Chêne sessile, Pin maritime, Douglas, Pin sylvestre, Pin laricio), il répond parfaitement aux exigences environnementales de préservation de la biodiversité et de l'avifaune (présence constante de gros bois, renouvellement régulier avec grandes plages de végétation basse, peuplements mélangés à plusieurs strates).
- Le traitement en futaie irrégulière (173,22 ha). Ce mode de traitement s'adresse, en particulier, aux zones les plus sensibles, quand la structure des peuplements est encore partiellement irrégularisée.
  - Peuplements situés en bordure des rives des barrages au niveau des parcelles à régénérer.
  - Zones principales justifiant une approche paysagère spécifique.

Il s'agit de poursuivre les méthodes sylvicoles passées qui ont montré leur pertinence en :

- **Poursuivant une sylviculture dynamique** dans le façonnage des peuplements afin de diminuer les densités finales.
- **Privilégiant la régénération naturelle**, favorisée par un travail léger du sol.
- **Ne recourant au reboisement artificiel, qu'après un échec avéré de la régénération naturelle** ou si l'essence dominante ne peut être retenue comme essence objectif (substitution du Chêne pédonculé en particulier).
- **Limitant le nombre d'unités de gestion**, dont la surface ne devra pas être inférieure à 2 ha en règle générale. La prise en compte de la micro diversité stationnelle favorisera le mélange des essences.

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	2329,28	2143,41
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		331,12
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	173,22	
Taillis simple		55,48
<b>Sous-total : surface en sylviculture</b>	<b>2502,50</b>	
Ilots de sénescence	5,01	
Hors sylviculture	10,68	0,14
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>2518,19</b>	

# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## CARTE D'AMENAGEMENT

### Groupe d'amélioration

- Chêne
- Chêne rouge
- autres feuillus de production
- Pin maritime
- Pin sylvestre
- Pin laricio
- Douglas

### Groupe irrégulier

- Chêne sessile
- îlot de sénescence
- îlot de vieillissement
- hors sylviculture

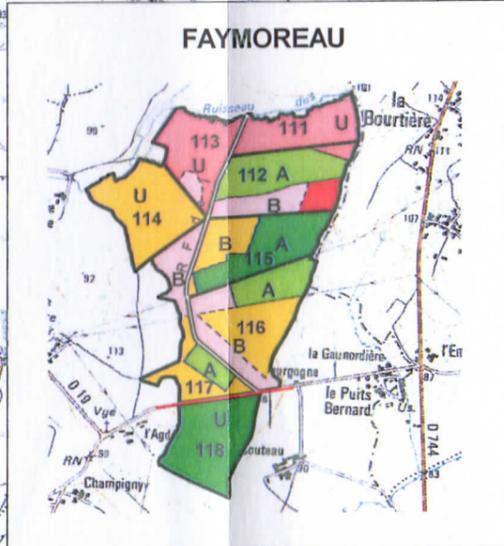
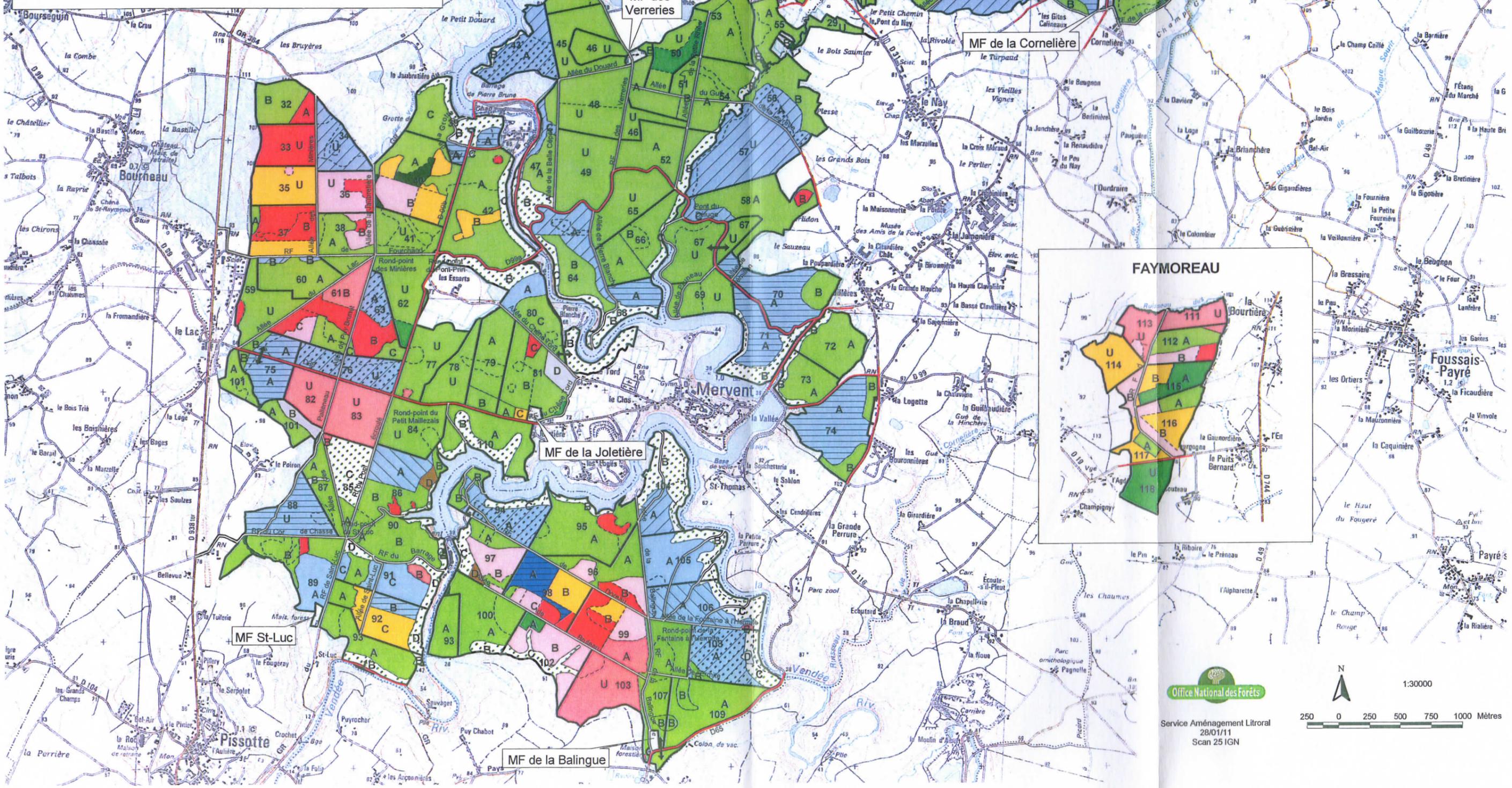
limites des unités élémentaires de peuplements

### Groupe de régénération

- Chêne
- Pin maritime
- régénération déjà ouverte

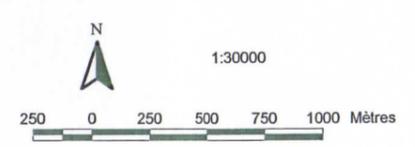
### Période d'ouverture pour le groupe de régénération

- 2011 - 2015
- 2016 - 2020
- 2021 - 2025
- 2026 - 2030



Office National des Forêts

Service Aménagement Littoral  
28/01/11  
Scan 25 IGN



## 2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Les critères suivants se réfèrent à la Directive Régionale d'Aménagement Bassin ligérien.

Essences objectif et critères d'exploitabilité retenus								
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre Optimum retenu	Diamètre de disponibilité	Age maximum	Essences accessoires	Unités stationnelles concernées
Chêne sessile	PQE	1990,32	180/270	80	70	270	Chêne pédonculé, Hêtre, Feuillus divers	BL06, BL07
	PQM		180	70	60	230		BL07
Feuillus divers	Chêne rouge en majeure partie - PQM	54,26	75	55	45	100	Chêne sessile, feuillus précieux	BL05, BL07
Pin maritime	Essence à développer à terme - PQM	143,42	60	55	45	120	Chênes, Châtaignier	BL09, BL07
Pin sylvestre	PQM	90,67	100	50	45	120		BL08, BL09
Pin laricio	PQM	89,06	80	50	45	120		BL07
Douglas	Essence "à risque" face à l'évolution climatique et souvent dans des stations favorables au Chêne sessile. A conduire cependant à son terme d'exploitabilité optimal. - PQM	134,77	70	60	50	50	Chêne sessile, Châtaignier	BL07, BL06
<b>Total en sylviculture</b>		<b>2502,50</b>	<b>ha</b>					

La qualité exceptionnelle PQE (Chêne sessile) est très minoritaire en forêt de Mervent-Vouvant. Quelques parcelles sont cependant concernées : cantons de la Mocquetière et des Robinières – Pelles 18, 23, 4, 5 par exemple. D'autre part, le canton des Verreries est prometteur. Les peuplements en croissance y sont de belle facture. Ils sont issus de régénération naturelle de futaies régulières ou de conversion de TSF.

La qualité moyenne -PQM- est la plus représentée, les critères d'exploitabilité tant feuillus que résineux sont retenus en conséquence.

## 2.3 - Effort de régénération

### 2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

◆ Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent.

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	521,93 ha
Surface effectivement régénérée	350 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

La surface régénérée atteinte en 2009 est conforme aux prévisions de l'aménagement. Elle dépasse 80% de la surface totale prévue si l'on ajoute à la surface régénérée les 80 ha entamés

et bien engagés et ceci pendant une durée qui représente les  $\frac{3}{4}$  de la période d'application initiale.

La tempête de 1999 a contraint à renouveler (ou reboiser) des parcelles détruites sur environ 28 ha. Les travaux ont été menés à bien.

Ainsi qu'indiqué précédemment, les plantations de Chêne rouge sont parfois dominées par les semis naturels de Pins sylvestre –Pelle 40, ou concurrencées localement par le Chêne sessile – Pelles 50, 62.

#### ◆ Surface à régénérer

Les éléments suivants se réfèrent à la note de service 09-T-306 du 29 novembre 2009 qui précise le mode de détermination des objectifs de renouvellement des futaies à suivi surfacique.

En annexe 4 un tableau présente les données chiffrées des différents peuplements concernés par les critères d'éligibilité à la régénération.

#### ◆ Surface disponible (Sd)

Le choix des parcelles disponibles à la régénération est assis sur les critères suivants, en fonction du diamètre moyen des 50, 70 ou 100 plus grosses tiges à l'hectare.

Type peuplement		Classe de Ø de disponibilité à la régénération			Accroissement moyen sur 20 ans - cm	Ø de disponibilité au début de la période d'application de l'amgt - cm
		Dg 70	Dg 50	DG 100		
Chêne sessile dominant						
Futaie vraie	Haute qualité	70			7,5	60
	Qualité moyenne	60			7,5	50
Futaie sur souches		60			7,5	50
Taillis sous futaie			60		10	47,5
Futaie résineuse						
Pin maritime				45	12	30,5
Douglas				50	12	35,5

Les futaies les plus âgées issues de souches, ainsi que la zone du plateau de Pierre-Brune, sans présenter de signes de dépérissement généralisé sont cependant fragilisées. La tempête de 1999 a ouvert des trouées préjudiciables à la stabilité globale des peuplements. On peut considérer que leur durée de survie ne peut excéder les 20 ans, période d'application de l'aménagement.

L'âge seul est retenu comme critère maximum dans la DRA. Selon les éléments de description disponibles, aucun peuplement n'atteindra l'âge maximum.

Les critères optimaux intéressent le diamètre et l'âge. Plusieurs parcelles atteindront ou dépasseront 180 ans ou 70 cm au cours de la période d'aménagement à venir. Parmi elles, une seule cumule âge et diamètre optimaux. S'il n'y a pas de peuplements à proprement ruinés, les TSF pauvres, quand la surface terrière ne dépasse pas 12 m<sup>2</sup>, méritent être régénérés rapidement. Il n'y a aucun intérêt à les laisser vieillir au risque que ne s'altèrent des gros bois de qualité.

D'autre part, le peuplement de Douglas qui occupe une partie de la parcelle 98, très endommagé par les tempêtes de 1999 et 2010 doit être renouvelé avec une légère anticipation.

La surface concernée s'élève 283,88 ha.

Le tableau en annexe 4 dresse la liste des peuplements répondant aux critères de disponibilité.

Peuplements pour lesquels au cours de la période :	Surface : ha			Observation
	feuillus		résineux	
	Futaie	TSF		
La durée de survie est faible	69,14			Pelles 19, 20, 31, 39 partie (répondant également aux critères optimaux) Feuillus seuls concernés
Les critères maximaux d'exploitabilité seront atteints	0	0	0	Aucun peuplement concerné
Les critères optimaux d'exploitabilité seront atteints pendant la période, ou ne gagnent pas à vieillir	11,48	262,17	10,23	Futaies : Ages : pelles 14p, 19, 20, 31, 39p, 64p Diamètre : pelle 64p. TSF : pelles 25p, 34, 64p, 68p, 75p, 106p ; 57, 71p, 74p, 86p, 105p Résineux : pelle 98p
Les critères minimaux d'exploitabilité seront seulement atteints - Ø de disponibilité	52,42	275,46	57,17	Concerne feuillus et résineux -18,20 ha de résineux à transformer en futaie de CHS par plantation- cf : annexe 4
Total	133	538	67	<b>738 ha</b>

#### **Sd s'élève à 738 ha sur 20 ans.**

La surface disponible est composée en majeure partie de parcelles de TSF en conversion, soit plus de 500 ha (sur les 776 ha décrits comme TSF).

Si l'on se projette à l'échéance de 40 ans -soit 2 périodes d'application d'aménagement-, viendra s'ajouter à la surface disponible (cf chap 1.2.2 et annexe 4) :

- Futaie 141/160 ans : 56,56ha (soit 76,86 ha dont on enlève 18,30ha –pelle 17 déjà disponible)
- Futaie de 121/140 : environ 20 ha qui devraient atteindre le diamètre de disponibilité
- TSF : 130 ha dont le Dg 50 est compris entre 40 et 49 cm
- Résineux : les classes de Ø supérieures ou égales à 30 cm représentent 254 ha, dont 67 ha sont disponibles à la régénération en 2010. On peut retenir que 187 ha supplémentaires seront disponibles à l'échéance de 40 ans.

Sd s'élèverait à 1057ha sur 40 ans soit 528ha par période de 20 ans

A l'échéance de 60 ans -3 périodes d'application d'aménagement-, la surface de TSF va beaucoup diminuer. Mais tant l'histogramme des classes d'âges que celui des classes de diamètres, indiquent que Sd va s'accroître d'au moins 330 ha supplémentaires.

Sd s'élèverait à 1387ha sur 60 ans soit 462ha par période de 20 ans

Sd diminue progressivement tout en restant très supérieure à Se.

#### ◆ Contrainte de vieillissement (Sv)

Sont concernés dans les 20 ans à venir :

Les peuplements dont la régénération est entamée et comportant encore des semenciers : 79,61 ha

Les peuplements à durée de survie faible : 69,14 ha

**Sv s'élève à 149 ha**

Si l'on se projette à l'échéance de 40 ans -soit 2 périodes d'application d'aménagement-, la surface des peuplements à durée de survie faible n'augmentera pas au regard de leur état actuel. Seule la parcelle 64p atteindra l'âge maximum pour 7,42ha.  
Donc Sv diminuera.

◆ Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Répartition à terme	
Ess objectif	Surface
Chêne :	1697.10
Vieil :	120.00
AFP :	54.26
P.S :	90.67
P.M :	143.42
DOU :	134.77
P.L :	89.06
IRR :	173.22
Sénes :	5.01
HS :	10.68
	<b>2518.19</b>

(40 ha entre 180 et 270 ans à terme)

Référence théorique, Se est établie en fonction de la distribution des peuplements à terme et des âges d'exploitabilité arrêtés dans la DRA et guide des sylvicultures de la chênaie du bassin ligérien.

Sa valeur est purement comparative, car s'intéressant aux forêts globalement équilibrées où toutes les classes d'âges sont présentes en surfaces égales. Cas de figure extrêmement rare.

$$Se = \frac{CHS}{180} + \frac{vieil}{270} + \frac{AFP}{75} + \frac{P.S}{100} + \frac{P.M}{60} + \frac{DOU}{65} + \frac{P.L}{80} \times 20 = [0.4 + 0.4 + 0.7 + 0.9 + 2.4 + 2.1 + 1.1] \times 20 = 341.60 \text{ ha}$$

◆ Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)

So comprend les parcelles à ouvrir et à terminer ainsi que celles seulement entamées, dont le renouvellement progressif se poursuivra sur la période suivante

◆ Surface en régénération à terminer (St)

St comprend les parcelles entamées au cours de la période précédente et celles à terminer au cours de la période à venir.

◆ Synthèse des calculs de surface à régénérer

Le Groupe de Régénération comprend la surface à ouvrir au cours de l'aménagement à laquelle s'ajoute la surface ouverte, non terminée, reliquat de l'aménagement précédent.

La comparaison entre Sv et Se (Sv < Se) montre un niveau de contrainte plutôt faible. Cependant, l'importance de la surface en TSF en conversion, vieillies, parfois difficiles à classer en terme de contrainte, impose une réflexion particulière. Ils doivent être progressivement renouvelés au risque de s'altérer de manière irréversible. Ainsi, il apparaît incontournable d'inscrire dans la surface à ouvrir les peuplements qui répondent aux critères optimaux d'exploitabilité (cf tableau Sd plus haut). D'autre part, l'importance de la surface Sd, largement supérieure à Se nécessite d'engager sans attendre le renouvellement des TSF répondant aux critères minimaux de disponibilités, afin d'étaler la charge récolte sur plusieurs décennies.

La réflexion conduite avec les services de gestion, présentée dans le tableau en annexe 4, amène à retenir une surface à ouvrir de 469,26 ha. Cette surface se distribue comme suit :

- Tous les résineux répondant aux critères de disponibilité : 67,40 ha (dont 18,20 ha à reboiser en Chêne sessile)
- Futaie régulière : 91,55ha toutes les parcelles répondant aux critères de disponibilité, excepté 15,26ha en vieillissement, 2,32ha en sénescence et 5,04ha à classer en irrégulier
- TSF : 310,31 ha

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	surface					Niveau prévu à mi-période
	Total	Feuillus		Résineux		
Surface disponible (Sd)	738,06	688,86		49,20		
Contrainte de vieillissement (Sv)	148,75	148,75				
Surface d'équilibre (Se)	341,60	211,92	10,6 ha/an	129,67	6,5 ha/an	
Surface du groupe de régénération (GR)	548,87	499,67	25 ha/an	49,20	2,5 ha/an	
Surface à ouvrir (So)	469,26	420,06 (dont 18,20 ha de Rx à planter en CHS)	21 ha/an	49,20	2,46 ha/an	217
Surface à terminer (St)	435,27	386,07	19,30 ha/an	49,20	2,46 ha/an	177
Groupe de reconstitution (Srec)	0					
Surface de régénération acquise (Sa)	435,27	386,07		49,20		

### Résineux

Les résineux, plantés pour une grande part dans la décennie 1970 sont en croissance. Quelques parcelles seulement atteindront les critères d'exploitabilité en fin de période. Cette surface est nettement inférieure à la surface d'équilibre calculée.

### Feuillus

Le groupe feuillu est constitué pour l'essentiel de parcelles de TSF en conversion, dont la régénération ne peut être différée au risque de compromettre la qualité voire la survie des semenciers potentiels.

### Récapitulatif du Groupe de Régénération

Essences objectif	Report de l'aménagement précédent	Parcelles à ouvrir et terminer	Parcelles à entamer	Total
Chêne sessile	79,61	306,46	113,60	499,67
Pin maritime	-	49,20	-	49,20
<b>Total GR</b>	79,61	355,66	113,60	<b>548,87</b>
		So : surface à ouvrir = 469,26 ha		
		St : surface à terminer = 435,27 ha		

### 2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements	Globalement vieillie		
	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note forêt
Surface terrière (cible fixée par directive territoriale)	16,25	18	
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	15	20	
Densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	19	28	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	8,66 ha		

**Classement des parcelles : Groupe de régénération**

Libellé groupe - observations	Code groupe	Code local	période	Code ppt	Unité de gestion		Surface totale gestion	Surface à ouvrir (So)	Surface à terminer (St)	Surface par période	Commune de situation	Canton forestier
					Plle	UG						
Régé CHS	REG	R1F	1	CCHE5	14	A	4.06	4.06	4.06	R1	Mervent	Fontaine à l'Evêque
Régé CHS	REG	R1F	1	CCHE5	31	U	26.58	16.00	16.00		Mervent	Les Ragottières
Régé CHS et P.M	REG	R1F	1	SCHE5	34	U	14.93	14.93	14.93		Bourneau	Les Minières
Régé CHS -ouverte	REG	R1F	1	SCHE5	43	A	19.13	4.65	19.13		Vouvant	Le Douard
Régé CHS	REG	R1F	1	SCHE3	47	C	2.77	2.77	2.77		Vouvant	Le Douard
Régé CHS -ouverte	REG	R1F	1	FCHER	56	A	10.72	3.74	10.72		Mervent	Les Blavettes
Régé CHS	REG	R1F	1	SCHE5	57	U	37.11	10.58	10.58		Mervent	Le Pruneau
Régé CHS	REG	R1F	1	SCHE4	58	C	3.96	3.96	3.96		Mervent	Le Pruneau
Régé CHS	REG	R1F	1	SCHE5	60	B	2.00	2.00	2.00		Bourneau	Le Puy Brunet
Régé CHS -ouverte	REG	R1F	1	FCHER	63	A	7.06		7.06		Mervent	Le Puy Brunet
Régé CHS -ouverte	REG	R1F	1	CCHE7	64	A	15.24	13.30	15.24		Vouvant	Les Verreries
Régé CHS -ouverte	REG	R1F	1	FCHER	76	U	17.82		17.82		Pissotte	Le Puy Brunet
Régé CHS -ouverte	REG	R1F	1	FCHER	94	A	15.20	2.90	15.20		L'Orbrie	Le Moulin neuf
Régé CHS	REG	R1F	1	SCHE5	104	A	8.41	8.41	8.41		L'Orbrie	La Balingue
Régé CHS -ouverte	REG	R1F	1	FCHER	108	A	19.03		19.03		166.91	L'Orbrie
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE5	21	A	18.83	18.83	18.83	R2	Puy de Serre	La Cornelière
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE5	25	A	8.51	8.51	8.51		Mervent	La Cornelière
Régé CHS	REG	R2F	2	CCHE5	31	U		10.58	10.58		Mervent	Les Ragottières
Régé CHS	REG	R2F	2	CCHE5	39	A	4.88	4.88	4.88		Mervent	La Grotte
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE5	57	U		16.53	16.53		Mervent	Le Pruneau
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE4	68	A	7.58	7.58	7.58		Vouvant	Les Verreries
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE5	70	A	22.77	11.77	11.77		Mervent	Le Pruneau
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE6	71	A	13.58	4.58	4.58		Mervent	Les Tessonnières
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE5	74	A	27.05	6.05	6.05		Mervent	Les Tessonnières
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE5	75	A	16.14	16.14	16.14		Pissotte	Le Palleneau
Régé CHS	REG	R2F	2	SCHE5	88	U	20.37	10.00	10.00		Pissotte	Le Palleneau
Régé P.M dans DOU c	REG	R2R	2	FDOU4	98	A	10.23	10.23	10.23		125.68	L'Orbrie
Régé P.M et bande feu	REG	R3R	3	FP.M3	8	U	23.57	23.57	23.57	R3	Puy de Serre	La Bonneraie
Régé CHS	REG	R3F	3	SCHE5	16	B	18.60	18.60	18.60		Puy de Serre	La Cornelière
Régé CHS	REG	R3F	3	CCHE5	20	B	14.29	14.29	14.29		Mervent	La Fontaine à l'Evêque
Régé CHS	REG	R3F	3	SCHE5	57	U		10.00	10.00		Mervent	Le Pruneau
Régé CHS	REG	R3F	3	SCHE5	70	A		11.00	7.00		Mervent	Le Pruneau
Régé CHS	REG	R3F	3	SCHE6	71	A		9.00	6.00		Mervent	Les Tessonnières
Régé CHS	REG	R3F	3	SCHE5	74	A		5.00	5.00		Mervent	Les Tessonnières
Régé CHS	REG	R3F	3	SCHE4	86	A	12.51	12.51	8.75		Mervent	La Cabane
Régé CHS	REG	R3F	3	SCHE5	88	U		10.37	10.37		Pissotte	Le Palleneau
Régé CHS	REG	R3F	3	SCHE4	106	A	19.23	19.23	5.50		133.57	L'Orbrie
Régé P.M et bande fs	REG	R4R	4	FP.M3	15	U	11.74	11.74	11.74	R4	Puy de Serre	La Cornelière
Régé P.M	REG	R4R	4	FP.M3	16	A	3.66	3.66	3.66		Puy de Serre	La Cornelière
Régé CHS	REG	R4F	4	FCHE5	17	U	18.30	18.30			Puy de Serre	La Mocquetière
Régé CHS	REG	R4F	4	FCHE5	19	U	18.30	18.30			Mervent	La Fontaine à l'Evêque
Régé CHS	REG	R4F	4	SCHE5	74	A		16.00			Mervent	Les Tessonnières
Régé CHS	REG	R4F	4	SCHE4	80	A	6.01	6.01			Mervent	La Cabane
Régé CHS	REG	R4F	4	SCHE5	89	A	11.89	11.89			Pissotte	Saint Luc
transformation plant C	REG	R4F	4	FP.M4	91	C	13.68	13.68	13.68		Pissotte	Saint Luc
transformation plant C	REG	R4F	4	FP.M4	92	B	4.52	4.52	4.52		Pissotte	Saint Luc
Régé CHS	REG	R4F	4	SCHE5	105	A	18.61	18.61			122.71	L'Orbrie
Total							548.87	469.26	435.27	<b>548.87</b>		

Les parcelles **surlignées** comportent un taillis de châtaignier ou de charme particulièrement vigoureux et localement dense qui justifiera des coûts d'intervention plus élevés que la moyenne.

◆ Tableau de classement des unités de gestion surfaciques Groupe d'amélioration.

Libellé groupe - observations	Code groupe	Code local	Code ppt	Unité de gestion		Surface retenue pour la gestion	Surface en sylviculture - ha	Rotation - années	Surface par groupe	Commune	Canton forestier
				Ple	UG						
Amel Bois Moyen/GB	AME	ABMF	FCHE4	1	U	14.32	14.32	10	Amélioration feuillue	Vouvant	Les Robinières
Amel Gros Bois	AME	AGBF	FCHE5	2	U	16.62	16.62	10		Vouvant	Les Robinières
Amel Gros Bois	AME	AGBF	FCHE5	3	U	15.02	15.02	10		Vouvant	Les Robinières
Amel Gros Bois	AME	AGBF	FCHE5	4	U	15.63	15.63	10		Vouvant	Les Robinières
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	6	A	9.55	9.55	8		Puy de Serre	Les Robinières
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE3	9	A	29.07	29.07	8		Puy de Serre	La Bonneraie
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE3	12	U	24.50	24.50	8		Mervent	Fontaine à l'Evêque
Amel Bois Moyen/GB	AME	ABMF	FCHE3	13	U	18.59	18.59	8		Vouvant	Fontaine à l'Evêque
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE3	14	B	2.15	2.15	8		Mervent	Fontaine à l'Evêque
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE5	14	C	20.26	20.26	8		Mervent	Fontaine à l'Evêque
Amel Gros Bois	AME	AGBF	FCHE5	18	U	17.96	17.96	10		Puy de Serre	La Moquetière
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCPS4	21	B	4.10	4.10	10		Puy de Serre	La Cornelière
Amel Petit Bois	AME	APBF	FAFP1	22	A	13.49	13.49	8		Puy de Serre	La Cornelière
Amel Gros Bois	AME	AGBF	CCHE5	22	B	8.24	8.24	10		Puy de Serre	La Cornelière
Amel Gros Bois	AME	AGBF	FCHE5	23	U	18.86	18.86	10		Puy de Serre	La Moquetière
Amel Gros Bois	AME	AGBF	FCHE5	24	U	16.49	16.49	10		Puy de Serre	La Moquetière
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE3	25	B	11.15	11.15	10		Mervent	Fontaine à l'Evêque
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE4	26	U	26.01	26.01	10		Puy de Serre	La Cornelière
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHEE	27	U	19.17	19.17	8		Mervent	Les Ragotières
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE5	28	A	10.79	10.79	8		Mervent	Les Ragotières
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE4	29	U	28.48	28.48	8		Vouvant	Le Nay
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	30	U	26.90	26.90	8		Mervent	Les Ragotières
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE3	32	B	11.79	11.79	8		Bouveau	Les Minières
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE4	37	A	1.38	1.38	10		Bouveau	Les Minières
Amel Gros Bois	AME	AGBF	CCHE5	38	A	13.79	13.79	10		Mervent	Les Minières
Amel Gros bois	AME	AGBF	CCHE5	39	C	11.38	11.38	10		Mervent	La Grotte
Amel Petit Bois ess div	AME	JPEF	FCHEE	40	A	19.22	19.22	6		Mervent	La Grotte
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE3	41	U	15.75	15.75	8		Mervent	La Grotte
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE4	42	A	32.88	32.88	10		Mervent	La Grotte
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE5	44	U	14.74	14.74	15		Vouvant	Le Douard
Amel jeune ppt	AME	JPEF	FCHEE	45	U	19.43	19.43	10		Vouvant	Le Douard
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE4	46	U	14.37	14.37	10		Vouvant	Le Douard
Amel jeune ppt	AME	JPEF	FCHEE	47	A	11.98	11.98	10		Vouvant	Le Douard
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	48	U	26.36	26.36	8		Vouvant	Le Douard
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE3	49	U	26.84	26.84	8		Vouvant	Les Verreries
Amel jeune ppt	AME	JPEF	FCHEE	50	U	16.49	16.49	10		Vouvant	La Millarge
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE5	51	A	13.33	13.33	15		Vouvant	La Millarge
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	51	B	4.82	4.82	8		Vouvant	La Millarge
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	52	A	20.99	20.99	8		Vouvant	Le Douard
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	53	A	20.40	20.40	8		Vouvant	La Millarge
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE4	53	B	4.51	4.51	8		Vouvant	La Millarge
Amel jeune ppt	AME	JPEF	FCHEE	54	A	18.75	18.75	8		Vouvant	Les Blavettes
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE3	55	A	12.58	12.58	8		Vouvant	Les Blavettes

Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE3	56	B	14.83	14.83	8	Amélioration feuillue	Mervent	Les Blavettes	
Amel jeune ppt	AME	JPEF	FCHEE	58	A	25.43	25.43	10		Mervent	Le Pruneau	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE4	59	U	17.21	17.21	10		Bourneau	Le Puy Brunet	
Amel jeune ppt	AME	JPEF	FCHEE	60	A	15.83	15.83	10		Bourneau	Le Puy Brunet	
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE3	61	A	6.22	6.22	15		Pissotte	Le Puy Brunet	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE3	62	U	20.48	20.48	8		Mervent	Le Puy Brunet	
Amel Petit Bois	AME	APBF	CCHE2	63	C	3.40	3.40	8		Mervent	Le Puy Brunet	
Amel Petit Bois	AME	APBF	CCHE3	64	B	12.25	12.25	8		Vouvant	Les Verreries	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE3	65	U	21.18	21.18	8		Vouvant	Les Verreries	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	66	A	10.74	10.74	8		Vouvant	Les Verreries	
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE3	66	B	12.36	12.36	8		Vouvant	Les Verreries	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE3	67	U	25.46	25.46	8		Mervent	Le Pruneau	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	69	U	14.57	14.57	8		Mervent	Le Pruneau	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE4	70	B	6.40	6.40	10		Mervent	Le Pruneau	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	72	A	16.86	16.86	8		Mervent	Les Tessonnières	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	73	A	11.96	11.96	8		Mervent	Les Tessonnières	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE3	74	B	7.09	7.09	10		Mervent	Les Tessonnières	
Amel Petit Bois/BM	AME	APBF	CCHE3	75	B	2.40	2.40	10		Pissotte	Le Palleneau	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE4	77	U	19.26	19.26	10		Mervent	La Cabane	
Amel Petit Bois	AME	APBF	CCHE3	78	U	14.28	14.28	8		Mervent	La Cabane	
Amel jeune ppt	AME	JPEF	FCHEE	79	A	16.49	16.49	8		Mervent	La Cabane	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE4	79	B	3.62	3.62	8		Mervent	La Cabane	
Amel Petit Bois	AME	APBF	CCHE1	80	C	12.13	12.13	8		Mervent	La Cabane	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE3	81	A	1.56	1.56	8		Mervent	La Cabane	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	81	B	22.52	22.52	8		Mervent	La Cabane	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	84	U	19.27	19.27	8		Mervent	La Cabane	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	85	A	2.28	2.28	8		Mervent	Le Palleneau	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	86	B	15.62	15.62	8		Mervent	La Cabane	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	87	A	11.29	11.29	8		Pissotte	Le Palleneau	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	89	B	19.08	19.08	8		Pissotte	Saint Luc	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	90	A	0.91	0.91	8		Mervent	St Luc	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE3	90	B	17.91	17.91	8		Mervent	St Luc	
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE3	91	A	3.50	3.50	15		Pissotte	St Luc	
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE3	92	A	4.04	4.04	15		Pissotte	St Luc	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	FCHE4	93	A	26.01	26.01	8		Pissotte	St Luc	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE4	94	B	4.41	4.41	10		L'Orbrie	Le Moulin neuf	
Amel Gros bois	AME	AGBF	CCHE5	95	A	30.30	30.30	10		L'Orbrie	Le Moulin neuf	
Amel Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE4	96	A	12.07	12.07	10		L'Orbrie	Le Moulin neuf	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE1	97	A	4.92	4.92	8		L'Orbrie	Le Jaulard	
Amel PB/Bois Moyen	AME	ABMF	CCHE3	100	A	22.33	22.33	10		L'Orbrie	Le Jaulard	
Amel Petit Bois	AME	APBF	CCHE2	101	A	11.77	11.77	8		Pissotte	Le Palleneau	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FAFP2	102	A	2.20	2.20	8		L'Orbrie	Le Jaulard	
Amel BM/Gros Bois	AME	AGBF	CCHE4	107	A	23.85	23.85	10		L'Orbrie	La Fontaine à l'Herm	
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE3	107	B	0.96	0.96	15		L'Orbrie	La Fontaine à l'Herm	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FCHE2	108	B	1.26	1.26	8		L'Orbrie	La Fontaine à l'Herm	
Amel BM/Gros Bois	AME	ABMF	CCHE4	109	A	22.51	22.51	10		L'Orbrie	La Fontaine à l'Herm	
Amel jeune ppt	AME	JPSF	FCHE3	109	B	3.47	3.47	15		L'Orbrie	La Fontaine à l'Herm	
Amel Petit Bois/BM -m	AME	APBF	CCHE3	110	A	17.98	17.98	8		Mervent	La Cabane	
Amel Petit Bois/BM -m	AME	APBF	CCHE3	112	A	8.30	8.30	8		Faymoreau	La Boule	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FAFP2	115	A	8.96	8.96	8		Faymoreau	La Boule	
Amel Petit Bois	AME	APBF	CCHE1	116	A	4.71	4.71	8		Faymoreau	La Boule	
Amel Petit Bois	AME	APBF	CCHE1	117	A	2.12	2.12	8		Faymoreau	La Boule	
Amel Petit Bois	AME	APBF	FAFP1	118	U	11.88	11.88	8		1347.57	Faymoreau	La Boule

Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FP.M3	6	B	3.72	3.72	6	Amélioration résineuse	Puy de Serre	Les Robinières
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FDOU3	7	U	20.92	20.92	6		Puy de Serre	Les Robinières
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FDOU3	9	B	1.54	1.54	6		Puy de Serre	La Bonneraie
Amel Bois Moyen res d	AME	ABMR	FDOU3	10	U	16.16	16.16	6		Puy de Serre	Les Robinières
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FDOU3	11	U	17.77	17.77	6		Puy de Serre	Les Robinières
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FDOU3	28	B	7.67	7.67	6		Mervent	Les Ragottières
Amel jeune ppt	AME	JPSR	FP.MS	32	A	3.51	3.51	15		Bourneau	Les Minières
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FP.M2	33	U	15.32	15.32	6		Bourneau	Les Minières
Amel Petit Bois	AME	APBR	FP.S2	35	U	16.03	16.03	6		Bourneau	Les Minières
Amel Petit Bois	AME	APBR	FP.L2	36	U	15.40	15.40	6		Bourneau	Les Minières
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FP.M3	37	B	20.34	20.34	6		Bourneau	Les Minières
Amel jeune ppt	AME	JPER	FP.LE	38	B	5.63	5.63	10		Mervent	Les Minières
Amel Petit Bois ess div	AME	APBR	FP.SS	40	B	18.26	18.26	10		Mervent	La Grotte
Amel Bois Moyen	AME	APBR	FP.S1	42	B	4.41	4.41	6		Mervent	La Grotte
Amel Petit Bois	AME	APBR	FP.M2	58	B	1.30	1.30	6		Mervent	Le Pruneau
Amel Gros Bois	AME	AGBR	FDOU4	61	B	8.44	8.44	8		Pissotte	Le Puy Brunet
Amel Petit Bois	AME	APBR	FP.M2	61	C	13.25	13.25	6		Pissotte	Le Puy Brunet
Amel Petit Bois	AME	APBR	FP.M1	63	B	8.59	8.59	6		Mervent	Le Puy Brunet
Amel Petit Bois	AME	APBR	FP.M3	81	C	2.50	2.50	6		Mervent	La Cabane
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FDOU3	82	U	13.43	13.43	8		Pissotte	Le Palleneau
Amel Gros Bois	AME	AGBR	FDOU4	83	U	19.98	19.98	8		Mervent	Le Palleneau
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FDOU3	85	B	0.56	0.56	8		Mervent	Le Palleneau
Amel Gros Bois	AME	ABMR	FDOU4	91	B	1.79	1.79	6		Pissotte	St Luc
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FP.S3	92	C	12.72	12.72	6		Pissotte	St Luc
Amel jeune ppt	AME	JPSR	FP.LS	96	B	10.07	10.07	15		L'Orbrie	Le Moulin neuf
Amel Petit Bois	AME	APBR	FP.L1	97	B	11.09	11.09	6		L'Orbrie	Le Jaulard
Amel PB/Bois Moyen -	AME	ABMR	FP.M3	98	B	9.28	9.28	6		L'Orbrie	Le Jaulard
Amel Petit Bois	AME	APBR	FP.L1	98	C	6.51	6.51	6		L'Orbrie	Le Jaulard
Amel PB/Bois Moyen	AME	ABMR	FDOU3	99	A	8.84	8.84	6		L'Orbrie	Le Jaulard
Amel Petit Bois -mél	AME	ABMR	FP.M2	99	B	18.52	18.52	6		L'Orbrie	Le Jaulard
Amel Petit Bois/BM	AME	APBR	FP.L2	102	B	15.47	15.47	6		L'Orbrie	Le Jaulard
Amel Bois Moyen	AME	ABMR	FDOU3	103	U	25.37	25.37	6		L'Orbrie	Le Jaulard
Amel Gros Bois	AME	AGBR	FDOU4	106	B	0.38	0.38	10		L'Orbrie	La Balingue
Amel Bois Moyen/GB	AME	ABMR	FDOU3	111	U	8.20	8.20	6		Faymoreau	La Boule
Amel Bois Moyen - mé	AME	ABMR	FP.L2	112	B	6.74	6.74	6		Faymoreau	La Boule
Amel Bois Moyen - mé	AME	ABMR	FDOU3	113	U	9.63	9.63	6		Faymoreau	La Boule
Amel Petit Bois/BM - n	AME	APBR	FP.S2	114	U	12.10	12.10	6		Faymoreau	La Boule
Amel Petit Bois- mélang	AME	APBR	FP.S2	115	B	4.68	4.68	6	Faymoreau	La Boule	
Amel Petit Bois- mélang	AME	APBR	FP.L3	116	B	12.78	12.78	6	Faymoreau	La Boule	
Amel Petit Bois- mélang	AME	APBR	FP.L3	117	B	8.68	8.68	6	Faymoreau	La Boule	
										417.58	

#### Ilots de vieux bois

Ilot de vieillissement	ILV	AGBF	FCHE6	5	U	15.26	15.26	10	15.26	Puy de Serre	Les Robinières
Ilot de sénescence	ILS	ILSF	ZCHE6	20	A	2.32				Mervent	Fontaine à l'Evêque
Ilot de sénescence	ILS	ILSF	ZCHE3	86	D	1.56				Mervent	La Cabane
Ilot de sénescence	ILS	ILSF	ZCHE4	97	D	1.13			5.01	L'Orbrie	Le Jaulard

#### Divers Hsy, prairie - culture

Prairie - culture	HSY		NCYN	55	B	1.00			10.68			
Camping	HSY		AEMP	81	D	4.98						
Lande	HSY		NLAN	87	B	0.50						
Prairie - culture	HSY		NCYN	101	B	3.48						
Prairie - culture	HSY		NCYN	108	D	0.72						

**Classement des parcelles Groupe irrégulier**

Libellé groupe - Observations	Code groupe	Code local	Code ppt	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion	Rotation - années	Surface par groupe (ha)	Commune	Canton forestier	
				Plle	UG						
Irrégulier	IRR	IRRF	FCHE6	39	B	8.79	8	Groupe irrégulier	Mervent	La Grotte	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE4	42	C	5.54	10		Mervent	La Grotte	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE5	43	B	1.70	10		Vouvant	Le Douard	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE3	47	B	9.85	10		Vouvant	Le Douard	
Irrégulier	IRR	IRRF	TCHE3	52	B	4.21	8		Vouvant	Le Douard	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE4	54	B	3.27	8		Vouvant	Les Blavettes	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE4	64	C	5.03	8		Vouvant	Les Verreries	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE3	66	C	3.10	8		Vouvant	Les Verreries	
Irrégulier	IRR	IRRF	TCHE2	68	B	5.27	8		Vouvant	Les Verreries	
Irrégulier	IRR	IRRF	TCHE3	71	B	10.29	8		Mervent	Les Tessonières	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE3	72	B	1.77	8		Mervent	Les Tessonières	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE3	73	B	2.40	8		Mervent	Les Tessonières	
Irrégulier	IRR	IRRF	SCHE4	80	B	17.49	8		Mervent	La Cabane	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE3	85	C	14.00	8		Mervent	Le Palleneau	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE3	86	C	1.24	8		Mervent	La Cabane	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	90	C	2.62	8		Mervent	St Luc	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	91	D	5.57	8		Mervent	St Luc	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	92	D	3.11	8		Mervent	St Luc	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	93	B	4.50	8		Mervent	St Luc	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	94	C	3.28	10		L'Orbrie	Le Moulin neuf	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	95	B	1.97	10		L'Orbrie	Le Moulin neuf	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE4	97	C	3.88	10		L'Orbrie	Le Jaulard	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	100	B	2.07	10		L'Orbrie	Le Jaulard	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	102	C	5.55	8		L'Orbrie	Le Jaulard	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE5	104	B	17.16	10		L'Orbrie	La Balingue	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE5	105	B	7.18	10		L'Orbrie	La Balingue	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE4	106	C	7.93	10		L'Orbrie	La Balingue	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE4	108	C	5.78	10		L'Orbrie	La Fontaine à l'Hermitte	
Irrégulier	IRR	IRRF	ICHE2	110	B	8.67	8		173.22	Mervent	La Cabane

**Synthèse du classement des groupes d'aménagement**

Libellé groupe - observations	Code groupe	Surface	Surface en sylviculture	Surface par groupe
Amélioration feuillus	AME	1347.57	1765.15	\ 1765.15
Amélioration résineux		417.58		
Ilot de vieillissement	ILV	15.26	15.26	15.26
Ilot de sénescence	ILS	5.01		5.01
Irrégulier	IRR	173.22	173.22	\ 173.22
Régénération feuillus	REG	499.67	548.87	\ 548.87
Régénération résineux		49.20		
Total en sylviculture			2502.50	

### 2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires

La base de données routes précise le descriptif de chaque route forestière dépendant du domaine privé de l'Etat.

Les autres entités linéaires, telles les pistes cyclables, sentiers balisés etc... ne sont pas référencées comme Unité de Gestion linéaire.

### 2.4.3 - Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune UG ponctuelle n'est référencée.

Code	Libellé	Superficie (ha)	Statut	Observations
110	110	110	B	
108	108	108	C	
106	106	106	C	
104	104	104	B	
102	102	102	C	
100	100	100	B	
98	98	98	C	
96	96	96	B	
94	94	94	C	
92	92	92	B	
90	90	90	C	
88	88	88	B	
86	86	86	C	
84	84	84	B	
82	82	82	C	
80	80	80	B	
78	78	78	C	
76	76	76	B	
74	74	74	C	
72	72	72	B	
70	70	70	C	
68	68	68	B	
66	66	66	C	
64	64	64	B	
62	62	62	C	
60	60	60	B	
58	58	58	C	
56	56	56	B	
54	54	54	C	
52	52	52	B	
50	50	50	C	
48	48	48	B	
46	46	46	C	
44	44	44	B	
42	42	42	C	
40	40	40	B	
38	38	38	C	
36	36	36	B	
34	34	34	C	
32	32	32	B	
30	30	30	C	
28	28	28	B	
26	26	26	C	
24	24	24	B	
22	22	22	C	
20	20	20	B	
18	18	18	C	
16	16	16	B	
14	14	14	C	
12	12	12	B	
10	10	10	C	
8	8	8	B	
6	6	6	C	
4	4	4	B	
2	2	2	C	
0	0	0	B	

Système de classement des groupes d'aménagement

Libellé groupe d'aménagement	Superficie (ha)	Statut	Observations
Ambroisie à feuilles	1762.12	AMB	
Ambroisie à fleurs	417.58	AMB	
For de vieillissement	17.28	ILV	
For de régénération	2.01	ILR	
For de régénération	177.23	IRR	
Régénération forestière	449.87	REG	
Régénération forestière	49.20	REG	
<b>Total en sylvoéologie</b>	<b>2501.20</b>		

## 2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2030

Seuls les coûts directs sont affichés

### 2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

#### ◆ Etat des lieux

Les limites sont claires et non contestées.

Au cours de la dernière rénovation du cadastre de la commune de Mervent, un nombre conséquent de parcelles forestières ont été attribuées en indivision entre l'Etat et la commune en tant que Bien Non Délimité. A noter les nombreuses incohérences, en particulier, quand la surface affectée à l'une des parties indivises est nulle.

Le dossier est en cours d'examen par le service foncier de la DT

Il persiste un écart, entre la surface inscrite au RDF et les surfaces cadastrales sur 6 des 8 communes de situation. Il est important de se rapprocher du service du cadastre afin d'expliquer les raisons et de modifier nos bases en conséquence. Cf Annexe 1

Un projet d'échange est en cours de négociation avec la communauté de communes de Noirmoutier. Elle apporterait deux parcelles forestières jouxtant la forêt domaniale de Mervent-Vouvant -10,49ha sur la commune de Pissotte et 8,25 ha sur Foussais Payré-, contre une portion de littoral de Noirmoutier intégré au port du Morin. Cf Annexe 1bis

Il faudra être vigilant sur les évolutions foncières à venir et en particulier procéder à la mise en place d'un bornage garantissant une pérennité.

#### ◆ Actions envisagées :

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action –hors PEF (€ HT)
FON 1	1	Clarifier les motivations du classement de nombreuses parcelles en BND, en indivision avec la commune.	Territoire communal de Mervent		-
FON 2	1	Vérifier et justifier les écarts existants entre cadastre et RDF	Bourneau, l'Orbrie, Mervent, Pissotte, Puy de Serre		-
FON 3	2	Mener l'échange à son terme, bornage nouveau périmètre			3000 €
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					3000 €
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					150 €

#### ◆ Revenus liés aux concessions.

La location du camping du chêne tord s'élève à près de 7000 € annuels. Il faut poursuivre l'optimisation financière de cette concession.

Les concessions relèvent pour l'essentiel de l'exploitation des retenues de barrages – conduites, alimentation en énergie, accès, et des lignes électriques. S'agissant d'ouvrages relevant d'un service public, il est difficile d'envisager une forte évolution de ces recettes à terme.

## 2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

### 2.5.2.A – Documents de référence à appliquer

Les interventions à mettre en œuvre se conformeront aux prescriptions du **guide des sylvicultures de la chênaie atlantique (ONF 2004)**, relatives à la futaie régulière acidiphile dans tous les peuplements réguliers à chênes sessile et pédonculé dominants, -conduite des peuplements et Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles-.

Pour la futaie irrégulière, se conformer également au **guide des sylvicultures de la chênaie atlantique**, relatif au traitement des futaies hétérogènes. Les **Rendez-vous techniques N° 10 - automne 2005** présentent un intéressant dossier concernant les forêts hétérogènes et la gestion des futaies irrégulières insistant sur l'importance du contrôle périodique du capital sur pied.

Pour les peuplements résineux, se référer au **guide des sylvicultures des pineraies des plaines du Centre et du Nord-Ouest (ONF 2009)**. S'agissant des Douglas, il est intéressant de se rapprocher du **guide des sylvicultures des douglaies françaises (ONF 2007)**.

Les actions précisées plus avant permettent la mise en œuvre des décisions et recommandations des **DRA-SRA de la Chênaie atlantique**.

Les différentes précisions rappelées dans les chapitres suivants se rapportent à ces préconisations.

### 2.5.2.B – Coupes

#### ◆ Evaluation globale de la possibilité

Le niveau de récolte est établi, selon le type de coupe, en fonction des résultats de l'inventaire statistique en surface terrière :

- Par parcelle pour le groupe de régénération
- Par bloc pour le groupe d'amélioration et le groupe de futaie irrégulière

Eléments d'établissement de la possibilité						
Groupe	Type de peuplement	Type d'inventaire	Type de coupe	G à récolter par passage - estimation	Volume total	houppier %
Régé feuillue	Futaie	en plein	RE, RS, RD	Total	G x 14	28%
	TSF en conversion	statistique		Total	G x 14	50%
Régé P.M	Futaie	statistique	RD	Total	G x 20 x 0.55	10%
Amélio feuillue	Futaie	estimée	AJP, ABP	1 ; 1,5	G x 13	28%
	Futaie	statistique	ABM	4	G x 13	28%
	Futaie	statistique	AGB	3	G x 14	28%
	Futaie sur souches	statistique	ABM, AGB	4 ; 3	G x 14	50%
Irrégulier	TSF vieillis, TS	statistique	JA	2 ; 2,5	G x 13	50%
Amélio P.M et A.R	Futaie	estimée	AJP, ABP	1 ; 4	G x 15 x 0.55	10%
	Futaie	statistique	ABM, AGB	4 ; 4	G x 18 x 0.55	10%
Amélio P.S	Futaie	estimée	AJP, ABP	1 ; 3	G x 15 x 0.6	8%
	Futaie	statistique	ABM, AGB	3,5 ; 3	G x 18 x 0.6	8%
Amélio DOU	Futaie	statistique	ABM, AGB	3,5 ; 3	G x 24 x 0.7	8%

## ◆ Programme de coupes

### ❖ Coupes programmables par périodes pluri-annuelles : Groupe de régénération

Le renouvellement des peuplements feuillus sera assuré par la régénération naturelle du Chêne sessile en priorité en veillant à maintenir les autres essences secondaires associées d'accompagnement.

Comme indiqué dans les chapitres précédents, le Chêne pédonculé n'est pas une essence objectif. Il devrait être de moins en moins présent lors de la mise en régénération dans la mesure où les éclaircies intermédiaires limiteront progressivement sa part dans l'étage dominant. La dernière éclaircie en particulier (environ dix ans avant la régénération) devra systématiquement récolter le Chêne pédonculé afin qu'il ne participe pas au renouvellement et que ses semis naturels préexistants ne puissent être viables.

La régénération par coupes progressives doit être menée rapidement. En forêt de Mervent-Vouvant, les fructifications régulières ainsi que la croissance des jeunes semis, permettent un avancement rapide, sur une durée de 8/10 ans, avec au maximum 2 secondaires. Quelques exemples montrent des résultats excellents obtenus en 5/6 ans après la coupe d'ensemencement.

Il faut cependant porter une grande attention à :

- Maîtriser les rejets de taillis de Châtaignier et parfois les semis de Charme, grâce à des travaux préparatoires adaptés.
- Dans les zones à molinie, ouvrir préférentiellement sur semis acquis, en maintenant un rythme soutenu dans l'échelonnement des coupes secondaires et définitive afin de limiter la concurrence aux semis par les semenciers.
- Veiller au respect des cloisonnements d'exploitation. Ils sont déterminants pour la protection des sols dans ces stations limoneuses et fragiles où les contraintes d'hydromorphie peuvent être élevées.

En cas d'échec avéré ou de densité trop faible -en particulier dans les TSF en conversion où le taillis est vigoureux-, il est important d'apprécier la qualité de la régénération naturelle. La mise en œuvre du protocole d'évaluation de la régénération naturelle REGENAT, après une période d'observation de 3 à 5 ans, conduira ou non à recourir à des compléments par plantation.

L'expérience montre que cette alternative est extrêmement rare voire inutile, même dans les anciens TSF.

L'ordre de priorité des ouvertures en régénération a été établi selon :

- Les diamètres constatés en 2009 des 50 ou 70 plus grosses tiges à l'hectare
- L'état général et l'expertise réalisée au cours des descriptions de peuplements
- La volonté d'équilibrer les interventions au cours des 20 prochaines années

A noter que les parcelles du groupe de régénération feuillue inscrites en seconde décade feront l'objet d'un passage en éclaircie - sanitaire dans les 5 ans à venir. Dans ces conditions, l'accroissement en surface terrière est négligé dans la mesure où il sera partiellement réalisé avant l'ouverture en régénération.

Programme de coupes dans le groupe de régénération

période	Plle	UG	Code local	Code ppt	Surface			G/ha m2	G total à récolter	VPR m3	Observations	
					UG	A parcourir	Par période					
1 (2011-2015)	14	A	R1F	CCHE5	4.06	4.06		20.9	85	1187	Régé CHS	
	31	U	R1F	CCHE5	26.58	16.00		20.1	322	4502	Régé CHS	
	34	U	R1F	SCHE5	14.93	14.93		10.0	149	2090	Régé CHS, présence de P.M	
	43	A	R1F	SCHE5	19.13	19.13		19.1	365	5115	Régé CHS - partie ouverte	
	47	C	R1F	SCHE3	2.77	2.77		14.3	40	555	Régé CHS	
	56	A	R1F	FCHER	10.72	10.72		6.7	72	1006	Régé CHS - partie ouverte	
	57	U	R2F	SCHE5	37.11	10.58		10.6	112	1567	Régé CHS taillis dense	
	58	C	R1F	SCHE4	3.96	3.96		15.8	63	876	Régé CHS taillis dense	
	60	B	R1F	SCHE5	2.00	2.00		15.9	32	445	Régé CHS	
	63	A	R1F	FCHER	7.06	7.06		12.6	89	1245	Régé CHS - partie ouverte	
	64	A	R1F	CCHE7	15.24	15.24		17.1	260	3646	Régé CHS - partie ouverte	
	76	U	R1F	FCHER	17.82	17.82		8.8	157	2195	Régé CHS ouverte	
	94	A	R1F	FCHER	15.20	15.20		2.0	30	426	Régé CHS - partie ouverte	
	104	A	R1F	SCHE5	8.41	8.41		12.8	108	1507	Régé CHS taillis dense	
108	A	R1F	FCHER	19.03	19.03	166.91	19.8	376	5262	Régé CHS - partie ouverte		
2 (2016-2020)	21	A	R2F	SCHE5	18.83	18.83		14.1	266	3717	Régé CHS taillis dense	
	25	A	R2F	SCHE5	8.51	8.51		11.9	101	1418	Régé CHS taillis dense	
	31	U	R2F	CCHE5	26.58	10.58		20.1	213	2977	Régé CHS	
	39	A	R2F	CCHE5	4.88	4.88		18.2	89	1243	Régé CHS	
	57	U	R2F	SCHE5	37.11	16.53		16.2	268	3749	Régé CHS taillis dense	
	68	A	R2F	SCHE4	7.58	7.58		9.9	75	1054	Régé CHS taillis dense	
	70	A	R2F	SCHE5	22.77	11.77		20.5	241	3378	Régé CHS	
	71	A	R2F	SCHE6	13.58	4.58		16.4	75	1052	Régé CHS	
	74	A	R2F	SCHE5	27.05	6.05		14.5	88	1228	Régé CHS taillis dense	
	75	A	R2F	SCHE5	16.14	16.14		9.1	147	2063	Régé CHS taillis dense	
	88	U	R2F	SCHE5	20.37	10.00		16.9	169	2366	Régé CHS	
98	A	R2R	FDOU4	10.23	10.23	125.68	10.8	110	1856	Régé P.M dans DOU chablis		
3 (2021-2025)	8	U	R3R	FP.M3	23.57	23.57		19.9	469	5159	Régé P.M et bande feuillue	
	16	B	R3F	SCHE5	18.60	18.60		18.9	352	4922	Régé CHS	
	20	B	R3F	CCHE5	14.29	14.29		21.3	304	4261	Régé CHS	
	57	U	R3F	SCHE5	37.11	10.00		16.2	162	2268	Régé CHS taillis dense	
	70	A	R3F	SCHE5	22.77	11.00		20.5	158	2210	Régé CHS - 70% à récolter	
	71	A	R3F	SCHE6	13.58	9.00		16.4	74	1033	Régé CHS - 50% à récolter	
	74	A	R2F	SCHE5	27.05	5.00		14.5	73	1015	Régé CHS taillis dense	
	86	A	R3F	SCHE4	12.51	12.51		16.7	146	2047	Régé CHS - 70% à récolter	
	88	U	R3F	SCHE5	20.37	10.37		16.9	175	2454	Régé CHS	
106	A	R3F	SCHE4	19.23	19.23	133.57	10.8	145	2035	Régé CHS - 70% à récolter		
4 (2026-2030)	15	U	R4R	FP.M3	11.74	11.74		23.2	273	2999	Régé P.M et bande feuillue	
	16	A	R4R	FP.M3	3.66	3.66		23.2	85	935	Régé P.M	
	17	U	R4F	FCHE5	18.30	18.30		21.7	131	5560	Régé CHS -30% à récolter	
	19	U	R4F	FCHE5	18.30	18.30		23.2	140	5944	Régé CHS -30% à récolter	
	74	A	R4F	SCHE5	27.05	16.00		14.5	162	2274	Régé CHS -70% à récolter	
	80	A	R4F	SCHE4	6.01	6.01		14.7	29	1237	Régé CHS -30% à récolter	
	89	A	R4F	SCHE5	11.89	11.89		14.4	57	2397	Régé CHS -30% à récolter	
	91	C	R4F	FP.M4	13.68	13.68		34.0	465	5116	Plantation CHS	
	92	B	R4F	FP.M4	4.52	4.52		34.0	154	1690	Plantation CHS	
105	A	R4F	SCHE5	18.61	18.61	122.71	16.6	102	4325	Régé CHS - 30% à récolter		
					Total	548.87			7757	117607	Taillis	18600
					moy/an	27.44			388	5880		930

 Parcelle où le taillis est très vigoureux

Les inventaires se sont intéressés aux diamètres supérieurs à 20 cm. Les 310 ha de TSF en conversion à régénérer sont susceptibles de produire 60 m3 supplémentaires de taillis à l'ha. Soit sur 20 ans environ 18600 m2 de bois énergie.

- ❖ Coupes programmables par années : coupes d'amélioration dans le groupe de futaie régulière et coupes de futaie irrégulière.

La périodicité des coupes d'éclaircie est arrêtée en fonction des essences objectif et du stade d'évolution des peuplements.

- Peuplements feuillus de type F et C : 8 ans jusqu'à 100 ans, 10 ans ensuite
- Peuplements résineux : 6 ans jusqu'à 40 ans, 8 ans ensuite
- Irrégulier : 10 ans en général en les rapprochant cependant systématiquement des peuplements feuillus contigus.

Ces règles sont cependant ponctuellement adaptées selon plusieurs critères :

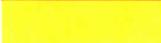
- Tendre à optimiser et favoriser la commercialisation en regroupant par exercice des coupes voisines en qualité ou en essence.
- Eviter les passages trop rapprochés dans les mêmes zones
- Equilibrer enfin les surfaces annuelles.

Les éclaircies devront façonner les peuplements conformément aux préconisations des guides des sylvicultures. La sylviculture dynamique engagée depuis plusieurs années doit être poursuivie dans les peuplements juvéniles et en croissance.

S'agissant des peuplements du type C où le taillis est encore très présent, il est indispensable de diminuer sa densité progressivement par des éclaircies sélectives. Ces interventions demandent au préalable (ou de manière concomitante) la mise en place d'un cloisonnement d'exploitation équidistant de 15/25 mètres.

Les peuplements du groupe irrégulier, composés des anciens taillis et de TSF vieillies, seront parcourus selon l'échéancier prévu. L'amélioration des peuplements après installation d'un cloisonnement s'adaptera aux contraintes de relief parfois fortes.

Légende couleur utilisée dans les tableaux suivants.

-  Jeune peuplement au stade S ou E susceptible d'être éclairci au cours de la période
-  Eclaircie dans parcelle du groupe de régénération, à ouvrir en période 3 ou 4
-  extraction de résineux

année	Plle	U G	Code local	Code ppt	Surface totale UG	Surface à parcourir	Rotation - années	Libellé groupe - observations	GPR	VPR
2011	18	U	AGB5	FCHE5	17.96	17.96	10	Amel Gros Bois	53.9	754
2011	36	U	APB2	FP.L2	15.40	11.95	6	Amel Petit Bois	47.8	394
2011	37	B	ABM3	FP.M3	20.34	14.77	6	Amel Bois Moyen	48.7	482
2011	41	U	ABM3	CCHE3	15.75	5.54		extraction Rx	99.7	987
2011	42	A	ABM3	FCHE4	32.88	1.00		extraction Rx	30.0	297
2011	59	U	ABM3	CCHE4	17.21	1.02		extraction Rx	22.4	222
2011	73	A	APB1	FCHE1	11.96	3.41	8	Amel Petit Bois	5.1	66
2011	75	B	APB2	CCHE3	2.40	2.40	10	Amel Petit Bois	3.6	47
2011	78	U	APB2	CCHE3	14.28	14.28	8	Amel Petit Bois	21.4	278
2011	84	U	APB1	FCHE1	19.27	3.00	8	Amel Petit Bois	4.5	59
2011	86	C	ABM3	FCHE2	15.62	1.14		extraction Rx	12.5	124
2011	87	A	APB1	FCHE1	11.29	3.00	8	Amel Petit Bois	4.5	59
2011	88	U	ABM3	SCHE5	20.37	1.04		extraction Rx	8.3	82
2011	89	B	APB2	FCHE1	19.08	3.83	8	Amel Petit Bois	5.7	75
2011	92	C	ABM3	FP.S3	12.72	12.72	6	Amel Bois Moyen	44.5	481
2011	95	A	AGB4	CCHE5	30.30	2.52		extraction Rx	37.8	374
2011	102	B	APB2	FP.L2	15.47	15.47	6	Amel Petit Bois/BM	61.9	511
2011	104	B	JA	ICHE5	17.16	17.16	10	Irrégulier PB	34.3	446
2011	105	A	ABM3	SCHE5	18.61	1.02		extraction Rx	20.4	202
2011	106	A	ABM3	SCHE4	19.23	1.58		extraction Rx	20.5	203
2011	108	B	APB2	FCHE2	1.26	1.26	8	Amel Petit Bois	1.9	25
2011	108	C	JA	ICHE4	5.78	5.78	10	Irrégulier PB	11.6	150
<b>Total 2011</b>						<b>141.85</b>			<b>601.2</b>	<b>6319</b>
2012	6	A	APB2	FCHE2	9.55	9.55	8	Amel Petit Bois	14.3	186
2012	10	U	ABM3	FDOU3	16.16	13.53	6	Amel Bois Moyen res	47.4	796
2012	21	B	ABM3	CCPS4	4.10	1.40	10	extraction Rx	5.6	55
2012	22	B	AGB4	CCHE5	8.24	3.00	10	extraction Rx	24.0	238
2012	25	B	ABM3	CCHE3	11.15	1.50	10	extraction Rx	6.0	59
2012	26	U	ABM3	CCHE4	26.01	2.00	10	extraction Rx	16.0	158
2012	33	U	ABM2	FP.M2	15.32	15.32	6	Amel Bois Moyen	61.3	607
2012	37	A	ABM3	CCHE4	1.38	1.38	10	Amel Bois Moyen	5.5	77
2012	46	U	ABM4	FCHE4	14.37	14.37	10	Amel Bois Moyen	57.5	747
2012	52	A	APB2	FCHE2	20.99	20.99	8	Amel Petit Bois	31.5	409
2012	52	B	JA	TCHE3	4.21	4.21	8	Irrégulier	8.4	109
2012	58	B	APB2	FP.M2	1.30	1.30	6	Amel Petit Bois	5.2	43
2012	65	U	APB3	FCHE3	21.18	21.18	8	Amel Petit Bois	31.8	413
2012	66	A	APB2	FCHE2	10.74	10.74	8	Amel Petit Bois	16.1	209
2012	66	C	JA	SCHE3	3.10	3.10	8	Irrégulier PB	6.2	81
2012	69	U	APB1	FCHE1	14.57	7.06	8	Amel Petit Bois	10.6	138
2012	79	B	ABM3	CCHE4	3.62	3.62	8	Amel Bois Moyen	14.5	203
2012	80	B	JA	SCHE4	17.49	17.49	8	Irrégulier	35.0	455
2012	80	C	APB1	CCHE1	12.13	12.13	8	Amel Petit Bois	18.2	237
2012	81	A	ABM3	CCHE3	1.56	1.56	8	Amel Bois Moyen	6.2	87
2012	81	C	APB3	FP.M3	2.50	2.50	6	Amel Petit Bois	10.0	83
2012	94	B	ABM3	CCHE4	4.41	4.41	10	Amel Bois Moyen	17.6	247
2012	94	C	JA	ICHE2	3.28	3.28	10	Irrégulier	6.6	85
2012	99	B	ABM2	FP.M2	18.52	18.52	6	Amel Petit Bois -mél	74.1	733
2012	101	A	APB2	CCHE2	11.77	11.77	8	Amel Petit Bois	17.7	230
2012	110	A	APB2	CCHE3	17.98	17.98	8	Amel Petit Bois/BM	27.0	351
2012	110	B	JA	ICHE2	8.67	8.67	8	Irrégulier	17.3	225
<b>Total 2012</b>						<b>232.56</b>			<b>591.5</b>	<b>7261</b>

année	Plle	U G	Code local	Code ppt	Surface totale UG	Surface à parcourir	Rotation - années	Libellé groupe - observations	GPR	VPR
2013	9	B	ABM3	FDOU3	1.54	1.54	6	Amel Bois Moyen	5.4	91
2013	11	U	ABM3	FDOU3	17.77	17.77	6	Amel Bois Moyen	62.2	1045
2013	16	B	ABM4	SCHE5	18.60	18.60		Régé 3	74.4	1042
2013	23	U	AGB5	FCHE5	18.86	18.86	10	Amel Gros Bois	56.6	792
2013	43	B	JA	SCHE5	1.70	1.70	10	Irrégulier	3.4	44
2013	61	B	AGB4	FDOU4	8.44	8.44	8	Amel Gros Bois	25.3	425
2013	64	B	APB3	CCHE3	12.25	12.25	8	Amel Petit Bois	18.4	239
2013	64	C	JA	SCHE4	5.03	5.03	8	Irrégulier	10.1	131
2013	77	U	ABM3	CCHE4	19.26	0.47	10	Amel Bois Moyen	1.4	24
2013	82	U	ABM3	FDOU3	13.43	13.43	8	Amel Bois Moyen	47.0	790
2013	83	U	AGB4	FDOU4	19.98	19.98	8	Amel Gros Bois	59.9	1007
2013	85	B	ABM3	FDOU3	0.56	0.56	8	Amel Bois Moyen	2.0	33
2013	91	D	JA	ICHE2	5.57	5.57	8	Irrégulier	11.1	145
2013	92	D	JA	ICHE2	3.11	3.11	8	Irrégulier	6.2	81
2013	93	B	JA	ICHE2	4.50	4.50	8	Irrégulier	9.0	117
2013	95	A	AGB4	CCHE5	30.30	26.86	10	Amel Gros bois	80.6	1128
2013	95	B	JA	ICHE2	1.97	1.97	10	Irrégulier	3.9	51
2013	97	A	APB1	FCHE1	4.92	4.92	8	Amel Petit Bois	7.4	96
2013	97	C	JA	ICHE4	3.88	3.88	10	Irrégulier	7.8	101
2013	109	A	ABM3	CCHE4	22.51	22.51	10	Amel BM/Gros Bois	90.0	1261
<b>Total 2013</b>						<b>191.95</b>			<b>582.1</b>	<b>8641</b>
2014	9	A	ABM3	FCHE3	29.07	29.07	8	Amel Bois Moyen	116.3	1512
2014	28	B	ABM3	FDOU3	7.67	7.67	6	Amel Bois Moyen	26.8	451
2014	40	B	APB1	FP.S1	18.26	18.26	6	Amel Petit Bois ess d	54.8	493
2014	42	B	APB1	FP.S3	4.41	4.41	6	Amel Bois Moyen	13.2	119
2014	47	B	JA	SCHE3	9.85	9.85	10	Irrégulier	19.7	256
2014	70	B	ABM3	CCHE4	6.40	6.40	10	Amel Bois Moyen	25.6	358
2014	89	B	APB1	FCHE1	19.08	1.02	8	Amel Petit Bois	1.5	20
2014	90	B	ABM3	CCHE3	17.91	17.91	8	Amel Bois Moyen	71.6	1003
2014	90	C	JA	ICHE2	2.62	2.62	8	Irrégulier	5.2	68
2014	99	A	ABM3	FDOU3	8.84	8.84	6	Amel PB/Bois Moyen	30.9	520
2014	103	U	ABM3	FDOU3	25.37	25.37	6	Amel Bois Moyen	88.8	1492
2014	106	B	AGB4	FDOU4	0.38	0.38	10	Amel Gros Bois	1.1	19
2014	107	A	ABM4	CCHE4	23.85	23.85	10	Amel BM/Gros Bois	95.4	1336
2014	111	U	ABM3	FDOU3	8.20	8.20	6	Amel Bois Moyen/Gl	28.7	482
2014	112	A	APB2	CCHE3	8.30	8.30	8	Amel Petit Bois/BM	12.5	162
2014	112	B	ABM2	FP.L2	6.74	6.74	6	Amel Bois Moyen - r	27.0	267
2014	113	U	ABM3	FDOU3	9.63	9.63	6	Amel Bois Moyen - r	33.7	566
2014	114	U	APB2	FP.S2	12.10	12.10	6	Amel Petit Bois/BM	36.3	327
2014	115	A	APB2	FAFP2	8.96	8.96	8	Amel Petit Bois	13.4	175
2014	115	B	APB2	FP.S2	4.68	4.68	6	Amel Petit Bois- mél	14.0	126
2014	116	A	APB1	CCHE1	4.71	4.71	8	Amel Petit Bois	7.1	92
2014	116	B	APB3	FP.L3	12.78	12.78	6	Amel Petit Bois- mél	51.1	422
2014	117	A	APB1	CCHE1	2.12	2.12	8	Amel Petit Bois	3.2	41
2014	117	B	APB3	FP.L3	8.68	8.68	6	Amel Petit Bois- mél	34.7	286
2014	118	U	APB1	FAFP1	11.88	11.88	8	Amel Petit Bois	17.8	232
<b>Total 2014</b>						<b>254.43</b>			<b>830.6</b>	<b>10824</b>

année	Plle	U G	Code local	Code ppt	Surface totale UG	Surface à parcourir	Rotation - années	Libellé groupe - observations	GPR	VPR
2017	19	U	AGB5	FCHE5	18.30	18.30		Régé 4	45.8	641
2017	21	B	ABM3	CCPS4	4.10	2.70	10	Amel Bois Moyen	10.8	151
2017	25	B	ABM3	CCHE3	11.15	9.65	10	Amel Bois Moyen	38.6	540
2017	26	U	ABM3	CCHE4	26.01	24.01	10	Amel Bois Moyen	96.0	1345
2017	36	U	APB2	FP.L2	15.40	15.40	6	Amel Petit Bois	61.6	508
2017	72	A	APB2	FCHE2	16.86	16.86	8	Amel Petit Bois	25.3	329
2017	72	B	JA	SCHE3	1.77	1.77	8	Irrégulier	3.5	46
2017	74	B	ABM3	CCHE3	7.09	7.09	10	Amel Bois Moyen	28.4	397
2017	85	A	APB1	FCHE1	2.28	2.28	8	Amel Petit Bois	3.4	44
2017	85	C	JA	ICHE3	14.00	14.00	8	Irrégulier	28.0	364
2017	88	U	ABM3	SCHE5	20.37	19.33		Régé 3	48.3	677
2017	89	A	AGB4	SCHE5	11.89	11.89		Régé 4	29.7	416
2017	90	A	APB1	FCHE1	0.91	0.91	8	Amel Petit Bois	1.4	18
2017	97	B	APB1	FP.L1	11.09	11.09	6	Amel Petit Bois	44.4	439
2017	98	B	ABM3	FP.M3	9.28	9.28	6	Amel PB/Bois Moyen	37.1	367
2017	98	C	APB1	FP.L1	6.51	6.51	6	Amel Petit Bois	26.0	258
2017	100	B	JA	ICHE2	2.07	2.07	10	Irrégulier	4.1	54
2017	102	A	APB2	FAFP2	2.20	2.20	8	Amel Petit Bois	3.3	43
2017	102	B	APB2	FP.L2	15.47	15.47	6	Amel Petit Bois/BM	61.9	511
2017	102	C	JA	ICHE2	5.55	5.55	8	Irrégulier	11.1	144
<b>Total 2017</b>						<b>196.36</b>			<b>608.8</b>	<b>7292</b>
2018	17	U	AGB5	FCHE5	18.30	18.30		Régé 4	45.8	641
2018	27	U	APB1	FCHEE	19.17	19.17	8	Amel Petit Bois	28.8	374
2018	30	U	APB2	FCHE2	26.90	26.90	8	Amel Petit Bois	40.4	525
2018	32	B	ABM3	CCHE3	11.79	11.79	8	Amel Bois Moyen	47.2	660
2018	37	B	ABM3	FP.M3	20.34	20.34	6	Amel Bois Moyen	81.4	805
2018	40	A	JPEF	FCHEE	19.22	1.81	10	Amel Petit Bois ess d	1.8	24
2018	42	A	ABM3	FCHE4	32.88	32.88	10	Amel Bois Moyen	131.5	1710
2018	42	C	JA	SCHE4	5.54	5.54	10	Irrégulier	11.1	144
2018	51	B	APB2	FCHE2	4.82	4.82	8	Amel Petit Bois	7.2	94
2018	53	A	APB2	FCHE2	20.40	20.40	8	Amel Petit Bois	30.6	398
2018	53	B	ABM3	FCHE4	4.51	4.51	8	Amel Bois Moyen	18.0	235
2018	58	B	APB2	FP.M2	1.30	1.30	6	Amel Petit Bois	5.2	43
2018	77	U	ABM3	CCHE4	19.26	18.79	10	Amel Bois Moyen	75.2	1052
2018	84	U	APB1	FCHE1	19.27	19.27	8	Amel Petit Bois	28.9	376
2018	87	A	APB1	FCHE1	11.29	11.29	8	Amel Petit Bois	16.9	220
2018	91	B	ABM3	FDOU4	1.79	1.79	6	Amel Gros Bois	6.3	105
2018	92	C	ABM3	FP.S3	12.72	12.72	6	Amel Bois Moyen	44.5	481
2018	99	B	ABM2	FP.M2	18.52	18.52	6	Amel Petit Bois -mél	74.1	733
<b>Total 2018</b>						<b>250.14</b>			<b>694.7</b>	<b>8619</b>

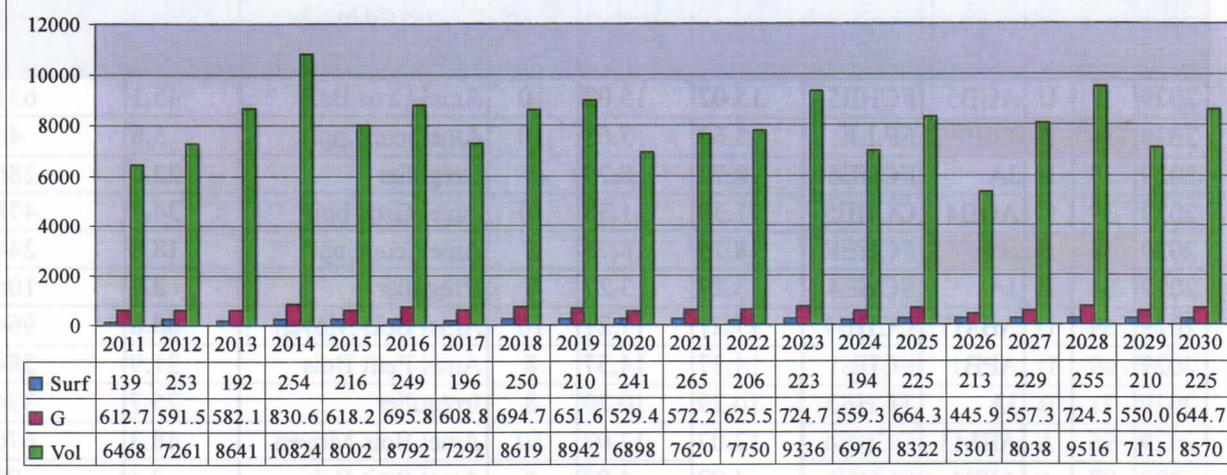
année	Plle	U G	Code local	Code ppt	Surface totale UG	Surface à parcourir	Rotation - années	Libellé groupe - observations	GPR	VPR
2021	5	U	AGB5	FCHE6	15.26	15.26	10	Ilot de vieillissement	45.8	641
2021	9	B	ABM3	FDOU3	1.54	1.54	6	Amel Bois Moyen	5.4	91
2021	11	U	ABM3	FDOU3	17.77	17.77	6	Amel Bois Moyen	62.2	1045
2021	18	U	AGB5	FCHE5	17.96	17.96	10	Amel Gros Bois	53.9	754
2021	28	A	JPSF	FCHE5	10.79	10.79	8	Amel jeune ppt	10.8	140
2021	35	U	APB2	FP.S2	16.03	16.03	6	Amel Petit Bois	48.1	433
2021	45	U	JPEF	FCHEE	19.43	19.43	10	Amel jeune ppt	19.4	253
2021	46	U	ABM4	FCHE4	14.37	14.37	10	Amel Bois Moyen	57.5	747
2021	50	U	JPEF	FCHEE	16.49	16.49	10	Amel jeune ppt	16.5	214
2021	52	A	APB2	FCHE2	20.99	20.99	8	Amel Petit Bois	31.5	409
2021	52	B	JA	TCHE3	4.21	4.21	8	Irrégulier	10.5	137
2021	54	A	JPEF	FCHEE	18.75	18.75	8	Amel jeune ppt	18.8	244
2021	54	B	JA	SCHE4	3.27	3.27	8	Irrégulier	8.2	106
2021	61	A	JPSF	FCHE5	6.22	6.22	15	Amel jeune ppt	6.2	81
2021	69	U	APB1	FCHE1	14.57	14.57	8	Amel Petit Bois	21.9	284
2021	71	B	JA	TCHE3	10.29	10.29	8	Irrégulier	25.7	334
2021	75	B	APB2	CCHE3	2.40	2.40	10	Amel Petit Bois/BM	3.6	47
2021	91	A	JPSF	FCHE5	3.50	3.50	15	Amel jeune ppt	3.5	46
2021	91	D	JA	ICHE2	5.57	5.57	8	Irrégulier	13.9	181
2021	92	A	JPSF	FCHE5	4.04	4.04	15	Amel jeune ppt	4.0	53
2021	92	D	JA	ICHE2	3.11	3.11	8	Irrégulier	7.8	101
2021	93	B	JA	ICHE2	4.5	4.50	8	Irrégulier	11.3	146
2021	94	B	ABM3	CCHE4	4.41	4.41	10	Amel Bois Moyen	17.6	247
2021	94	C	JA	ICHE2	3.28	3.28	10	Irrégulier	8.2	107
2021	97	A	APB1	FCHE1	4.92	4.92	8	Amel Petit Bois	7.4	96
2021	97	C	JA	ICHE4	3.88	3.88	10	Irrégulier	9.7	126
2021	104	B	JA	ICHE5	17.16	17.16	10	Irrégulier	42.9	558
<b>Total 2021</b>						<b>264.71</b>			<b>572.2</b>	<b>7620</b>
2022	9	A	ABM3	FCHE3	29.07	29.07	8	Amel Bois Moyen	116.3	1512
2022	38	B	JPER	FP.LE	5.63	5.63	10	Amel jeune ppt	5.6	46
2022	60	A	JPEF	FCHEE	15.83	15.83	10	Amel jeune ppt	15.8	206
2022	61	C	APB2	FP.M2	13.25	13.25	6	Amel Petit Bois	53.0	437
2022	63	B	APB1	FP.M1	8.59	8.59	6	Amel Petit Bois	34.4	340
2022	99	A	ABM3	FDOU3	8.84	8.84	6	Amel PB/Bois Moyen	30.9	520
2022	103	U	ABM3	FDOU3	25.37	25.37	6	Amel Bois Moyen	88.8	1492
2022	106	B	AGB4	FDOU4	0.38	0.38	10	Amel Gros Bois	1.1	19
2022	111	U	ABM3	FDOU3	8.20	8.20	6	Amel Bois Moyen/GI	28.7	482
2022	112	A	APB2	CCHE3	8.30	8.30	8	Amel Petit Bois/BM	12.5	162
2022	112	B	ABM2	FP.L2	6.74	6.74	6	Amel Bois Moyen - r	27.0	267
2022	113	U	ABM3	FDOU3	9.63	9.63	6	Amel Bois Moyen - r	33.7	566
2022	114	U	APB2	FP.S2	12.10	12.10	6	Amel Petit Bois/BM	36.3	327
2022	115	A	APB2	FAFP2	8.96	8.96	8	Amel Petit Bois	13.4	175
2022	115	B	APB2	FP.S2	4.68	4.68	6	Amel Petit Bois- méla	14.0	126
2022	116	A	APB1	CCHE1	4.71	4.71	8	Amel Petit Bois	7.1	92
2022	116	B	APB3	FP.L3	12.78	12.78	6	Amel Petit Bois- méla	51.1	422
2022	117	A	APB1	CCHE1	2.12	2.12	8	Amel Petit Bois	3.2	41
2022	117	B	APB3	FP.L3	8.68	8.68	6	Amel Petit Bois- méla	34.7	286
2022	118	U	APB1	FAFP1	11.88	11.88	8	Amel Petit Bois	17.8	232
<b>Total 2022</b>						<b>205.74</b>			<b>625.5</b>	<b>7750</b>

année	Plle	U G	Code local	Code ppt	Surface totale UG	Surface à parcourir	Rotation - années	Libellé groupe - observations	GPR	VPR
2025	1	U	ABM4	FCHE4	14.32	14.32	10	Amel Bois Moyen/Gl	57.3	745
2025	22	A	APB1	FAFP1	13.49	13.49	8	Amel Petit Bois	20.2	263
2025	22	B	ABM4	CCHE5	8.24	8.24	10	Amel Gros Bois	33.0	461
2025	24	U	AGB5	FCHE5	16.49	16.49	10	Amel Gros Bois	49.5	693
2025	29	U	ABM3	FCHE4	28.48	28.48	8	Amel Bois Moyen	113.9	1481
2025	32	A	JPSR	FP.MS	3.51	3.51	15	Amel jeune ppt	3.5	29
2025	32	B	ABM3	CCHE3	11.79	11.79	8	Amel Bois Moyen	47.2	660
2025	48	U	APB2	FCHE2	26.36	26.36	8	Amel Petit Bois	39.5	514
2025	58	B	APB2	FP.M2	1.30	1.30	6	Amel Petit Bois	5.2	43
2025	72	A	APB2	FCHE2	16.86	16.86	8	Amel Petit Bois	25.3	329
2025	72	B	JA	SCHE3	1.77	1.77	8	Irrégulier	4.4	58
2025	85	A	APB1	FCHE1	2.28	2.28	8	Amel Petit Bois	3.4	44
2025	85	C	JA	ICHE3	14.00	14.00	8	Irrégulier	35.0	455
2025	90	A	APB1	FCHE1	0.91	0.91	8	Amel Petit Bois	1.4	18
2025	90	B	ABM3	CCHE3	17.91	17.91	8	Amel Bois Moyen	71.6	1003
2025	90	C	JA	ICHE2	2.62	2.62	8	Irrégulier	6.6	85
2025	96	B	JPSR	FP.LS	10.07	10.07	15	Amel jeune ppt	10.1	83
2025	98	B	ABM3	FP.M3	9.28	9.28	6	Amel PB/Bois Moyen	37.1	367
2025	98	C	APB1	FP.L1	6.51	6.51	6	Amel Petit Bois	26.0	258
2025	99	B	ABM2	FP.M2	18.52	18.52	6	Amel Petit Bois -mél	74.1	733
<b>Total 2025</b>						<b>224.71</b>			<b>664.3</b>	<b>8322</b>
2026	27	U	APB1	FCHEE	19.17	19.17	8	Amel Petit Bois	28.8	374
2026	30	U	APB2	FCHE2	26.90	26.90	8	Amel Petit Bois	40.4	525
2026	33	U	ABM2	FP.M2	15.32	15.32	6	Amel Bois Moyen	61.3	607
2026	38	A	AGB4	CCHE5	13.79	13.79	10	Amel Gros Bois	41.4	579
2026	40	B	APB1	FP.S1	18.26	18.26	6	Amel Petit Bois ess d	54.8	493
2026	42	B	APB1	FP.S1	4.41	4.41	6	Amel Bois Moyen	13.2	119
2026	49	U	APB2	FCHE3	26.84	26.84	8	Amel Petit Bois	40.3	523
2026	51	A	JPSF	FCHE5	13.33	13.33	15	Amel jeune ppt	13.3	173
2026	51	B	APB2	FCHE2	4.82	4.82	8	Amel Petit Bois	7.2	94
2026	53	A	APB2	FCHE2	20.40	20.40	8	Amel Petit Bois	30.6	398
2026	53	B	ABM3	FCHE4	4.51	4.51	8	Amel Bois Moyen	18.0	235
2026	84	U	APB1	FCHE1	19.27	19.27	8	Amel Petit Bois	28.9	376
2026	87	A	APB1	FCHE1	11.29	11.29	8	Amel Petit Bois	16.9	220
2026	91	B	ABM3	FDOU4	1.79	1.79	6	Amel Gros Bois	6.3	105
2026	92	C	ABM3	FP.S3	12.72	12.72	6	Amel Bois Moyen	44.5	481
<b>Total 2026</b>						<b>212.82</b>			<b>445.9</b>	<b>5301</b>

année	Pile	U G	Code local	Code ppt	Surface totale UG	Surface à parcourir	Rotation - années	Libellé groupe - observations	GPR	VPR
2027	2	U	AGB5	FCHE5	16.62	16.62	10	Amel Gros Bois	49.9	698
2027	6	A	APB2	FCHE2	9.55	9.55	8	Amel Petit Bois	14.3	186
2027	10	U	ABM3	FDOU3	16.16	16.16	6	Amel Bois Moyen res	56.6	950
2027	14	C	JPSF	FCHE5	20.26	20.26	8	Amel jeune ppt	20.3	263
2027	21	B	ABM3	CCPS4	4.10	4.10	10	Amel Bois Moyen	16.4	230
2027	28	B	ABM3	FDOU3	7.67	7.67	6	Amel Bois Moyen	26.8	451
2027	35	U	APB2	FP.S2	16.03	16.03	6	Amel Petit Bois	48.1	433
2027	41	U	ABM3	CCHE3	15.75	15.75	8	Amel Bois Moyen	63.0	882
2027	58	A	JPEF	FCHEE	25.43	25.43	10	Amel jeune ppt	25.4	331
2027	61	B	AGB4	FDOU4	8.44	8.44	8	Amel Gros Bois	25.3	425
2027	73	A	APB1	FCHE1	11.96	11.96	8	Amel Petit Bois	17.9	233
2027	73	B	JA	SCHE3	2.40	2.40	8	Irrégulier	6.0	78
2027	74	B	ABM3	CCHE3	7.09	7.09	10	Amel Bois Moyen	28.4	397
2027	78	U	APB2	CCHE3	14.28	14.28	8	Amel Petit Bois	21.4	278
2027	82	U	ABM3	FDOU3	13.43	13.43	8	Amel Bois Moyen	47.0	790
2027	83	U	AGB4	FDOU4	19.98	19.98	8	Amel Gros Bois	59.9	1007
2027	85	B	ABM3	FDOU3	0.56	0.56	8	Amel Bois Moyen	2.0	33
2027	89	B	APB1	FCHE1	19.08	19.08	8	Amel Petit Bois	28.6	372
<b>Total 2027</b>						<b>228.79</b>			<b>557.3</b>	<b>8038</b>
2028	9	B	ABM3	FDOU3	1.54	1.54	6	Amel Bois Moyen	5.4	91
2028	11	U	ABM3	FDOU3	17.77	17.77	6	Amel Bois Moyen	62.2	1045
2028	25	B	ABM3	CCHE3	11.15	11.15	10	Amel Bois Moyen	44.6	624
2028	26	U	ABM3	CCHE4	26.01	26.01	10	Amel Bois Moyen	104.0	1457
2028	40	A	JPEF	FCHEE	19.22	19.22	10	Amel Petit Bois ess d	19.2	250
2028	42	A	ABM3	FCHE4	32.88	32.88	10	Amel Bois Moyen	131.5	1710
2028	42	C	JA	SCHE4	5.54	5.54	10	Irrégulier	13.9	180
2028	44	U	JPSF	FCHE5	14.74	14.74	15	Amel jeune ppt	14.7	192
2028	61	C	APB2	FP.M2	13.25	13.25	6	Amel Petit Bois	53.0	437
2028	63	B	APB1	FP.M1	8.59	8.59	6	Amel Petit Bois	34.4	340
2028	77	U	ABM3	CCHE4	19.26	19.26	10	Amel Bois Moyen	77.0	1079
2028	79	A	JPEF	FCHEE	16.49	16.49	8	Amel jeune ppt	16.5	214
2028	79	B	ABM3	CCHE4	3.62	3.62	8	Amel Bois Moyen	14.5	203
2028	80	B	JA	SCHE4	17.49	17.49	8	Irrégulier	43.7	568
2028	80	C	APB1	CCHE1	12.13	12.13	8	Amel Petit Bois	18.2	237
2028	81	A	ABM3	CCHE3	1.56	1.56	8	Amel Bois Moyen	6.2	87
2028	81	B	APB1	FCHE1	22.52	22.52	8	Amel Petit Bois	33.8	439
2028	81	C	APB3	FP.M3	2.50	2.50	6	Amel Petit Bois	10.0	83
2028	110	B	JA	ICHE2	8.67	8.67	8	Irrégulier	21.7	282
<b>Total 2028</b>						<b>254.93</b>			<b>724.5</b>	<b>9516</b>

année	Plle	U G	Code local	Code ppt	Surface totale UG	Surface à parcourir	Rotation - années	Libellé groupe - observations	GPR	VPR
2029	3	U	AGB5	FCHE5	15.02	15.02	10	Amel Gros Bois	45.1	631
2029	38	B	JPER	FP.LE	5.63	5.63	10	Amel jeune ppt	5.6	46
2029	39	B	JA	FCHE6	8.79	8.79	8	Irrégulier	22.0	286
2029	39	C	AGB4	CCHE5	11.38	11.38	10	Amel Gros bois	34.1	478
2029	54	A	JPEF	FCHEE	18.75	18.75	8	Amel jeune ppt	18.8	244
2029	54	B	JA	SCHE4	3.27	3.27	8	Irrégulier	8.2	106
2029	59	U	ABM3	CCHE4	17.21	17.21	10	Amel Bois Moyen	68.8	964
2029	69	U	APB1	FCHE1	14.57	14.57	8	Amel Petit Bois	21.9	284
2029	71	B	JA	TCHE3	10.29	10.29	8	Irrégulier	25.7	334
2029	96	A	ABM3	CCHE4	12.07	12.07	10	Amel Bois Moyen	48.3	676
2029	97	A	APB1	FCHE1	4.92	4.92	8	Amel Petit Bois	7.4	96
2029	97	C	JA	ICHE4	3.88	3.88	10	Irrégulier	9.7	126
2029	100	A	ABM3	CCHE3	22.33	22.33	10	Amel PB/Bois Moyen	89.3	1250
2029	100	B	JA	ICHE2	2.07	2.07	10	Irrégulier	5.2	67
2029	101	A	APB2	CCHE2	11.77	11.77	8	Amel Petit Bois	17.7	230
2029	102	A	APB2	FAFP2	2.20	2.20	8	Amel Petit Bois	3.3	43
2029	102	B	APB2	FP.L2	15.47	15.47	6	Amel Petit Bois/BM	61.9	511
2029	102	C	JA	ICHE2	5.55	5.55	8	Irrégulier	13.9	180
2029	108	B	APB2	FCHE2	1.26	1.26	8	Amel Petit Bois	1.9	25
2029	108	C	JA	ICHE4	5.78	5.78	10	Irrégulier	14.5	188
2029	110	A	APB2	CCHE3	17.98	17.98	8	Amel Petit Bois/BM	27.0	351
<b>Total 2029</b>						<b>210.19</b>			<b>550.0</b>	<b>7115</b>
2030	4	U	AGB5	FCHE5	15.63	15.63	10	Amel Gros Bois	46.9	656
2030	6	B	ABM2	FP.M3	3.72	3.72	6	Amel Bois Moyen	14.9	147
2030	7	U	ABM3	FDOU3	20.92	20.92	6	Amel Bois Moyen	73.2	1230
2030	9	A	ABM3	FCHE3	29.07	29.07	8	Amel Bois Moyen	116.3	1512
2030	36	U	APB2	FP.L2	15.40	15.40	6	Amel Petit Bois	61.6	508
2030	37	B	ABM3	FP.M3	20.34	20.34	6	Amel Bois Moyen	81.4	805
2030	52	A	APB2	FCHE2	20.99	20.99	8	Amel Petit Bois	31.5	409
2030	52	B	JA	TCHE3	4.21	4.21	8	Irrégulier	10.5	137
2030	65	U	APB3	FCHE3	21.18	21.18	8	Amel Petit Bois	31.8	413
2030	66	A	APB2	FCHE2	10.74	10.74	8	Amel Petit Bois	16.1	209
2030	66	B	JPSF	FCHE5	12.36	12.36	8	Amel jeune ppt	12.4	161
2030	66	C	JA	SCHE3	3.10	3.10	8	Irrégulier	7.8	101
2030	68	B	JA	TCHE2	5.27	5.27	8	Irrégulier	13.2	171
2030	91	A	JPSF	FCHE5	3.50	3.50	15	Amel jeune ppt	3.5	46
2030	92	A	JPSF	FCHE5	4.04	4.04	15	Amel jeune ppt	4.0	53
2030	99	A	ABM3	FDOU3	8.84	8.84	6	Amel PB/Bois Moyen	30.9	520
2030	103	U	ABM3	FDOU3	25.37	25.37	6	Amel Bois Moyen	88.8	1492
<b>Total 2030</b>						<b>224.68</b>			<b>644.7</b>	<b>8570</b>

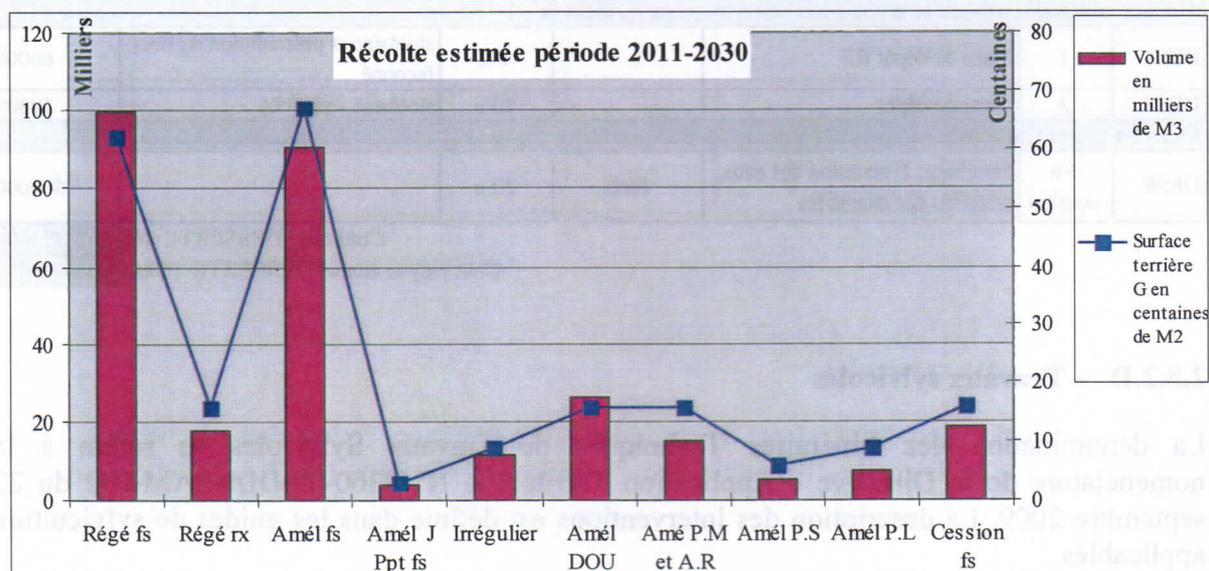
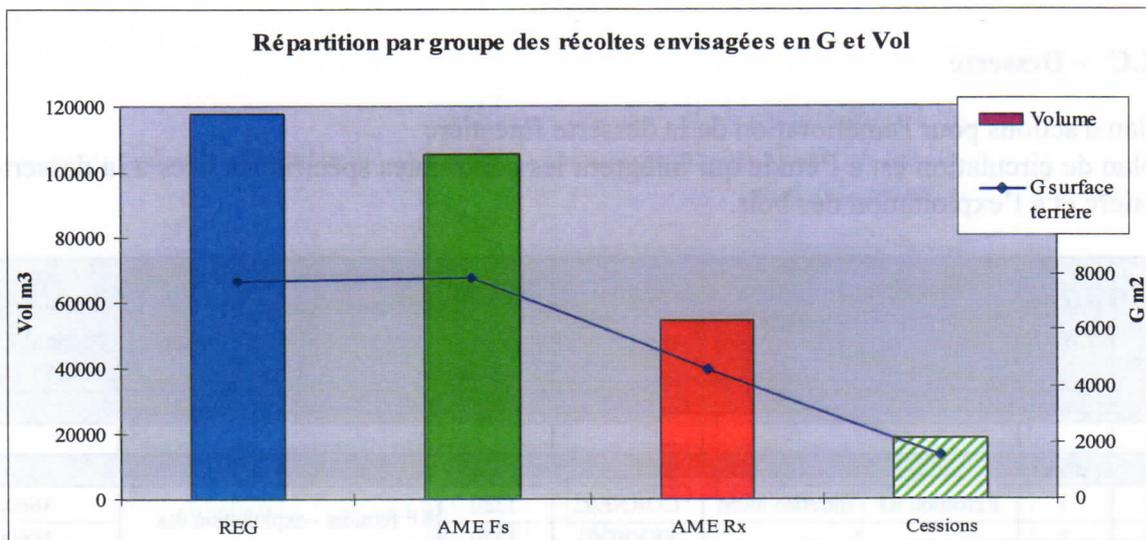
Coupes d'amélioration : surface et récolte estimée par exercice



◆ Volume présumé récoltable

Niveau de récolte totale envisagée Groupe/essence	Période 2011/2030				Annuel	
	G	Vol	G	Vol	G	Vol
Régé fs	6201	99851	7757	117607	310	4993
Régé rx	1556	17756			78	888
Amél fs	6693	90174	7883	105643	335	4509
Amél J Ppt fs	290	3773			15	189
Irrégulier	900	11696			45	585
Amél DOU	1565	26291	4589	54492	78	1315
Amé P.M et A.R	1568	15191			78	760
Amél P.S	583	5483			29	274
Amél P.L	873	7527			44	376
Cession fs	1600	18600	1600	18600	80	930
	Total		21829	296342		
	Moy/an		1091	14817		
	Moy/ha/an		0.44	5.9		

Ce niveau de récolte correspond à l'accroissement moyen des peuplements. La légère augmentation se justifie par la montée en puissance des peuplements résineux qui atteignent leur productivité maximum.



◆ Mode de suivi de la récolte

La récolte sera suivie en priorité en surface terrière, ensuite en volume commercial.

## 2.5.2.C – Desserte

### ◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Un plan de circulation est à l'étude qui intégrera les contraintes spécifiques liées à la desserte forestière et à l'exploitation des bois.

Codes - action- article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action (création / amélioration / étude)	Localisation ou UG linéaire	Long (m) ou quantité	Observations Avantages attendus (volumes, surfaces) - Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Schéma de desserte						
DES1						
Routes forestières						
DES2	1	Réfection RF : entretien lourd	CORNE02	1220	RF fermées - exploitation des bois	36600
DES3	2	"	FEVEQ01	1220		36600
DES4	2	"	COSSE01	1820		54600
Pistes forestières						
DES5	2	Entretien	forêt	1500	favoriser la commercialisation	30000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
DES6	1	Place de dépôt BF		6 u	stockage et présentation du bois façonné	66000
DES7	2	Place de dépôt		10 u	stockage - sécurité	50000
Entretien courant du réseau						
DES8	En continu	Fauchage, évacuation des eaux, entretien des chaussées	forêt	20 u		600000
Coût total DESSERTÉ (€)						873800
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						43690

## 2.5.2.D – Travaux sylvicoles

La dénomination des Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles se réfère à la nomenclature de la Directive d'Application Territoriale N° 8300-09-DIA-SAM-002 du 22 septembre 2009. La description des interventions est définie dans les guides de sylviculture applicables.

Si le mélange d'essence est une constante à rechercher, les feuillus (à qualité égale) seront privilégiés dès que le niveau stationnel est satisfaisant. Prioritairement le Chêne sessile, le Hêtre et en second lieu les feuillus durs ou précieux, indigènes.

L'imbrication des stations justifie d'agir avec pragmatisme et de :

- favoriser en priorité l'essence objectif désignée sans éliminer les autres essences objectif présentes, parfois ponctuellement mieux adaptées et performantes au stade juvénile (afin de limiter les travaux).
- gérer des peuplements mélangés en étant conscient des contraintes qui ne manqueront d'apparaître à terme, en raison des exigences intrinsèques de chaque essence et des critères d'exploitabilité différents.

Liste des ITTS à mettre en œuvre

Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles				
Code	Libellé	Observations	Coût unitaire (€HT/ha)	I/E
1CHX2	Régé en chênaie acidiphile		3200	E
1CHX3	Régé en chênaie acidiphile à tendance hydromorphe		3000	E
1CHX4	Régé en chênaie charmaie avec CHT localement dense	ITTS augmenté de 800 € afin de maîtriser mécaniquement l'ensouchement vigoureux du CHT.	4350	E
3CHS2	Plantation de CHS	Transformation de futaie de P.M	4650	I
1P.M1	Régé nat de Pin maritime		1800	E
3P.M2	Plantation de Pin maritime		2000	I
3P.L1	Plantation de Pin laricio		1350	I
5CHX1	Amélio Chêne	Et par extension, à appliquer aux peuplements de Chêne rouge et AFP, en raison de leur faible présence, imbriqués aux peuplements de CHS.	1330	E
5P.S1	Amélio Pin sylvestre		900	E
5P.L1	Amélio Pin laricio		1050	E
5AFR1	Peuplements irréguliers	Montant moyen par ha, sur la durée de l'aménagement	600	E

Les travaux dans les peuplements de Chêne rouge et AFP, en raison de leur faible surface, sont assimilés à l'ITTS 5CHX1 –amélioration futaie de chêne.

Les TSF en conversion, ayant été peu exploités au cours des années passées, ne sont pas ou très peu cloisonnés. L'installation d'un cloisonnement d'exploitation (équidistance 15/25m), indispensable à la préservation des sols et préalable à toute intervention dans le taillis, représente un investissement financier en temps de personnel ouvrier notable. Le coût est de l'ordre de 165,00 €/ha.

Sont concernés :

- 310 ha de TSF en conversion à régénérer
- 173 ha de futaie irrégulière (issue de l'ancien TSF en conversion et du Taillis)
- 150 ha environ de futaie sur souches (issue de l'ancien TSF en conversion)

◆ Groupe de régénération

Les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles à appliquer sont précisés dans le tableau précédent.

Le tableau suivant précise par UG, et par groupe, l'ITTS à appliquer ainsi que la part estimée à mettre en œuvre au cours des 20 années à venir.

Est pris en considération :

- La part des parcelles déjà entamée.
- Le niveau d'installation de la régénération en fonction de la période d'ouverture du peuplement.
- Les peuplements concernés par des ITTS amélioration en fin de période d'aménagement.

Les recommandations suivantes peuvent être préconisées :

- Un cloisonnement d'exploitation sera installé dans tous les cas (équidistance voisine de 15/25 m, à adapter aux conditions locales de manière à être subdivisé aisément ultérieurement en cloisonnements sylvicoles), afin de protéger les sols fragiles.
- Les souches du taillis de Châtaignier seront détruites au broyeur lourd, dès qu'il représentera un risque pour l'installation des semis naturels de chêne.
- Un travail rapide et superficiel à la charrue landaise ou à la charrue à disques (type crabe), favorisera l'ensemencement naturel.
- Les fossés collecteurs évacuateurs principaux seront curés conformément aux recommandations. Le réseau secondaire en épi ne sera pas entretenu, dans la mesure où son intérêt est quasi-nul.
- L'incinération des rémanents est exclue.

Travaux	Quantité	Unité	Coût unitaire (€ HT)	Coût total (€ HT)
Installation des clôtures	1110	m	1,50	1665
Destruction des souches	1020	m <sup>3</sup>	1,50	1530
Curage des fossés	900	m	1,50	1350
Travaux de préparation des sols	1020	ha	1,50	1530
Travaux de plantation	1020	ha	1,50	1530
Travaux de maintenance	1020	ha	1,50	1530
<b>Total</b>				<b>7585</b>

Les travaux dans les parcelles de Chêne rouge et AFT, en raison de leur faible surface, sont inclus dans le montant global de 7585 € HT.

Les travaux de préparation des sols et de plantation sont effectués au printemps 2011. Le coût total des travaux est de 7585 € HT.

- 1110 m de clôture en construction à régénérer
- 1020 m<sup>3</sup> de souches à détruire (issus de l'ancien TSE en conversion et du Taillis)
- 900 m de fossés à curer (issus de l'ancien TSE en conversion)

#### ◆ Groupes de régénération

Les techniques techniques de Travaux Sylvicoles à appliquer sont précisées dans le tableau ci-dessous. Les travaux sont réalisés par UD, et par groupe TTS à appliquer ainsi que le par secteur à partir de travaux au cours des 20 années à venir. Les parcelles sont classées en fonction de leur état de régénération et de la période d'entretien à prévoir.

Code groupe	Code local	Plle	U G	Surface	ITTS						Total	I/E
					Régé	Coût €/ha	%	Amél	Coût €/ha	%		
REG	R1F	14	A	4.06	1CHX2	3200	100%	5CHX1	1330	10%	13 532 €	E
REG	R1F	31	U	16.00	1CHX2	3200	100%	5CHX1	1330	10%	53 328 €	E
REG	R1F	34	U	14.93	1CHX3	3000	80%				35 832 €	E
REG	R1F	43	A	19.13	1CHX2	3200	70%	5CHX1	1330	50%	55 573 €	E
REG	R1F	47	C	2.77	1CHX2	3200	80%				7 091 €	E
REG	R1F	56	A	10.72	1CHX4	4350	60%	5CHX1	1330	40%	33 682 €	E
REG	R1F	57	U	10.58	1CHX4	4350	100%				46 023 €	E
REG	R1F	58	C	3.96	1CHX4	4350	100%				17 226 €	E
REG	R1F	60	B	2.00	1CHX2	3200	80%				5 120 €	E
REG	R1F	63	A	7.06	1CHX2	3200	50%	5CHX1	1330	20%	13 174 €	E
REG	R1F	64	A	15.24	1CHX4	4350	80%	5CHX1	1330	10%	55 062 €	E
REG	R1F	76	U	17.82	1CHX4	4350	50%	5CHX1	1330	50%	50 609 €	E
REG	R1F	94	A	15.20	1CHX2	3200	40%	5CHX1	1330	80%	35 629 €	E
REG	R1F	104	A	8.41	1CHX4	4350	90%				32 925 €	E
REG	R1F	108	A	19.03	1CHX4	4350	60%	5CHX1	1330	20%	54 730 €	E
REG	R2F	21	A	18.83	1CHX3	3000	80%				45 192 €	E
REG	R2F	25	A	8.51	1CHX4	4350	80%				29 615 €	E
REG	R2F	31	U	10.58	1CHX2	3200	90%				30 470 €	E
REG	R2F	39	A	4.88	1CHX2	3200	80%				12 493 €	E
REG	R2F	57	U	16.53	1CHX4	4350	80%				57 524 €	E
REG	R2F	68	A	7.58	1CHX4	4350	80%				26 378 €	E
REG	R2F	70	A	11.77	1CHX4	4350	80%				40 960 €	E
REG	R2F	71	A	4.58	1CHX4	4350	80%				15 938 €	E
REG	R2F	74	A	6.05	1CHX4	4350	80%				21 054 €	E
REG	R2F	75	A	16.14	1CHX4	4350	80%				56 167 €	E
REG	R2F	88	U	10.00	1CHX2	3200	80%				25 600 €	E
REG	R2R	98	A	10.23	3P.M2	2000	100%				20 460 €	I
REG	R3R	8	U	23.57	1P.M1	1800	80%				33 941 €	E
REG	R3F	16	B	18.60	1CHX2	3200	50%				29 760 €	E
REG	R3F	20	B	14.29	1CHX2	3200	70%				32 010 €	E
REG	R3F	57	U	10.00	1CHX4	4350	80%				34 800 €	E
REG	R3F	70	A	11.00	1CHX4	4350	70%				33 495 €	E
REG	R3F	71	A	9.00	1CHX4	4350	70%				27 405 €	E
REG	R3F	74	A	5.00	1CHX4	4350	70%				15 225 €	E
REG	R3F	86	A	12.51	1CHX2	3200	70%				28 022 €	E
REG	R3F	88	U	10.37	1CHX2	3200	80%				26 547 €	E
REG	R3F	106	A	19.23	1CHX4	4350	60%				50 190 €	E
REG	R4R	15	U	11.74	1P.M1	1800	60%				12 679 €	E
REG	R4R	16	A	3.66	1P.M1	1800	60%				3 953 €	E
REG	R4F	17	U	18.30	1CHX2	3200	40%				23 424 €	E
REG	R4F	19	U	18.30	1CHX2	3200	40%				23 424 €	E
REG	R4F	74	A	16.00	1CHX4	4350	50%				34 800 €	E
REG	R4F	80	A	6.01	1CHX2	3200	40%				7 693 €	E
REG	R4F	89	A	11.89	1CHX2	3200	40%				15 219 €	E
REG	R4F	91	C	13.68	3CHS2	4650	70%				44 528 €	I
REG	R4F	92	B	4.52	3CHS2	4650	70%				14 713 €	I
REG	R4F	105	A	18.61	1CHX2	3200	40%				23 821 €	E
				548.87	Coûts travaux sylvicoles dans GR						1 407 037 €	
					Coût moyen annuel						70 352 €	
					Coût moyen à l'ha						2 564 €	

- UG dont la régé est déjà entamée et à terminer
- UG dont la régé est à ouvrir et se poursuivra sur l'aménagement suivant

◆ Groupe d'amélioration et groupe irrégulier

Les surfaces suivantes sont extraites de la BDR 2009, adaptées au regard de la description des unités élémentaires de peuplements.

Travaux dans le groupe d'amélioration et le groupe irrégulier

Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler -ha	Précautions - observations	Part de l'ITTS à mettre en œuvre	Coût unitaire (€HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé							
1CHX2	Régé en chênaie acidiphile		60,50		30%	3200	58 080 €	E
1CHX3	Régé en chênaie à tendance hydromorphe		19,83		30%	3000	17 847 €	E
1CHX4	Régé en chênaie charmaie avec CHT localement dense		42,30		30%	4350	55 202 €	E
3CHS2	Plantation de CHS		12,10		25%	4650	14 066 €	I
1P.M1	Régé nat de Pin maritime		18,05		80%	1800	25 992 €	E
3P.M2	Plantation de Pin maritime		7,09		20%	2000	2 836 €	I
3P.L1	Plantation de Pin laricio		6,49		20%	1350	1 752 €	I
5CHX1	Amélio Chêne		491,44		15%	1330	98 042 €	E
5P.S1	Amélio Pin sylvestre		60,00		30%	900	16 200 €	E
5P.L1	Amélio Pin laricio		15,20		20%	1050	3 192 €	E
5AFR1	Peuplements irréguliers		173,22		100%	600	103 932 €	E
Coût total des travaux sylvicoles dans le groupe d'amélioration et le groupe irrégulier (€)							397 141 €	
Coût moyen annuel (€/an)							19 857 €	

◆ Installation d'un cloisonnement d'exploitation

Installation d'un cloisonnement d'exploitation dans les anciens TSF en conversion			
Groupe	Surface	Coût unitaire	Montant total
GR régé feuillus	310	165 €	51150 €
GR Irrégulier	173	165 €	28545 €
GR amélio	150	165 €	24750 €
Coût total			104445 €
Coût moyen annuel			5222 €

## **2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE**

### **2.5.3.A – Biodiversité courante**

La gestion sylvicole habituelle doit contribuer à préserver la biodiversité ordinaire ainsi que le rappellent les différentes directives de l'ONF.

Les pratiques sylvicoles conduites à Mervent-Vouvant depuis des décennies ont permis d'obtenir une qualité et une diversité écologique reconnues. Les interventions proposées, dans la continuité du travail passé, répondent aux mêmes exigences.

Les mesures sont d'ordre général et s'appliquent à l'ensemble de la forêt.

On distingue les mesures de la gestion "courante" et les actions particulières en faveur de certains milieux spécifiques ou d'espèces.

La gestion sylvicole quotidienne mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. On citera ainsi les éléments suivants :

- Travail au bénéfice de peuplements mélangés dès le plus jeune âge, en favorisant (en n'éliminant pas systématiquement) les essences pionnières, performantes au stade juvénile.
- Les exploitations réservent un certain nombre d'arbres sénescents, morts ou/et à cavités dans les peuplements de  $\varnothing > 30$  cm, afin de multiplier les sites arboricoles potentiels pour chauve-souris, petits mammifères, l'avifaune cavernicole et la faune saproxylophage.
- Les fauchages et débroussaillages sont réalisés en dehors de la période de nidification (mars à juillet). La hauteur de coupe devant dépasser 10 cm. Les dépendances verticales les lignes enherbées ou les cloisonnements de sécurité des parcelles enrésinées font l'objet de fauches tardives voire bisannuelles.
- Les travaux de régénération naturelle maintiennent des limites irrégulières, souples, diversifiées et une surface de lisières importantes, interfaces multi-strates favorables à la richesse biologique.
- Les sols sont préservés des passages répétés d'engins lourds, par la mise en place de couloirs de circulation -cloisonnements d'exploitation.
- Les interventions sur les réseaux de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement, à réaliser en période sèche - août / septembre - veillent à préserver les zones de reproduction des batraciens. Le curage des fossés évitera le calibrage et la rectification systématique des collecteurs. Il ménagera des zones de stagnation humide au printemps
- Les zones marginales de faible surface : zones humides et de suintement, pelouses, landes et clairières sont maintenues dans l'état. Le blocage éventuel de la dynamique naturelle, (dans le cas d'obtention de financement externe) demandera un entretien régulier.

### 2.5.3.B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

#### ◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Codes - action	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions à contractualiser</b> (conditionnées par financements externes)						
BIO1	2	Lande : blocage éventuel de la dynamique naturelle	Ponctuel - disséminé	5 ha	Suppression de la végétation ligneuse	10000
BIO2	2	Inventaire et cartographie des zones humides			Dans le cadre du SAGE	6000
BIO3	2	Inventaires naturalistes par ONF				5000
<b>Autres actions</b>						
BIO4	1	Entretien des mares reconnues et rénovation de nouvelles en complément du réseau	Forêt	15 à 20 u	Nettoyage, relevé partiel du couvert, profilage éventuel d'une berge	20000
BIO5	1	Mise à jour régulière de la base de données naturaliste ONF				---
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						41000
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>						2050

Ces interventions se feront en concertation avec les naturalistes et les scientifiques locaux, en fonction des financements disponibles.

Le détail technique des actions à mener ne figure pas dans l'aménagement : ces éléments seront fournis lors de la mise en œuvre de chaque action.

### 2.5.3.C – Documents techniques de référence

- NdS 09-T-310 Ilots de vieux bois
- Guide PROSOL et NdS 09-T-297 du 10 juin 2009 – Travaux sylvicoles ou d'exploitation et protection des sols
- INS 09-T-71 du 29 octobre 2009 – Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques
- DOCOB et fiches actions en cours d'élaboration
- Etudes naturalistes conduites sur le site et recommandations formulées

### 2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

#### 2.5.4.A – Accueil et paysage

##### ◆ Accueil du public (cf carte accueil et paysage)

La fréquentation de la forêt est soutenue et diversifiée ainsi qu'indiqué dans le chapitre 1.3.3.

Si les promeneurs du dimanche apprécient toujours autant le pique-nique et les balades autour des carrefours, un tourisme plus exigeant dans sa découverte sportive de la forêt, avide de compréhension du milieu naturel, se développe.

Il est indispensable de tenir compte de cette tendance lourde et structurelle qui accompagne une évolution sociologique.

Les collectivités et décideurs locaux favorisent cette approche qui présente un intérêt économique indéniable.

Les relations constantes avec les collectivités locales, en particulier la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte et le Conseil-Général de Vendée, n'ont pas encore abouti à l'élaboration d'un schéma d'accueil du public qui s'inscrirait dans une démarche de territoire.

Le niveau d'équipement en aires de stationnement, aires de pique-nique, sentiers piétons, pistes cyclables est globalement suffisant, au risque d'altérer et de banaliser un territoire dont l'authenticité est recherchée. Il n'apparaît pas nécessaire d'en programmer de nouveau dans les conditions actuelles.

Cependant, il faut être réceptif à une demande éventuelle des collectivités qui répondrait à un besoin identifié, inscrit dans un réseau de développement local ou départemental et conforme aux objectifs de la forêt domaniale.

Les différents circuits et équipements structurants s'insèrent dans les plans départementaux des itinéraires de promenades, pédestres, équestres ou cyclables.

Si le financement de l'investissement est relativement aisé, la charge de l'entretien est difficile à financer dans des conditions satisfaisantes, malgré l'engagement volontariste des collectivités locales. L'Office National des Forêts participe, sur ses fonds propres mais limités, pour une part importante aux travaux d'entretien.

Plusieurs pistes doivent être favorisées

- La priorité pour les années à venir demeure l'entretien des équipements aménagés.
- La volonté de ne pas disséminer les équipements afin de concentrer la fréquentation sur des zones définies afin de préserver des zones de quiétude doit être poursuivie. Une expertise et une évaluation de l'état et du positionnement des abris, tables, permettra de définir les priorités en la matière.
- La sensibilisation du public souvent "consommateur passif" d'espaces naturels, passe par une information et une communication ciblées dont la forme la mieux adaptée reste à développer et surtout constamment à réactualiser (panneaux, dépliants). Il est nécessaire de se rapprocher des offices de tourisme locaux et des différents organismes chargés du développement de l'éco-tourisme dans le département et la région pour rendre le message plus efficace et percutant.
- Poursuivre la démarche d'homogénéisation de la signalisation et signalétique afin de la rendre plus lisible.
- Communiquer fréquemment sur les interventions (en particulier les exploitations forestières) en direction des élus qui serviront de relais auprès des visiteurs, très attachés au milieu forestier.
- Etre attentif à la propreté des sites, à la sécurité (élagage de sécurité), à la diversité de la palette végétale, notamment à proximité des stationnements.
- Informer les communes des jours de chasse afin qu'elles puissent relayer l'information auprès de la population par les journaux municipaux.

- Lutter contre les intrusions motocyclistes (art R331-3 du CF, art L362-1 du code de l'environnement)

Les équipements doivent s'intégrer parfaitement au milieu forestier, et veiller à en préserver l'intégrité et la qualité garant de son caractère "naturel" sur lequel repose son principal intérêt en terme d'accueil. Une grande vigilance est indispensable pour maintenir en état de sécurité les équipements existants.

#### ◆ Paysage (cf carte accueil et paysage)

La gestion sylvicole habituelle intègre systématiquement une composante paysagère. Les interventions futures doivent conforter cette approche par un soin particulier apporté aux opérations de toute nature, et éviter une fermeture des perspectives visuelles offertes.

Les mesures suivantes, peu contraignantes et faciles à mettre en œuvre, doivent contribuer à augmenter, la qualité paysagère de la forêt.

- Attacher une grande attention à la qualité des exploitations forestières à proximité des zones les plus fréquentées (désignées sur la carte de l'accueil du public et paysage).
- Maintenir quelques arbres symboliques, ou au port remarquable, chênes, Douglas ou résineux exotiques, ou toute autre essence (introduite ou non) peu représentée.
- Conserver la souplesse des limites des peuplements et ne pas tenter de trop les régulariser au cours des travaux de renouvellement.
- L'uniformité incite à la vitesse sur les routes. Les interventions sylvicoles et particulièrement les coupes de régénération tant feuillues que résineuses favoriseront le séquençage du paysage, notamment en amplifiant les légères formes de relief (points hauts) par le maintien ponctuel de peuplements complets. L'alternance de profondeur du champ visuel, obtenu en jouant avec la densité, est extrêmement favorable.
- L'ouverture des coupes de régénération pourra être conduite localement sur plusieurs exercices afin de limiter l'impact paysager.
- L'implantation des cloisonnements sera réfléchi, à partir d'une évaluation précise des contraintes conformément aux directives.
- Zones très sensibles en terme de paysage vécu, les peuplements bordant les voies ouvertes, considérablement rajeunis, devront faire l'objet d'une grande attention.
- Préserver les peuplements remarquables, en particulier la haute futaie de chêne, mais aussi la forêt "galerie" le long des rives des barrages empruntées par des sentiers.

Les niveaux de sensibilité paysagère qui s'attachent à ce territoire sont étroitement liés au niveau de fréquentation. Le relief localement très accentué, ouvre des perspectives lointaines. Il est nécessaire d'apprécier des unités paysagères à la dimension des seuils de perception visuelle.

Ainsi, les axes d'action et réflexion paysagères\* suivants seront privilégiés.

1. **Le plateau de Pierre-Brune.** Il demeure, au centre de la forêt, un lieu emblématique qui doit être traité en conséquence. L'îlot de stationnement doit être réaménagé et le peuplement périphérique bénéficier d'une sylviculture adaptée. La zone aux arbres âgés et fragiles (cf l'étude arbre-expert) est classée pour partie dans le groupe de régénération et pour sa partie la plus sensible dans le groupe de futaie irrégulière. Toute action sur cette zone demande au préalable une étude paysagère ciblée.

\* Voir préconisations paysagères : document réalisé en juillet 2010 – Marc MICHEL Chef de projet paysage

2. **Les parcelles situées dans le cône de vision depuis le parc de la mairie de Mervent.**  
Ce parc domine la vallée de la Mère d'une quarantaine de mètres. Les parcelles 70 et 71 situées au premier plan doivent être régénérées. La réflexion doit associer la population afin d'expliquer le déroulement des opérations.
3. **Les parcelles situées dans le cône de vision depuis le belvédère sud du bourg de Mervent.** Dominant largement la vallée, cet éperon offre un point de vue rare sur la forêt. Ainsi qu'indiqué plus haut cet ensemble de parcelle doit être régénéré. La réflexion doit intégrer l'axe de vision depuis le sud de Mervent, mais également le carrefour de la Balingue, dont le niveau de fréquentation est élevé.
4. **Les carrefours principaux.** Les carrefours jalonnant les principales voies devront bénéficier d'un traitement attentif. Ils sont fréquemment aménagés en aire de stationnement, pique-nique et départs de sentiers. A ce titre, l'aménagement du carrefour du Petit Maillezais (inscrit au programme de travaux du département) permettra vraisemblablement de rendre ce site encore plus attractif et sécurisé.
5. **Les entrées de la forêt aux routes rectilignes et étroites.** Une réflexion doit être systématiquement engagée, au moment des coupes et mises en régénération afin de limiter l'effet couloir et l'uniformité des perspectives visuelles.
6. **La route "touristique" (CD 99a).** Notamment le pont du Déluge, le raccordement avec l'accès au parc de Pierre-Brune et le pont du Diet.
7. **Signalisation routière.** La réflexion engagée depuis longtemps sur la signalisation routière et la signalétique informative, a conduit à une homogénéisation heureuse, favorisant l'intégration et la continuité visuelle. Cette démarche doit être poursuivie et approfondie

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Locali- sation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>ACCUEIL DU PUBLIC (conditionnées en partie par l'obtention de financements externes)</b>						
ACC1 art1	1	Expertise et évaluation des équipements existants (abri, aire de pique-nique, etc..)	Forêt			---
ACC1 art2	2	Entretien des équipements existants	Forêt		Mission ONF limitée à la sécurisation	200000
ACC2	2	Entretien et sécurisation des belvédères naturels	Forêt		Disséminés le long des retenues - financement externe	10000
ACC3	2	Equipements divers	Forêt		Si projet inscrit dans un schéma structurant	ND
<b>PAYSAGE (conditionnées par l'obtention de financements externes)</b>						
ACC4	1	Etude paysagère sur le site du plateau de Pierre-Brune			Financement externe	4000
ACC5	1	Traitement complémentaire des carrefours			Financement externe. Ne pas banaliser	50000
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						<b>264000</b>
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						<b>13200</b>

◆ Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux).

- Implantation des cloisonnements de façon réfléchi. Ne pas se satisfaire d'un réseau rectiligne et parallèle. Engager une approche à partir d'une évaluation précise des contraintes, conformément aux directives. Il faut s'adapter au relief et à la configuration des voies de débarquement, aux axes visuels dominants et bien sur éviter les zones humides.
- Le programme prévisionnel des coupes de régénération s'est appuyé sur des unités paysagères, plus vastes que la parcelle directement concernée.
- Traitement en futaie irrégulière de certaines zones très sensibles en terme de paysage.

En annexe sont présentées quelques fiches d'intervention concernant les sites où la contrainte paysagère est forte.

◆ Documents techniques de référence.

En l'absence d'atlas départemental des paysages on se référera aux documents ONF ou généraux.

- Guide "approche paysagère des actions forestières"
- Fiches outils "Forêt et paysage"

#### **2.5.4.B – Ressource en eau potable**

Les deux retenues de barrages d'alimentation en eau potable sont bordées pour une large part par la forêt domaniale. A ce titre elle est concernée par le périmètre de protection rapprochée large de 300 m.

Les unités de gestion en régénération sont séparées des rives des retenues par des peuplements traités en futaie irrégulière. Le couvert boisé sera maintenu, amélioré par des opérations plus douces. –cf carte d'aménagement.

L'utilisation de biolubrifiants et la limitation de l'usage de phytocides contribuent à préserver la qualité de l'eau.

◆ Prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP

Le milieu forestier est reconnu, par nature, assurer une protection efficace des eaux potables.

L'arrêté préfectoral, confirmé par le SAGE en phase finale d'approbation, préconise :

- Le maintien du couvert boisé, en particulier sur les pentes abruptes
- Des pratiques sylvicoles adaptées.
- Une limitation dans l'utilisation des intrants.

◆ Documents techniques de référence.

SAGE

Arrêté Préfectoral

#### **2.5.4.C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)**

◆ Etat des lieux

La pêche, uniquement pratiquée dans les retenues des barrages, ne dépend pas de l'ONF. Cependant, la forêt domaniale est concernée, car l'accès aux rives n'est souvent possible qu'en empruntant les chemins forestiers.

Le territoire vallonné, aux peuplements diversifiés est très prisé pour la chasse.

L'activité chasse est divisée en 8 lots.

Trois lots de chasse à courre (cerfs, chevreuils et sangliers), chaque lot découplant sur la totalité du massif.

Cinq lots de chasse à tir incluant petits gibiers, les biches et une partie des chevreuils et sangliers.

Mervent est la seule forêt de Vendée où l'on rencontre le cerf. Les populations sont fluctuantes et évoluent entre forêt domaniale et forêts privées périphériques selon la qualité du couvert et du gagnage. En 2010, on considère que le nombre de cerfs est en augmentation. En 2011 le plan de prélèvement devra être adapté en conséquence.

L'enlèvement des clôtures de protection des reboisements installés depuis la tempête est en cours.

◆ Principales caractéristiques des activités de chasse.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces - annuel	Observations	Prix de location (€)
Courre du cerf	6	Prélèvement à augmenter	17445
Courre du chevreuil	5	Population stable du chevreuil, mais rester très attentif aux fluctuations rapides des populations de sangliers. Les pratiques cynégétiques très diverses en périphérie peuvent accentuer ces évolutions.	4652
Courre du sanglier	4		4186
Chasse à tir (5 lots)	4 biches, 70 chevreuils, 23 sangliers, 250 bécasses, lièvres		121184
<b>Total annuel</b>			<b>147467</b>

◆ Programme d'actions Chasse – Pêche

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions Chasse – Pêche</b>						
CHP2	1	Suivi des populations, comptages, réalisation IK	Forêt			30000
CHP3	1	Dépose des clôtures anciennes de protection des reboisements				3000
CHP4	2	Entretien des aménagements cynégétiques				10000
<b>Coût total CHASSE PECHE (€)</b>						<b>43000</b>
<b>Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)</b>						<b>2150</b>

#### 2.5.4.D – Pastoralisme

◆ Sans objet

#### 2.5.4.E – Affouage et droits d'usage

◆ Sans objet

#### 2.5.4.F – Richesses culturelles

◆ Etat des lieux

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Fontaines	Ouvrages appareillés ou plus sommaires	Disséminées	Dégager et interdire l'accès aux engins de débardage
Eperon barré	En périmètre –ft départementale	P 93	En périmètre
Vieilles bornes en pierre		Disséminées	
Grotte du Père de Montfort		P 39	
Ponts et aqueducs anciens		P86	Dégager et ouvrir des perspectives
Stèles commémoratives	Acte de résistance ou autres	P27, P67	
Traces d'ateliers verriers		P33, P54	
Traces diverses d'occupation		P88, P23	

◆ Programme d'actions Richesses culturelles

Respecter les prescriptions des monuments classés situés à l'extérieur de la forêt mais pouvant être impactés, au niveau paysager, par la sylviculture.

Les découvertes éventuelles doivent être signalées à la DRAC ou aux services départementaux compétents.

◆ Documents techniques de référence.

Site de la DRAC

#### 2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Le PPR Inondation s'intéresse à l'aval des barrages et concerne peu la forêt domaniale.

##### 2.5.5.A – Actions relevant de la sylviculture

Ne pas engager de travaux risquant de déstabiliser les pentes abruptes et les blocs rocheux.

Lors des coupes normales, dégager les rives des ruisseaux et les parties aval des barrages qui nous concernent, afin d'éviter les risques d'embâcle en période de crue.

##### 2.5.5.B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

La forêt domaniale n'est pas concernée.

## 2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### 2.5.6.A – Incendies de forêts

#### ◆ Contraintes réglementaires

La région Pays de la Loire n'est pas désignée par le code forestier dans son article L321-6 parmi les régions particulièrement sensibles au risque feux de forêts.

Le PDRM (Plan Départemental des Risques Majeurs) mis à jour en 2005, considère que le risque feux de forêts est faible au niveau de la Vendée. Malgré un aléa faible, la commune de Mervent est cartographiée comme sensible à ce risque au niveau des enjeux humains.

Un arrêté préfectoral limite et contrôle l'usage du feu au cours de certaines périodes de l'année.

Si l'aléa feux de forêts est plutôt faible au regard de la structure des peuplements, une attention soutenue est indispensable.

En effet, plusieurs facteurs aggravants peuvent être signalés :

- Un niveau de fréquentation élevé, qui ne cesse de croître.
- Une configuration de la forêt (relief) et ce malgré un réseau d'allées conséquent, qui limite l'accessibilité aux engins lourds de lutte contre les feux.
- La forte proportion de résineux localement et l'abondance ponctuelle de la fougère aigle.

#### ◆ Etat des lieux

Au cours des 20 dernières années 2 incendies se sont déclarés, dont les causes sont vraisemblablement accidentelles.

- En 1990, environ 1,8 ha dans le sud de la parcelle 62
- En 1997, environ 3,5 ha dans la parcelle 40

#### Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Pare-feux cloisonnant les peuplements résineux	oui	Bon – terrain naturel	
Bornes incendies – allée de Bruleau	oui	Installées sur une canalisation conduisant du barrage aux réservoirs de la Balingue	

#### ◆ Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Etudes</b>						
INC1	1	Participation à la réflexion sur un schéma d'intervention éventuelle. DDRM				
<b>Equipements</b>						
Sans objet						
<b>Travaux spécifiques (débroussaillage...)</b>						
INC2	1	Entretien des bandes pare-feux cloisonnant les peuplements résineux				30000
<b>Coût total DFCI (€)</b>						30000
<b>Coût moyen annuel DFCI (€/an)</b>						1500

### 2.5.6.B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

En 2010 on ne constate pas de dommages aux peuplements forestiers. Les clôtures de protection des reboisements, mises en place au cours de la décennie 1990 doivent cependant nous alerter. L'équilibre est fragile et les fluctuations des populations rapides.

Les évaluations régulières des populations de cervidés<sup>†</sup> doivent être poursuivies et les plans de prélèvement immédiatement adaptés aux évolutions constatées.

### 2.5.6.C – Crises sanitaires

La forêt ne connaît pas de crise sanitaire. Les peuplements en place sont globalement adaptés aux conditions stationnelles.

La sylviculture des peuplements feuillus doit cependant limiter la présence du Chêne pédonculé. (Cf carte en annexe indiquant les parts respectives de CHS et CHP)

Il faut être très attentif au Douglas, qui peut donner des résultats intéressants. Il demeure une essence fragile dans les conditions stationnelles de Mervent –hygrométrie estivale trop faible.

Le Pin laricio a connu plusieurs épisodes d'attaques de maladie des bandes rouges ces dernières années. Les dommages sont sensibles mais ne compromettent pas la vie des arbres.

#### ◆ Documents de référence.

- Evolution climatique et adaptation des essences forestières
- Observations du Département de la Santé des Forêts

### 2.5.6.D – Tassement des sols

Les sols limoneux de par leur structure sont les plus sensibles au tassement, en particulier le passage répété des engins. Ce risque, qui conduit à des dommages irréversibles, est important même en période sèche.

Le respect des cloisonnements d'exploitation doit être expressément exigé et observé.

## 2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### 2.5.7.A – Certification PEFC

Les forêts domaniales sont certifiées PEFC. Le plan d'actions répond aux préconisations contenues dans le cahier des charges.

<sup>†</sup> Résultats disponibles auprès de l'UT 85 et de l'Agence Pays de la Loire

## 2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

◆ Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Le site Natura 2000 FR 52000658, occupe 496 ha dont 130 ha de la FD de Mervent-Vouvant. Il est centré la rivière Vendée et intègre les rives de la retenue, en particulier des coteaux plus ou moins abrupts à tendance sèche.

L'habitat forestier le plus représenté sur le site en FD est la Chênaie sessiliflore aquitano-ligérienne (41-55), qui n'est pas retenu comme d'intérêt communautaire.

S'agissant des habitats d'intérêt communautaire :

- L'habitat d'espèce de la Loutre d'Europe se situe au niveau de la rivière et de ses berges immédiates, qui ne relèvent pas de la forêt domaniale.
- La forêt alluviale ou les habitats au faciès proche sont très peu présents en domaniale.
- L'habitat de lande sèche, se présente en mosaïque sur les coteaux secs, orientés au sud. Ces zones non productives doivent être préservées.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Habitat de la loutre	La forêt est très peu concernée	Futaie irrégulière autour des rives concernées.	neutre
Autres espèces animales relevant de la Directive (oiseaux, chauves-souris, lucane cerf-volant,...)	Exploitations des milieux boisés. Entretien des milieux ouverts	Futaie irrégulière autour des rives du lac permettant le maintien d'un milieu boisé permanent. Maintien d'arbres gîtes et de bois morts en forêt. Maintien des milieux ouverts d'intérêt écologique. Entretien des milieux ouverts hors période de nidification... (voir 2.5.3)	neutre
Forêt alluviale (91-E0)	Exploitation	Classement en futaie irrégulière. Interdire le franchissement.	neutre
Lande sèche –mésophile (40-30)	Régénération à proximité. Débardage	Lutter contre la fermeture. Interdire le franchissement.	positif
Hêtraie-chênaie du Asperulo-fagetum (91-30)	Exploitation	Classement en futaie irrégulière.	neutre
Milieux associés au milieu forestier présents de manière très ponctuels (forêts de ravin, roches et falaises)	Exploitation	Classement en futaie irrégulière. Pas d'intervention concourant à déstabiliser les blocs.	neutre
Mare (31-30)	Entretien des mares (voir 2.5.3)	Eviter la fermeture et le comblement.	positif
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB en cours d'élaboration</b>		<b>oui</b>

**2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'Art L11 du Code forestier.**

Réglemenation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus
Monuments historiques	Exploitations forestières dans le périmètre de 500 m	Régénération naturelle progressive. Pas de substitution d'essences.	Neutre

## TITRE 4 – ANNEXES

ANNEXE 1	:	Cadastre et cartographie
ANNEXE 1bis	:	Echange en cours
ANNEXE 2	:	Liste des concessions en 2009
ANNEXE 3	:	Résultats globaux des inventaires
ANNEXE 4	:	Tableau préparatoire au classement dans le groupe de régénération
ANNEXE 5	:	Paysage, présentation de 3 cas spécifiques et sensibles
ANNEXE 6	:	Cartographie de l'enjeu "fonction sociale"
ANNEXE 6bis	:	Cartographie de l'enjeu "fonction de production"
ANNEXE 7	:	Cartographie de la répartition CHS/CHP
ANNEXE 8	:	Cartographie de l'abondance du taillis de CHT et CHA
ANNEXE 9	:	Cartographie des cantons forestiers
ANNEXE 10	:	CR réunion de consultation (28 sept 2009)
ANNEXE 11	:	Carte du parcellaire forestier
ANNEXE 12	:	Documents consultés

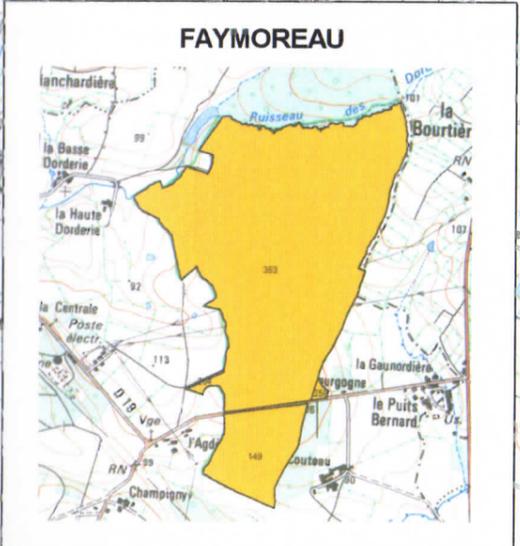
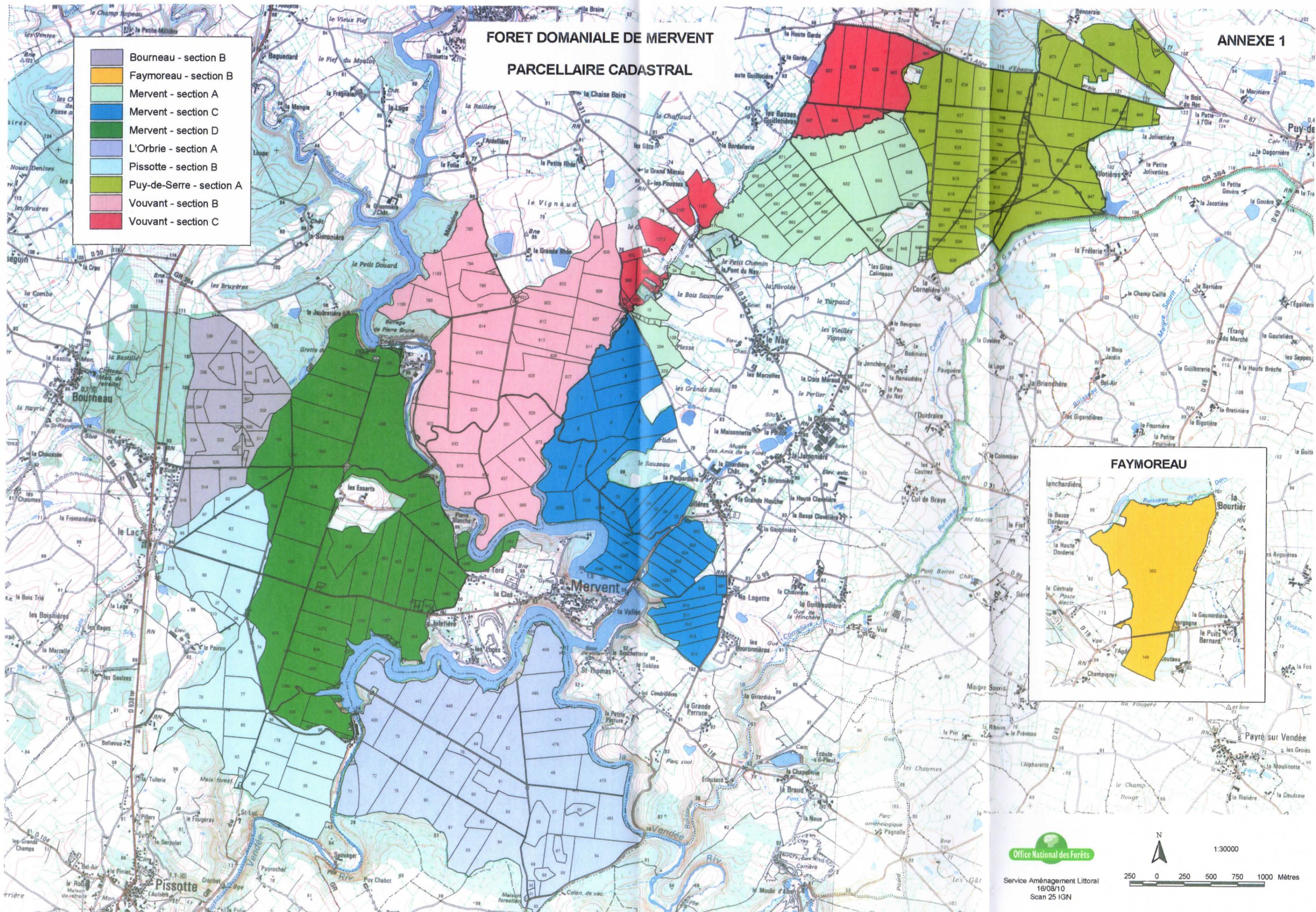
## Forêt de Mervent-Vouvant : surfaces cadastrales par commune de situation

Commune	matrices 1991	Surface TGPE totale	Surface RDF	matrices (Visu DGFIP)	Surface cadastrale en gestion	Observation	Maisons forestières	
<b>Bourneau</b>	121.3600	121.3600	125.5500	121.3600	<b>121.3600</b>			
<b>Faymoreau</b>	98.3595	98.3595	98.3595	98.3595	<b>98.3595</b>			
<b>Mervent</b>	881.5808	898.0682	896.1422	943.0658	<b>941.1398</b>	76 parcelles sont spécifiées en Biens Non Délimités entre l'Etat et la commune	1.9260	MF de la Jolitière : 1,1480 ; MF de la Cornelière ptie : 0,7780
<b>l'Orbrie</b>	393.4554	393.4554	396.1700	393.4554	<b>392.2604</b>		1.1950	MF de la Balingue
<b>Pissotte</b>	227.1102	227.1102	223.6609	227.1102	<b>226.0802</b>		1.0300	MF de St Luc
<b>Puy de Serre</b>	322.4531	322.4531	326.1610	322.4531	<b>322.0601</b>		0.3930	MF de la Cornelière ptie
<b>Vouvant</b>	459.5741	459.5741	464.1034	459.5741	<b>458.3341</b>		1.2400	MF des Verreries
	<b>2503.8931</b>	<b>2520.3805</b>	<b>2530.1470</b>	<b>2565.3781</b>	<b>2559.5941</b>		<b>5.7840</b>	

**FORET DOMANIALE DE MERVENT  
PARCELLAIRE CADASTRAL**

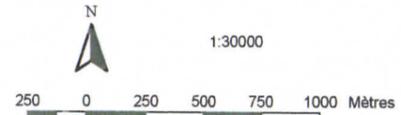
**ANNEXE 1**

- Bourneau - section B
- Faymoreau - section B
- Mervent - section A
- Mervent - section C
- Mervent - section D
- L'Orbrie - section A
- Pissotte - section B
- Puy-de-Serre - section A
- Vouvant - section B
- Vouvant - section C



Office National des Forêts

Service Aménagement Littoral  
16/08/10  
Scan 25 IGN



Projet d'Éclaircie entre l'Etat (ONF) et la Communauté  
de Communes de l'île de Noirmoutier en lien avec  
le Port de MOHIN à L'EPINE.

## DESCRIPTION DES PARCELLES APPORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER

COMMUNE DE SITUATION	PEUPELEMENTS	OBJECTIF	COUPE A PREVOIR A 5 ANS	EXPLOITATION	OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES
PISSOTTE (10,49 ha) Parcelle B 140 (10,4900)	taillis sous futaie réserve chêne 80m <sup>3</sup> /ha diamètre 25 à 50 taillis chataignier diamètre 15 120 stères/ha dépérissant	conversion futaie de chêne / qualité charpente menuiserie	récolte de taillis dépérissant coupe sanitaire dans la réserve 1000 m <sup>3</sup> 20000 €	pente 20 à 60 % débardage vers la FD (au nord-ouest à 600 m)	valeur de consommation avoisine certainement les 4500 €/ha de l'estimation du domaine; elle est inférieure à la valeur moyenne sur Mervent mais tout à fait comparable à plusieurs parcelles de la FD du BOCAGE située à 40 kms au Nord et acquise il y a une cinquantaine d'années par voie d'échange, aucun élément remarquable répertorié en terme de biodiversité :
FOUSSAIS PAYRE (8,25 ha) Parcelles A 286 (0,6920) A 293 (6,5930) A 304 (0,9680)	taillis sous futaie-réserve chêne 140 m <sup>3</sup> /ha diamètre 30 à 55 taillis chêne+feuillus divers diamètre 15 120 stères/ha	conversion futaie de chêne / qualité charpente menuiserie	baliivage de taillis éclaircie sanitaire dans la réserve 750 m <sup>3</sup> 18000 €	pente < 10 % parcelle facile à débarder par le périmètre	ici encore comparable à de nombreuses forêts de l'intérieur de la vendée Bien que jugée banale parfois la biodiversité de ces zones de transition en plaine agricole et forêt ne demande qu'à être valorisée

NANTES 8320

(PGED/F1) Liste des concessions en foret DOMANIALE de MERVENT

N° parcelles - detail occupation

001	PF N° 27-PC N° 660-SECTION A- ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: MONUMENTS ET STELES conces/mandat : COMMUNE de MERVENT Monsie valide du : 01/01/08 au 31/12/19 Poste :83200603 Montant :	15,24
002	LE LONG DE DIVERSES ROUTES FOR ACTE ADMINISTRATIF ANCIEN N° 1818	nature conces.: LIGNES TELEPHONIQUES conces/mandat : SYNDICAT des EAUX de MERV valide du : 01/01/08 au 31/12/16 Poste :83200602 Montant :	184,00
003	PF COUPON IV - 4ème SERIE - ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: INSTALLATION SPORTIVE BATIE conces/mandat : COMMUNAUT. COMMUNES du PA valide du : 01/07/04 au 30/06/29 Poste :83200602 Montant :	6.110,20
004	PF N° 59-PC N° 314-SECTION B- ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: UTILISATION BLOCKHAUS,ABRI,LOUE A TIERS conces/mandat : COMMUNE de BOURNEAU Monsi valide du : 01/01/99 au 31/12/07 Poste :83200602 Montant :	73,04
006	PC 1450-SECTION D4-ET 1345-SEC ACTE ADMINISTRATIF 1 TRANSFO	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/09/98 au Poste :83200601 Montant :	33,74
007	PF N°51 - PC N°S 799 PIE, 800 ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: AUTRES BATIMENTS APPARTENANT A L'ONF conces/mandat : COMMUNE de FONTENAY LE CO valide du : 01/01/96 au 31/12/09 Poste :83200603 Montant :	860,00
009	MERVENT CANALI540M-PC856BIS-SE ACTE ADMINISTRATIF MERVENT CANALI700M-PC1574S°D-P	nature conces.: CANALISATION EAU POTABLE conces/mandat : SIRET CESSÉ remplacé par valide du : 01/01/99 au 31/12/07 Poste :83200602 Montant :	266,96
010	ALLEE DE LA JAUBRETIERE AUTORISATION ADMINISTRATIVE	nature conces.: DROIT DE PASSAGE POUR ENCLAVE conces/mandat : FONTAN JEAN valide du : 01/01/83 au Poste :83200602 Montant :	30,81
011	PF N° 58- AUTORISATION ADMINISTRATIVE	nature conces.: DROIT DE PASSAGE POUR ENCLAVE conces/mandat : CHIRON MAURICE valide du : 01/04/83 au Poste :83200603 Montant :	20,94
012	ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LOTS DE PECHE LOUES A L'AMIABLE conces/mandat : ASSOCIATION PEC.AMIC.VEND valide du : 01/01/06 au 31/12/17 Poste :83200602 Montant :	324,30
014	PF N° III-PC N° 1531-SECTION D AUTORISATION ADMINISTRATIVE	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : PAROISSE DE MERVENT valide du : 01/07/87 au Poste :83200602 Montant :	28,00
015	PF N° VII- AUTORISATION ADMINISTRATIVE	nature conces.: PASSAGE RIVERAINS CHEMIN D'EXPLOITATION conces/mandat : COMMUNE de PISSOTTE Monsi valide du : 01/07/86 au Poste :83200602 Montant :	16,58
016	PC 837-SECTION D4-PF 83-85- ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/02/96 au Poste :83200602 Montant :	71,68

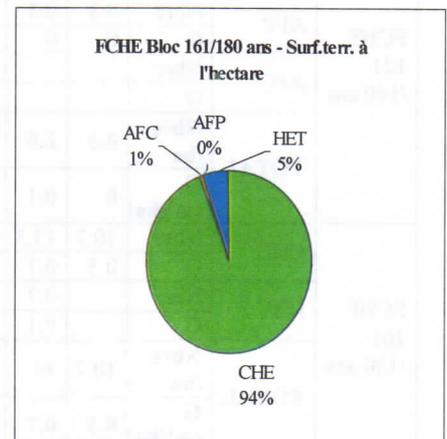
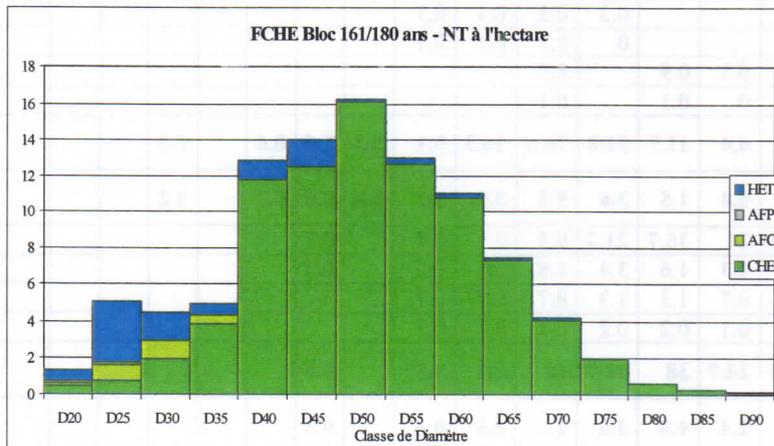
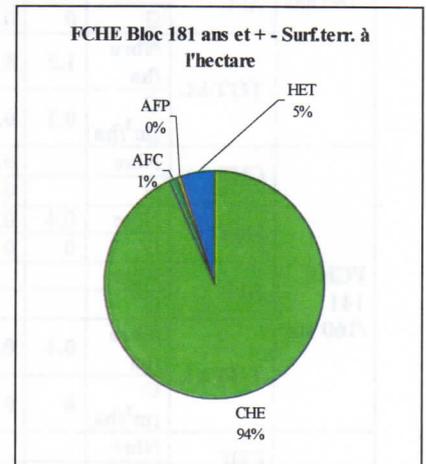
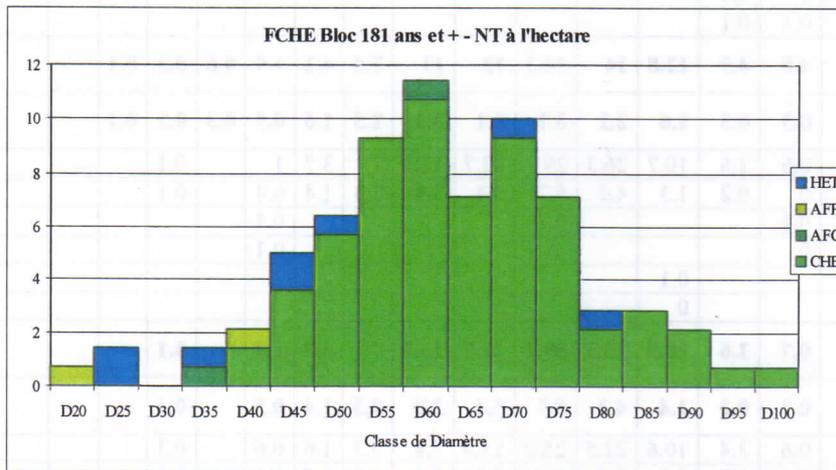
020 PF VII - PC 1366 - SECTION D4 ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: RELAIS HERTZIEN(RADAR,EMETTEUR TV) conces/mandat : ETABLISSEMENT S.A.U.R. valide du : 01/04/06 au 31/03/15	Poste :83200602 Montant : 99,59
022 PC 89-92-SECTION B2-PF 91-VII- ACTE ADMINISTRATIF B2 92	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/02/96 au	Poste :83200602 Montant : 53,64
024 PC 90 SECTION A ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: JARDIN conces/mandat : GRUENAIIS ALAIN valide du : 01/01/01 au 31/12/09	Poste :83200602 Montant : 247,97
025 PC D4 1368-D3 1599- ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/02/96 au	Poste :83200602 Montant : 1,24
026 ACTE ADMINISTRATIF CHEMIN DU CHENE TORD	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/01/83 au	Poste :83200602 Montant : 8,12
027 ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/06/83 au	Poste :83200602 Montant : 18,22
028 PC 58-72-78-SECTION A1- ACTE ADMINISTRATIF SUR A1512	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/02/96 au	Poste :83200602 Montant : 150,20
029 ALLEE D'EPAGNE 252 M-ALLEE DE ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: CANALISATION EAU POTABLE conces/mandat : SIRET CESSE remplacé par valide du : 01/01/99 au 31/12/07	Poste :83200603 Montant : 28,64
030 ALLEE DU CHENE TORD ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LIGNES TELEPHONIQUES conces/mandat : SA FRANCE TELECOM UPR OUE valide du : 01/07/98 au	Poste :83200602 Montant : 43,38
031 PF VII PC NUMERO 96-SECTION B- ACTE ADMINISTRATIF 600 M + 12 SUPPORTS	nature conces.: LIGNES TELEPHONIQUES conces/mandat : ETABLISSEMENT FRANCE TELC valide du : 15/04/79 au	Poste :83200602 Montant : 0,00
032 DESSERT BARRAGE DE MERVENT ET ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LIGNES TELEPHONIQUES conces/mandat : SA FRANCE TELECOM UPR OUE valide du : 11/04/78 au	Poste :83200602 Montant : 238,39
033 MF DE ST LUC A RD PT ST LUC 74 ACTE ADMINISTRATIF LIGNES PTT AERIENNES	nature conces.: LIGNES TELEPHONIQUES conces/mandat : ETABLISSEMENT FRANCE TELC valide du : 01/07/63 au	Poste :83200602 Montant : 0,00
034 ALLEE DU CHENE TORD 730M-ALLEE ACTE ADMINISTRATIF PARCELLE III SUR 300 M -HT 198	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 07/09/57 au	Poste :83200602 Montant : 868,35
035 PC 353-SECTION B- ACTE ADMINISTRATIF ANCIENNE FAYMOREAU-POUZAUGES	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : ELECTRICITE DE FRANCE Mon valide du : 01/03/94 au	Poste :83200603 Montant : 46,04

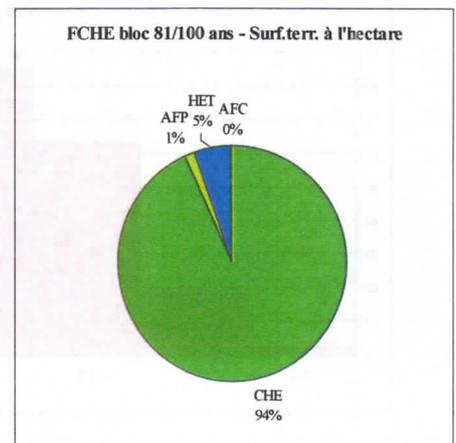
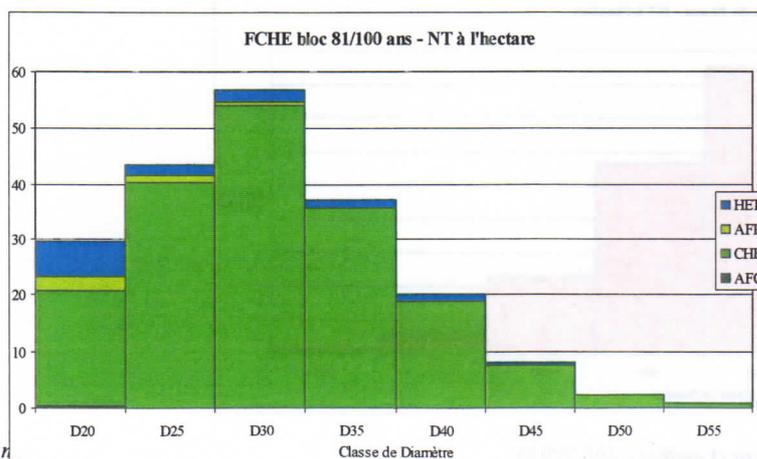
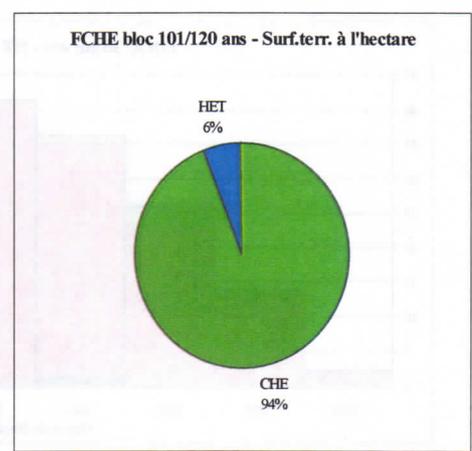
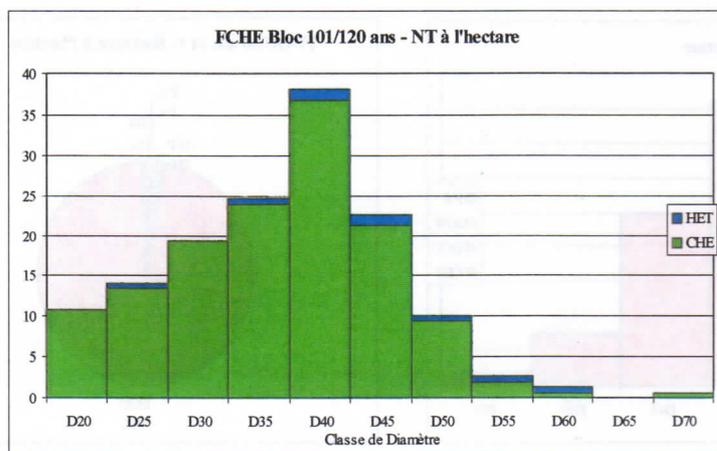
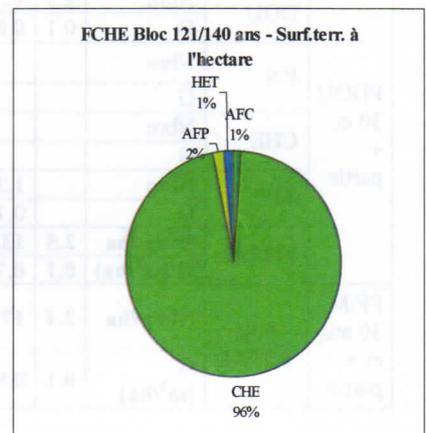
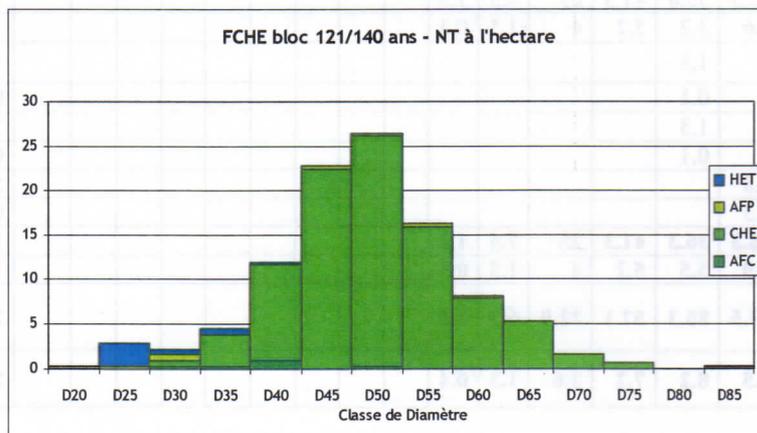
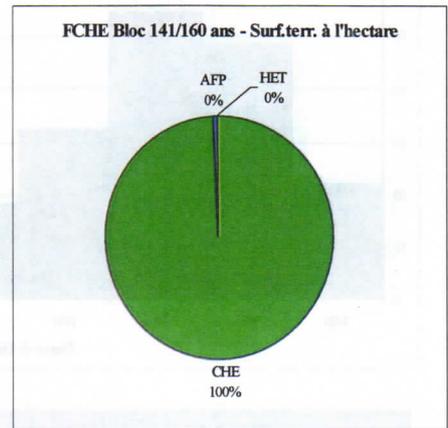
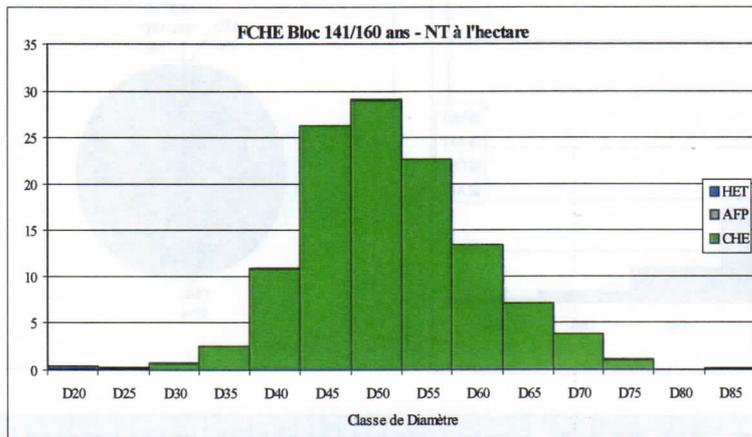
043 PC 1528-1529-1531-744-SECTION ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/12/98 au	Poste :83200602 Montant : 6,37
044 ALLEE DU CHENE TORD ACTE ADMINISTRATIF DE REFOULEMENT 80 M2 + 2 BOITE	nature conces.: CANALISATION EAU POTABLE conces/mandat : COMMUNE de MERVENT Monsie valide du : 01/07/07 au 30/06/16	Poste :83200602 Montant : 63,03
047 PC 353 - SECTION B- ACTE ADMINISTRATIF ANCIENNE FAYMOREAU-NIORT	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : ELECTRICITE DE FRANCE Mon valide du : 01/01/08 au	Poste :83200603 Montant : 187,77
049 PC 1528-1529-1531-SECTION D ACTE ADMINISTRATIF TORD	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/07/98 au	Poste :83200602 Montant : 10,88
050 65 ET 66 LE LONG DU RUISSEAU D ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: DROIT DE PASSAGE POUR ENCLAVE conces/mandat : VALERY CHIASSON valide du : 02/08/05 au	Poste :83200601 Montant : 0,00
051 PC 1162 SECTION C3 ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: FIBRE OPTIQUE conces/mandat : NEUF CEGETEL Monsieur le valide du : 01/01/01 au 31/12/15	Poste :83200603 Montant : 28,83
052 LE LONG DE LA RF DE FOURCHAUD ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: CANALISATION EAU NON POTABLE conces/mandat : COMMUNE de BOURNEAU Monsi valide du : 01/06/01 au 31/05/10	Poste :83200601 Montant : 45,35
053 PF 102-IX AUTORISATION ADMINISTRATIVE	nature conces.: RUCHER conces/mandat : GARREAU GERARD valide du : 01/11/01 au	Poste :83200602 Montant : 122,72
054 PC 358-SECTION B- ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : EDF-GDF VENDEE valide du : 01/11/01 au	Poste :83200601 Montant : 15,55
055 PF 8-PC 149-SECTION B3- ACTE ADMINISTRATIF SUPPORTS	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : SEOLIS Monsieur le Direct valide du : 01/07/88 au	Poste :83200603 Montant : 7,54
056 PC 358 SECTION B RF DES MINIER ACTE ADMINISTRATIF	nature conces.: LIGNES TELEPHONIQUES conces/mandat : SA FRANCE TELECOM UPR OUE valide du : 01/11/01 au	Poste :83200601 Montant : 46,12
057 ALLEE DE LA JAUBRETIERE + ALLE AUTORISATION ADMINISTRATIVE	nature conces.: AUTORISATION PASSAGE ROUTE FORESTIERE conces/mandat : ASPELERINS valide du : 14/10/03 au	Poste :83200601 Montant : 0,00
058 PC174-SECTION B ACTE ADMINISTRATIF COUPURE	nature conces.: LIGNES ELECTRIQUES conces/mandat : SYNDICAT SYNDICAT DEPARTE valide du : 01/05/04 au	Poste :83200601 Montant : 32,50
059 PC N°S 646, 647 ET 648 SECTION	nature conces.: MF ETAT ACCESSOIRE BAIL DE CHASSE conces/mandat : Jean-Luc THOMAS valide du : 15/10/07 au 31/03/16	Poste :83200603 Montant : 1.077,30

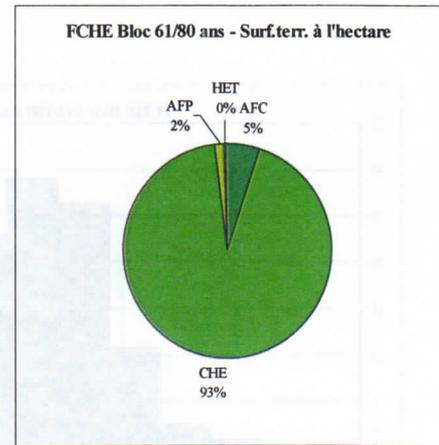
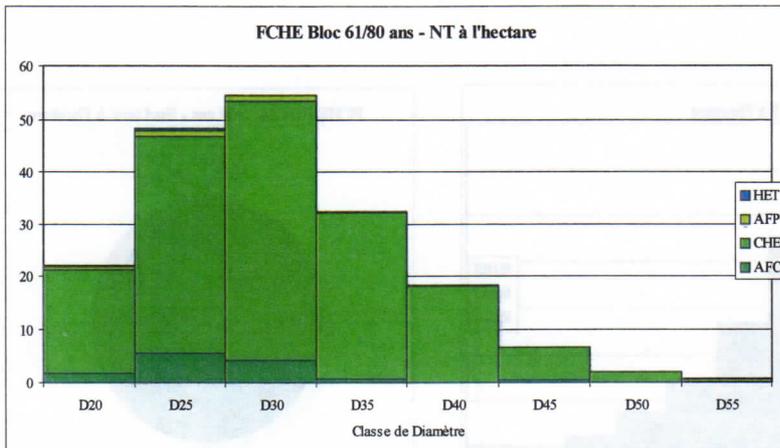
## ANNEXE 3

Résultats du traitement de l'inventaire à l'hectare et par essence																					
Bloc	Essences		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Total	
FCHE et CCHE 181 ans et +	CHE	Nbre					1.4	3.6	5.7	9.3	10.7	7.1	9.3	7.1	2.1	2.9	2.1	0.7	0.7	63	
		G					0.2	0.6	1.1	2.2	3	2.4	3.6	3.2	1.1	1.6	1.4	0.5	0.6	21,3	
	HET	Nbre		1.4		0.7		1.4	0.7					0.7		0.7					6
		G		0.1		0.1		0.2	0.1					0.3		0.4					1,1
	AFP	Nbre	0.7																		0,7
		G	0.1																		0,1
	AFC	Nbre				0.7					0.7										1
		G				0.1					0.2										0,3
	<b>TOTAL</b>	<b>Nbre /ha</b>	<b>0.7</b>	<b>1.4</b>		<b>1.4</b>	<b>2.1</b>	<b>5</b>	<b>6.4</b>	<b>9.3</b>	<b>11.4</b>	<b>7.1</b>	<b>10</b>	<b>7.1</b>	<b>2.9</b>	<b>2.9</b>	<b>2.1</b>	<b>0.7</b>	<b>0.7</b>	<b>0.7</b>	<b>71</b>
		<b>G (m<sup>2</sup>/ha)</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>		<b>0.1</b>	<b>0.3</b>	<b>0.8</b>	<b>1.3</b>	<b>2.2</b>	<b>3.2</b>	<b>2.4</b>	<b>3.8</b>	<b>3.2</b>	<b>1.4</b>	<b>1.6</b>	<b>1.4</b>	<b>0.5</b>	<b>0.6</b>	<b>0.6</b>	<b>22,9</b>
FCHE 161 /180 ans	CHE	Nbre	0.4	0.7	1.9	3.9	11.8	12.5	16.1	12.7	10.7	7.3	4	1.9	0.6	0.3	0.1			85	
		G	0.1	0.1	0.1	0.4	1.5	2	3.2	3	3	2.4	1.6	0.9	0.3	0.2	0.1				18,7
	HET	Nbre	0.6	3.3	1.5	0.6	1	1.5	0.1	0.3	0.3	0.1	0.1								10
		G	0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1								1
	AFP	Nbre	0.1	0.1																	0,2
		G	0	0																	0
	AFC	Nbre	0.1	0.9	1	0.4															3
		G	0	0.1	0.1	0.1															0,2
	<b>TOTAL</b>	<b>Nbre /ha</b>	<b>1.3</b>	<b>5.1</b>	<b>4.5</b>	<b>4.9</b>	<b>12.8</b>	<b>14</b>	<b>16.3</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>7.5</b>	<b>4.2</b>	<b>1.9</b>	<b>0.6</b>	<b>0.3</b>	<b>0.1</b>				<b>98</b>
		<b>G (m<sup>2</sup>/ha)</b>	<b>0.1</b>	<b>0.2</b>	<b>0.3</b>	<b>0.5</b>	<b>1.6</b>	<b>2.2</b>	<b>3.2</b>	<b>3.1</b>	<b>3.1</b>	<b>2.5</b>	<b>1.6</b>	<b>0.9</b>	<b>0.3</b>	<b>0.2</b>	<b>0.1</b>				<b>19,8</b>
FCHE 141 /160 ans	CHE	Nbre		0.1	0.6	2.6	10.7	26.3	29	22.7	13.3	7	3.7	1		0.1				117	
		G		0	0	0.2	1.3	4.2	5.7	5.4	3.8	2.3	1.4	0.4		0.1					24,9
	HET	Nbre	0.4	0.1	0.1					0.1					0.1						1
		G	0	0	0					0					0.1						0,2
	AFP	Nbre					0.1														0,1
		G					0														0
	<b>TOTAL</b>	<b>Nbre /ha</b>	<b>0.4</b>	<b>0.3</b>	<b>0.7</b>	<b>2.6</b>	<b>10.9</b>	<b>26.3</b>	<b>29.1</b>	<b>22.7</b>	<b>13.3</b>	<b>7</b>	<b>3.7</b>	<b>1.1</b>		<b>0.1</b>					<b>118</b>
		<b>G (m<sup>2</sup>/ha)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.1</b>	<b>0.2</b>	<b>1.4</b>	<b>4.2</b>	<b>5.7</b>	<b>5.4</b>	<b>3.8</b>	<b>2.3</b>	<b>1.4</b>	<b>0.5</b>		<b>0.1</b>					<b>25,1</b>
FCHE 121 /140 ans	CHE	Nbre			0.6	3.4	10.6	22.5	25.9	15.9	7.8	5.3	1.6	0.6		0.3				95	
		G			0	0.3	1.3	3.6	5.1	3.8	2.2	1.8	0.6	0.3		0.2					19,2
	HET	Nbre		2.5	0.6	0.6	0.3														4
		G		0.1	0	0.1	0														0,3
	AFP	Nbre	0.3	0.3	0.6			0.3	0.3	0.3	0.3										3
		G	0	0	0			0	0.1	0.1	0.1										0,3
	AFC	Nbre			0.3	0.3	0.9		0.3												2
		G			0	0	0.1		0.1												0,2
	<b>TOTAL</b>	<b>Nbre /ha</b>	<b>0.3</b>	<b>2.8</b>	<b>2.2</b>	<b>4.4</b>	<b>11.9</b>	<b>22.8</b>	<b>26.6</b>	<b>16.3</b>	<b>8.1</b>	<b>5.3</b>	<b>1.6</b>	<b>0.6</b>		<b>0.3</b>					<b>103</b>
		<b>G (m<sup>2</sup>/ha)</b>	<b>0</b>	<b>0.1</b>	<b>0.2</b>	<b>0.4</b>	<b>1.5</b>	<b>3.6</b>	<b>5.2</b>	<b>3.9</b>	<b>2.3</b>	<b>1.8</b>	<b>0.6</b>	<b>0.3</b>		<b>0.2</b>					<b>20,2</b>
FCHE 101 /120 ans	CHE	Nbre	10.7	13.3	19.3	24	36.7	21.3	9.3	2	0.7		0.7							138	
		G	0.3	0.7	1.4	2.3	4.6	3.4	1.8	0.5	0.2		0.3								15,4
	HET	Nbre		0.7		0.7	1.3	1.3	0.7	0.7	0.7										6
		G		0.1		0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2										1
	<b>TOTAL</b>	<b>Nbre /ha</b>	<b>10.7</b>	<b>14</b>	<b>19.3</b>	<b>24.7</b>	<b>38</b>	<b>22.7</b>	<b>10</b>	<b>2.7</b>	<b>1.3</b>		<b>0.7</b>								<b>144</b>
		<b>G (m<sup>2</sup>/ha)</b>	<b>0.3</b>	<b>0.7</b>	<b>1.4</b>	<b>2.4</b>	<b>4.8</b>	<b>3.6</b>	<b>2</b>	<b>0.6</b>	<b>0.4</b>		<b>0.3</b>								<b>16,4</b>

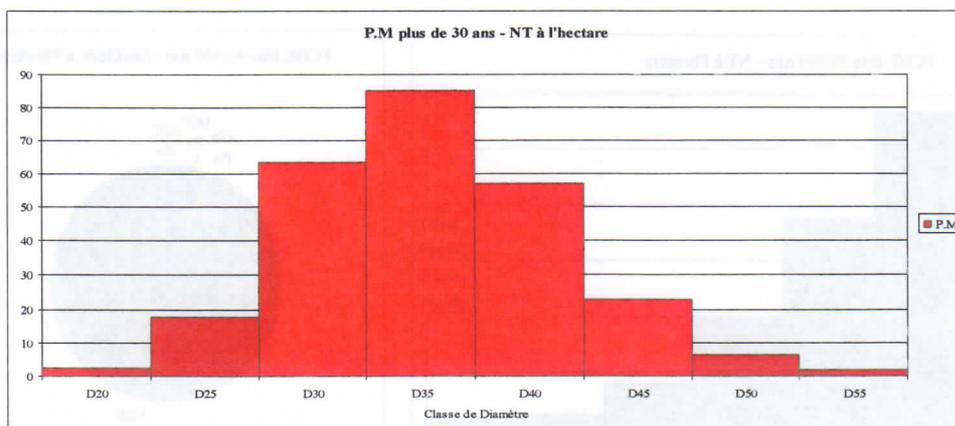
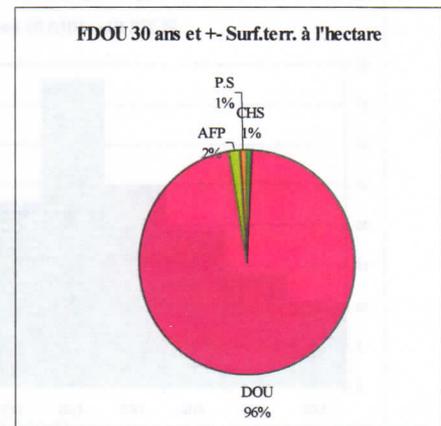
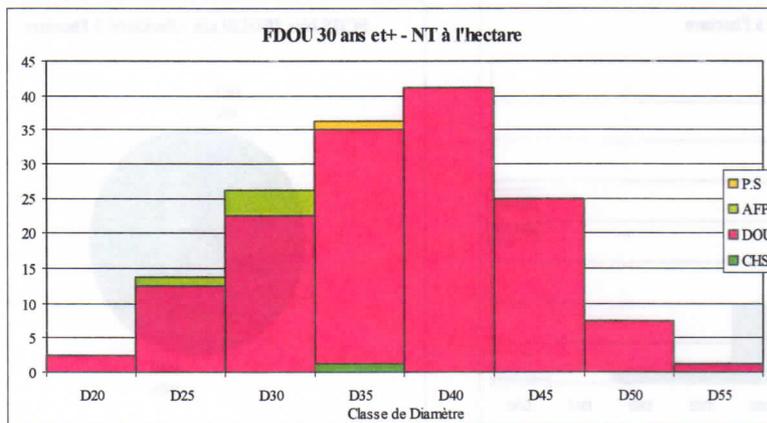
Bloc	Essences		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Total		
FCHE 81 / 100 ans	CHE	Nbre	20.4	40.4	54	35.6	18.8	7.6	2.4	0.8											180	
		G	0.6	2	3.8	3.4	2.4	1.2	0.5	0.2												14,1
	HET	Nbre	6.4	2	2	1.6	1.2	0.4														14
		G	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1														0,8
	AFP	Nbre	2.4	1.2	0.8																	4
		G	0.1	0.1	0.1																	0,3
	AFC	Nbre	0.4																			0,4
		G	0																			0
	<b>TOTAL</b>	<b>nbre /ha</b>	<b>29.6</b>	<b>43.6</b>	<b>56.8</b>	<b>37.2</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>2.4</b>	<b>0.8</b>												<b>198</b>
		<b>G (m<sup>2</sup>/ha)</b>	<b>0.9</b>	<b>2.1</b>	<b>4</b>	<b>3.6</b>	<b>2.5</b>	<b>1.3</b>	<b>0.5</b>	<b>0.2</b>												
FCHE 61 /80 ans Bloc 4	CHE	Nbre	19.3	41.4	49.3	31.4	17.9	6.2	2.1	0.7											168	
		G	0.6	2	3.5	3	2.3	1	0.4	0.2												13
	HET	Nbre	0.3	0.3																		1
		G	0	0																		0
	AFP	Nbre	0.7	1	1	0.3	0.3															3
		G	0	0.1	0.1	0	0															0,2
	AFC	Nbre	1.7	5.5	4.1	0.7		0.3														12
		G	0.1	0.3	0.3	0.1		0.1														0.7
	<b>TOTAL</b>	<b>nbre /ha</b>	<b>22.1</b>	<b>48.3</b>	<b>54.5</b>	<b>32.4</b>	<b>18.3</b>	<b>6.6</b>	<b>2.1</b>	<b>0.7</b>												<b>98</b>
		<b>G* (m<sup>2</sup>/ha)</b>	<b>0.7</b>	<b>2.4</b>	<b>3.9</b>	<b>3.1</b>	<b>2.3</b>	<b>1</b>	<b>0.4</b>	<b>0.2</b>												







Bloc	Essences	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Total		
FDOU 30 et + partie	DOU	Nbre	2.5	12.5	22.5	33.8	41.3	25	7.5	1.3										146	
		G	0.1	0.6	1.6	3.2	5.2	4	1.5	0.3											16,5
	P.S	Nbre				1.3															1,3
		G				0.1															0,1
	CHE	Nbre				1.3															1,3
		G				0.1															0,1
	AFP	Nbre		1.3	3.8																5
G			0.1	0.3																0,3	
<b>TOTAL</b>	<b>Nbre /ha</b>	<b>2.5</b>	<b>13.8</b>	<b>26.3</b>	<b>36.3</b>	<b>41.3</b>	<b>25</b>	<b>7.5</b>	<b>1.3</b>											<b>154</b>	
	<b>G (m²/ha)</b>	<b>0.1</b>	<b>0.7</b>	<b>1.9</b>	<b>3.5</b>	<b>5.2</b>	<b>4</b>	<b>1.5</b>	<b>0.3</b>											<b>17</b>	
FP.M 30 ans et + partie	<b>P.M TOTAL</b>	<b>Nbre /ha</b>	<b>2.4</b>	<b>17.6</b>	<b>63.5</b>	<b>85.3</b>	<b>57.1</b>	<b>22.9</b>	<b>6.5</b>	<b>1.8</b>										<b>257</b>	
		<b>G (m²/ha)</b>	<b>0.1</b>	<b>0.9</b>	<b>4.5</b>	<b>8.2</b>	<b>7.2</b>	<b>3.6</b>	<b>1.3</b>	<b>0.4</b>											<b>26,1</b>



Parcelle	U	Surf (ha)	Station majoritaire	Code Ppt	Nb Total (ha)	G Total /ha	% Essence en G	Dg (cm)	D50 (cm) type S	D70 (cm) Type F et C	D100 (cm) Rx	% D50 ou 70 / G	PQE ou PQM	Age ou Cl âges (années)	Surface disponible	Clasmt régé	Clasmt Irrég	Clasmt Amel	Clasmt îlot vieil	Clasmt îlot sénes	Observations. Justification choix si non respect du critère de disponibilité
5	U	15,26	BL06	FCHE6	85	24		61		63		93,3	PQE	121/140	15,26				15,26		
4	A	4,06	BL07	CCHE5	87	20,9		55		59		93,1	PQM	160/180	4,06	4,06					
7	U	18,30	BL07	FCHE5	98	21,7		55		56		91,0	PQM	141/160	18,30	18,30					Belle parcelle, mais avec lisière N ayant souffert d'une mise en lumière brutale.
18	U	17,96	BL06	FCHE5	134	29,1		53		59		81,3	PQE	141/160			17,96				Belle parcelle ; non disponible
19	U	18,30	BL07	CCHE5	115	23,2		52		54		82,5	PQM	160/180	18,30	18,30					
10	B	16,61	BL07	CCHE5	90	21,3		57		58		88,2	PQM	160/180	16,61	14,29			2,32		partie en sénescence
13	U	18,86	BL06	FCHE5	115	27,5		55		60		89,6	PQE	141/160	18,86			18,86			Belle parcelle ; limite de disponibilité
31	U	26,58	BL07	CCHE5	87	20,1		54		58		91,3	PQM	160/180	26,58	26,58					
19	A	7,64	BL07	FCHE6	49	13		58		58		100,0	PQM	160/180	7,64	2,60	5,04				incidence paysagère très forte, traitement partiel en irrégulier
14	A	7,42	BL06	CCHE7	70	24,7		67		71		100,0	PQE	180/200	7,42	7,42					
16	B	18,60	BL07	SCHE5	121	18,9		44	56			68,8	PQM		18,60	18,60					
21	A	22,93	BL07	SCHE5	103	14,14	P.S 10%	40	55			69,4	PQM		18,83	18,83		4,10			
2	B	8,24	BL07	SCHE5	140	22,31	P.S 15%	44	55			56,1	PQM		8,24			8,24			Aspect futaie, pourrait vieillir. Ppt proche de 23 et 24, à traiter en parallèle.
5	A	10,65	BL07	SCHE5	80	11,9		40	51			99,0	PQM		8,51	8,51		2,14			zone de taillis pauvre en gros bois, vieillissement sans intérêt
26	U	26,01	BL07	SCHE4	88	11,76	P.S 10%	38	48			76,2	PQM		26,01			26,01			Peupl hétérogène, en cours d'amélioration. Peut être valorisé
34	U	14,93	BL07	SCHE5	65	10	P.M 20%	44	50			83,0	PQM		14,93	14,93					relevé de couvert réalisé
18	A	12,51	BL07	SCHE5	99	17,9		45	49			70,7	PQM		12,51			12,51			Limite de disponibilité, aspect futaie, peut vieillir
19	A	13,66	BL07	SCHE5	89	18,2		47	59			87,0	PQM		2,28	2,28		11,38			Suite de 39 A, incidences paysagères élevées
41	A	15,75	BL07	SCHE3	119	11,82	P.S 20%	35	46				PQM					15,75			
12	A	9,15	BL07	SCHE4	105	14,16		41	53			70,1	PQM		9,15		0,38	8,77			Partie d'un peuplement en futaie régé, à améliorer. -PAYSAGE
13	A	6,35	BL07	SCHE5	98	18,98		50	58			75,3	PQM		6,35	4,65	1,70				
47	C	9,56	BL07	SCHE3	108	14,3		32	51			52,9	PQM		9,56	2,77	6,79				Paysage
52	B	4,21	BL05										PQM					4,21			
16	A	3,74	BL07	TCHT									PQM			3,74					Taillis CHT à régénérer en favorisant le CHS présent
17	U	37,11	BL011	SCHE5	67	16,2		51	61			91,4	PQM		37,11	37,11					
58	C	3,96	BL011	SCHE4	82	15,8		47	56			88,2	PQM		3,96	3,96					
59	U	17,21	BL07	SCHE3				39	46				PQM					17,21			
10	B	2,00	BL07	SCHE5	65	15,9		47	56				PQM		2,00	2,00					La suite de la parcelle est à l'état de fourré d'une dizaine d'années.
14	A	18,13	BL06	SCHE5	37	9,22		52	56			80,2	PQM		5,88	5,88		12,25			Une partie de la pelle en amel, une autre en vieille futaie adulte à régénérer
68	A	7,58	BL06	SCHE4	42	9,93		39	55			91,9	PQM		7,58	7,58					faible G, présence de TGB, vieillissement sans plus-value
70	A	29,17	BL011	SCHE5	94	20,52		53	56			78,5	PQM		22,77	22,77		6,40			Une partie de la pelle en amel
1	A	16,09	BL011	SCHE6	64	16,35		58	66			94,2	PQM		16,09	13,58	2,51				Une partie de la pelle en irrégulier. Impact paysager élevé
14	A	34,14	BL011	SCHE5	55	14,51		54	66			94,9	PQM		27,05	27,05		7,09			Une partie à reporter à la prochaine période : paysage
75	A	18,54	BL07	SCHE5	44	9,13		44	53			100,0	PQM		16,14	16,14		2,40			faible G, présence de TGB, vieillissement sans plus-value
17	U	19,26	BL06	SCHE4	136	15,29		38	50				PQM		19,26			19,26			Limite des critères de dispo. Densité et G élevées "aspect de futaie", bonne fertilité
18	U	14,28	BL06	SCHE3	166	19,51		38	50			68,9	PQM		14,28			14,28			Densité et G élevées "aspect de futaie", bonne fertilité. Distribution des diamètres très large.
79	B	3,62	BL06	SCHE4									PQM					3,62			
80	A	14,67	BL06	SCHE4	114	14,67		44	52			77,3	PQM		14,67	6,01	8,66				
11	A	1,56	BL06	SCHE3									PQM					1,56			
15	C	14,00	BL06	SCHE3	223	21,24		35	51			53,6	PQM		14,00		14,00				Densité et G élevées "aspect de futaie", bonne fertilité, irrégulier
86	A	14,07	BL06	SCHE5	92	16,7		48	61			86,8	PQM		12,51	12,51			1,56		
18	U	20,37	BL06	SCHE5	89	16,87		47	57			82,5	PQM		20,37	20,37					
19	A	11,89	BL07	SCHE5	74	14,39		49	55			82,0	PQM		11,89	11,89					REGÉ compensation mesure paysagère
94	A	7,31	BL07	SCHE4	70	13,5		52					PQM		2,90	2,90		4,41			
95	B	26,86	BL07	SCHE4	141	21,19		44	57			65,9	PQM		26,86			26,86			Densité et G élevées bonne fertilité. Incidence majeure dans une unité paysagère où près de 100 ha vont être renouvelés en 20 ans.PAYSAGE
16	A	12,07	BL07	SCHE1	108	14,43		41	48			77,8	PQM		12,07			12,07			Diamètre faible, limite de disponibilité, peut être valorisée
17	D	1,13	BL07										PQM		1,13				1,13		
100	A	21,16	BL06	SCHE3	137	13,32		35	46			68,3	PQM					21,16			
101	U	11,77	BL06	SCHE2	118	7		25	30				PQM					11,77			
104	A	21,40	BL07	SCHE5	52	12,8		52	57			91,5	PQM		21,40	8,41	12,99				PAYSAGE Rôle paysager majeur, une partie traitée en futaie irrégulière
105	A	23,50	BL07	SCHE5	94	16,6		47	61			96,7	PQM		23,50	18,61	4,89				
106	B	23,74	BL07	SCHE4	60	10,8		48	52			86,5	PQM		23,74	19,23	4,51				Pelle partiellement ruinée, faible G, présence de TGB, vieillissement sans intérêt
107	A	18,60	BL07	SCHE4	115	19,4		42	55			74,8	PQM		18,60			18,60			Densité et G élevées bonne fertilité. Incidence forte dans une unité paysagère où près de 100 ha vont être renouvelés en 20 ans.PAYSAGE
108	B	4,39	BL07	SCHE3	225	19,2		33	49			52,1	PQM		4,39		4,39				Limite de disponibilité
109	A	22,51	BL07	SCHE4	113	16,98		43	56			71,8	PQM		22,51			22,51			Dense, G élevée, amelio possible. Incidence paysagère élevée dans une zone fortement impactée par les régés en 20 ans.PAYSAGE
110	A	17,98	BL07	SCHE3	198	14,91		31	44			40,3	PQM					17,98			
111	B	13,68	BL07	FP.M4	280	34		38			44		PQM	38	13,68	13,68					à reboiser en CHS
112	B	4,52	BL07	FP.M4	280	34		38			44		PQM	38	4,52	4,52					Même Ppt et station que 91 : à reboiser en CHS
113	U	23,57	BL07	FP.M3	202	19,9		35			40		PQM	36	23,57	23,57					
115	U	11,74	BL09	FP.M3	262	23,2		34			38		PQM	36	11,74	11,74					régé nat P.M - bande feuillue en bordure
116	A	3,66	BL09	FP.M3	263	23,2		34			38		PQM	36	3,66	3,66					même ppt que P15
118	A	10,23	BL07	FDOU3	145	13,5		34			40		PQM	44	10,23	10,23					plantation P.M - Trouées de chablis, station hydromorphe.

904,75

738,06 469,26 70,07 345,15 15,26 5,01

régé nat CHS 91,55  
 régé TSF 310,31  
 plant CHE 18,20  
 reg Rx 49,20

Approche paysagère de 3 zones phares.

Les fiches suivantes s'adressent à 3 zones déterminantes au niveau paysager. Leur situation implique une approche spécifique. Les peuplements forestiers sont composés de Taillis Sous Futaie vieillis dont le renouvellement doit être engagé. Ces trois ensembles de parcelles doivent être approchés dans leur globalité et examinés comme chacun une unité paysagère.

### ZONE 1 : Plateau de Pierre-Brune

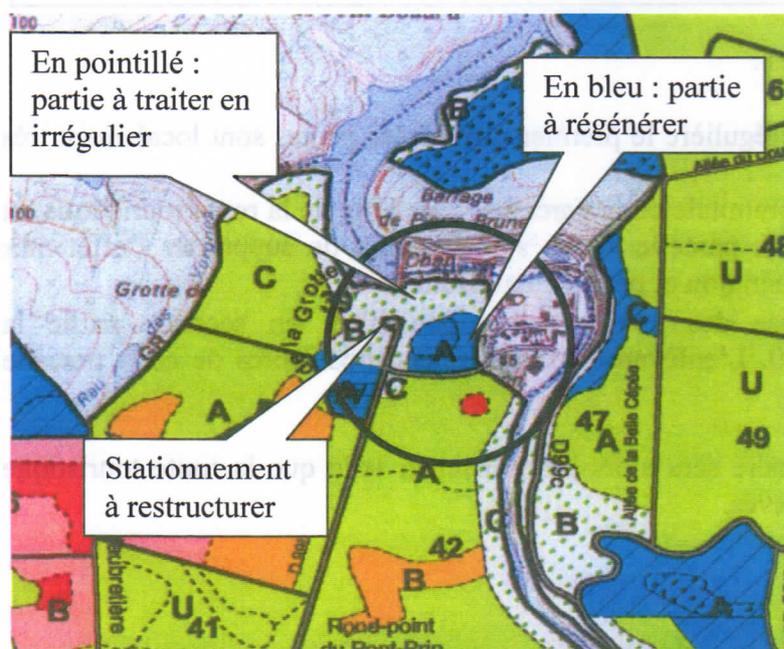
Cette zone comprend deux niveaux distincts :

- Un plateau boisé avec un stationnement et aire de pique-nique permettant d'accéder à la grotte du père de Montfort et à un belvédère aménagé.
- La vallée encaissée de la Mère, avec le barrage de retenue et un parc d'attractions.

La partie boisée (parcelle forestière 39) est constituée d'un peuplement âgé, endommagé par la tempête de 99, Xynthia en février 2010 a accentué encore les dommages. La chute de plusieurs arbres sur des équipements rappelle que son renouvellement progressif doit être engagé. L'expertise de 111 arbres les plus sensibles signale de nombreux arbres altérés et une extrême fragilité de l'ensemble. Le préalable passe par une étude globale du site intégrant les différentes contraintes : sécurité, paysage, circulation et accueil du public.

Les interventions sylvicoles proposées s'articulent autour de trois axes :

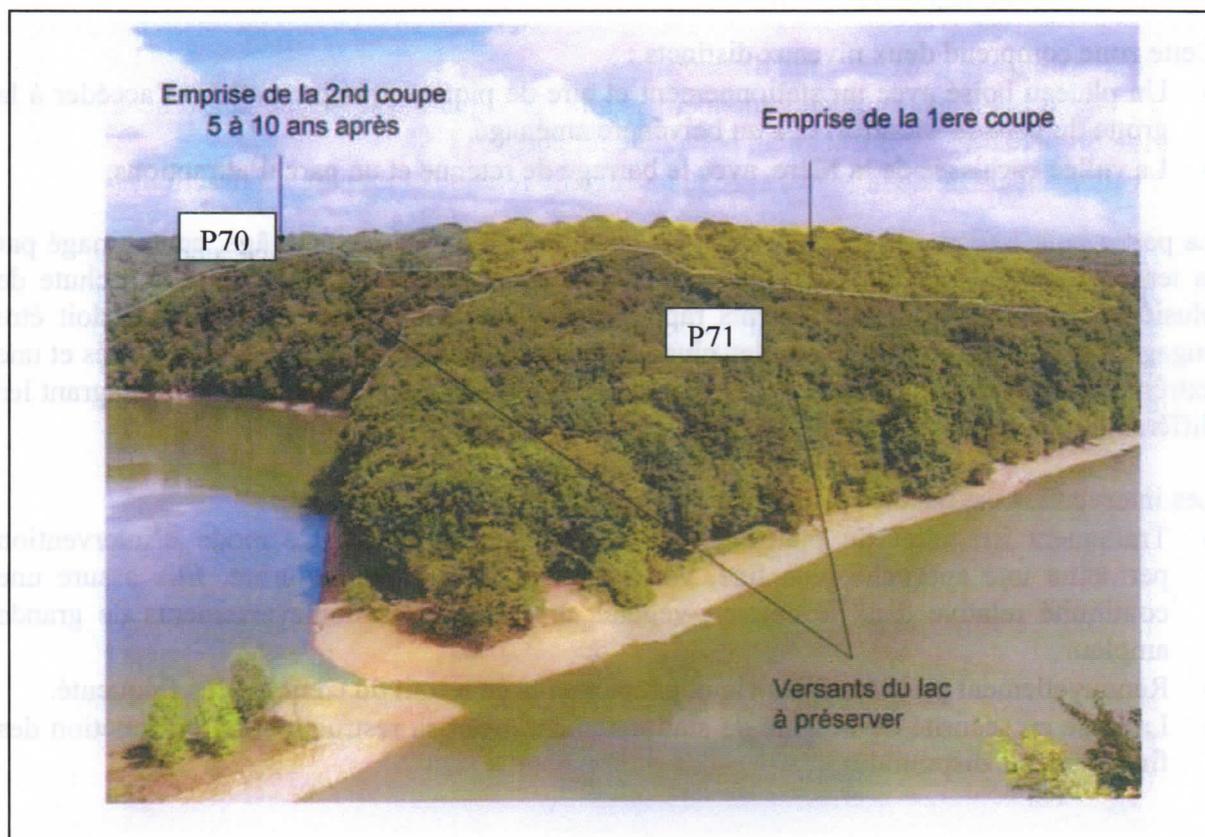
- Traitement irrégulier du plateau et des pentes sur la vallée. Ce mode d'intervention permettra une approche plus fine, voire individuelle de chaque arbre. Elle assure une continuité relative dans le couvert végétal, en limitant les bouleversements de grande ampleur.
- Renouvellement progressif des vieux peuplements en retrait du cœur le plus fréquenté.
- La mise en sécurité de la zone de stationnement avant sa restructuration en fonction des financements disponibles.



## ZONE 2 : Cône de vision depuis le parc de la mairie de Mervent

Parmi les zones les plus sensibles, l'une d'elle concerne l'unité paysagère au nord du parc de la mairie de Mervent.

Les parcelles 70 et 71 sont inscrites dans le groupe de régénération.



L'opération est articulée sur 3 axes :

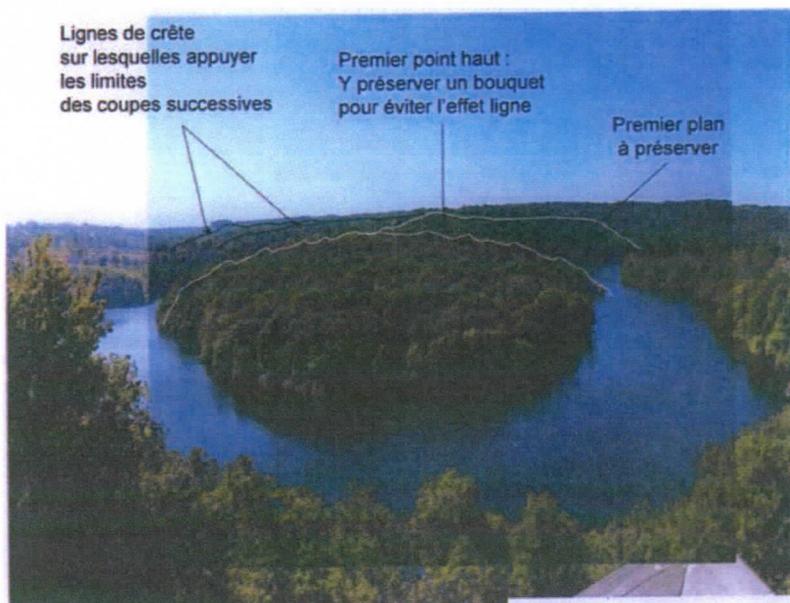
- Maintenir et gérer en futaie irrégulière le premier plan où les pentes sont localement très abruptes.
- Ouvrir rapidement la partie sommitale de la parcelle 71 (le long de la route touristique) et conjointement une partie de la parcelle 70 en symétrie afin de supprimer l'effet mur (opposition brutale entre régénération et peuplement adulte).
- En fonction de la croissance des jeunes semis, poursuivre en seconde partie la régénération de la parcelle 70. L'enlèvement des derniers gros arbres de cette parcelle étant reporté après 2030.

Le peuplement initialement régénéré sera alors d'une hauteur telle que la route touristique sera à nouveau bordée d'arbres élevés.

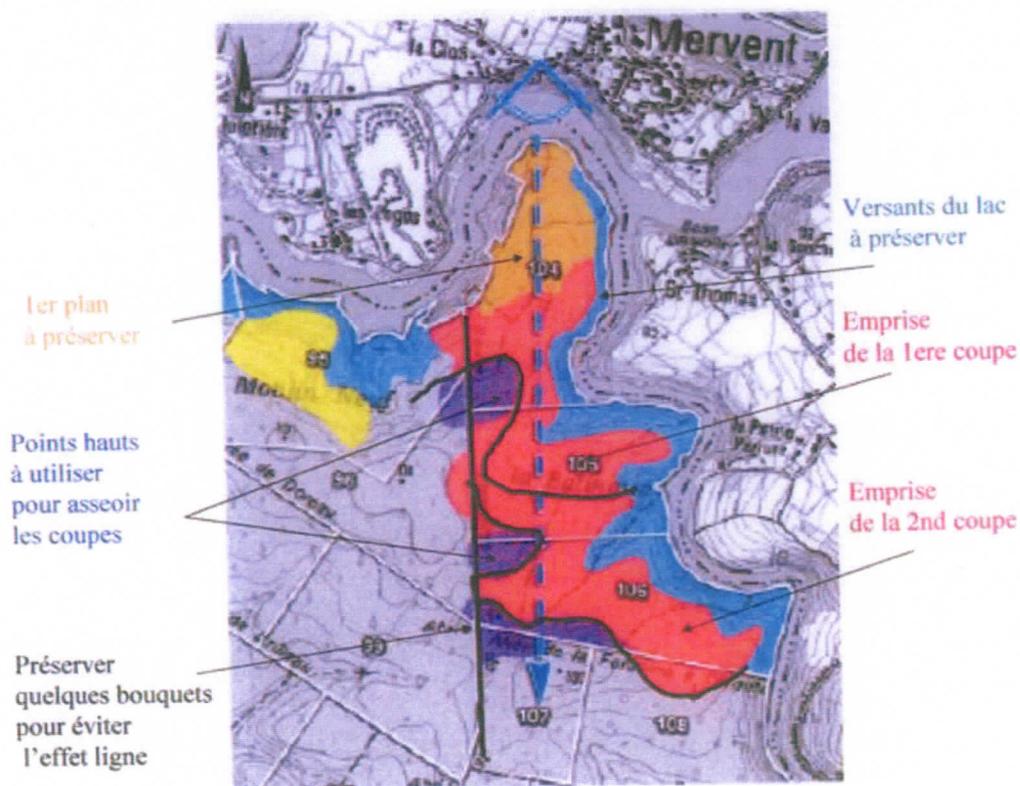
### ZONE 3 : Depuis le belvédère sud du bourg de Mervent.

La régénération concerne 3 parcelles qui s'inscrivent en enfilade sur une crête enserrée dans un bras du barrage.

- Le premier plan ainsi que les rives de la retenue sont inscrites dans le groupe de futaie irrégulière. Les interventions préconisées permettent de maintenir une continuité dans le couvert forestier.



- Le renouvellement des peuplements âgés sera réalisé progressivement sur la durée de l'aménagement et une partie du suivant.
- Les exploitations seront structurées en appui sur les points dominants afin d'atténuer la linéarité de la perspective de l'allée de la Balingue. Le carrefour des parcelles 107/106/99 est aménagé et très fréquenté.



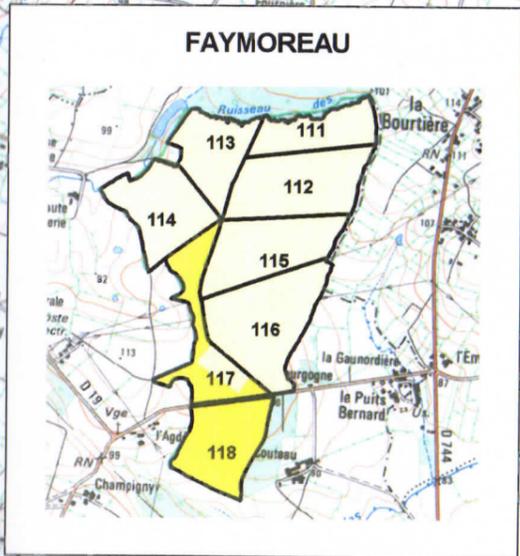
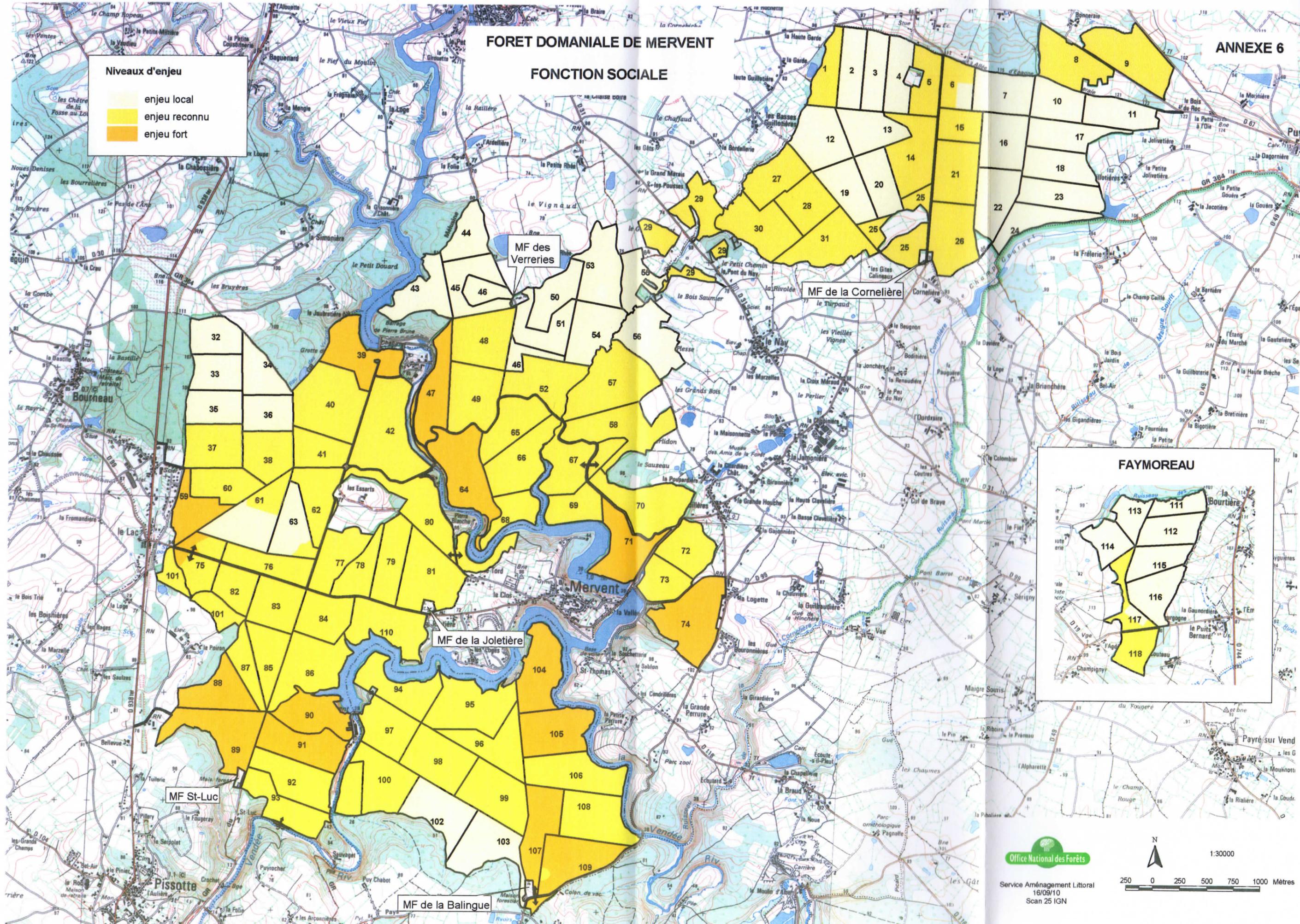
# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## FONCTION SOCIALE

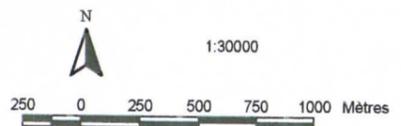
ANNEXE 6

### Niveaux d'enjeu

- enjeu local
- enjeu reconnu
- enjeu fort



Service Aménagement Littoral  
16/09/10  
Scan 25 IGN



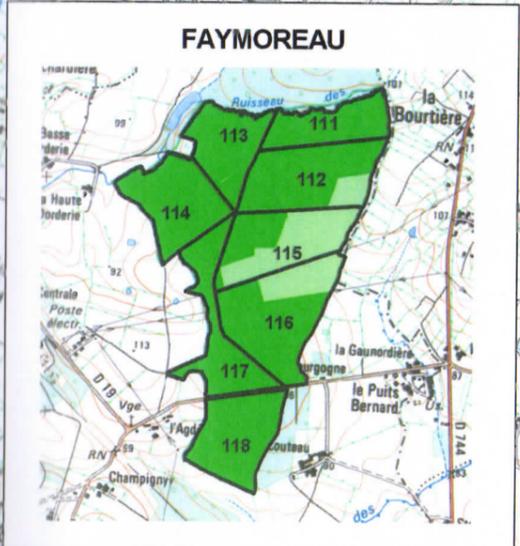
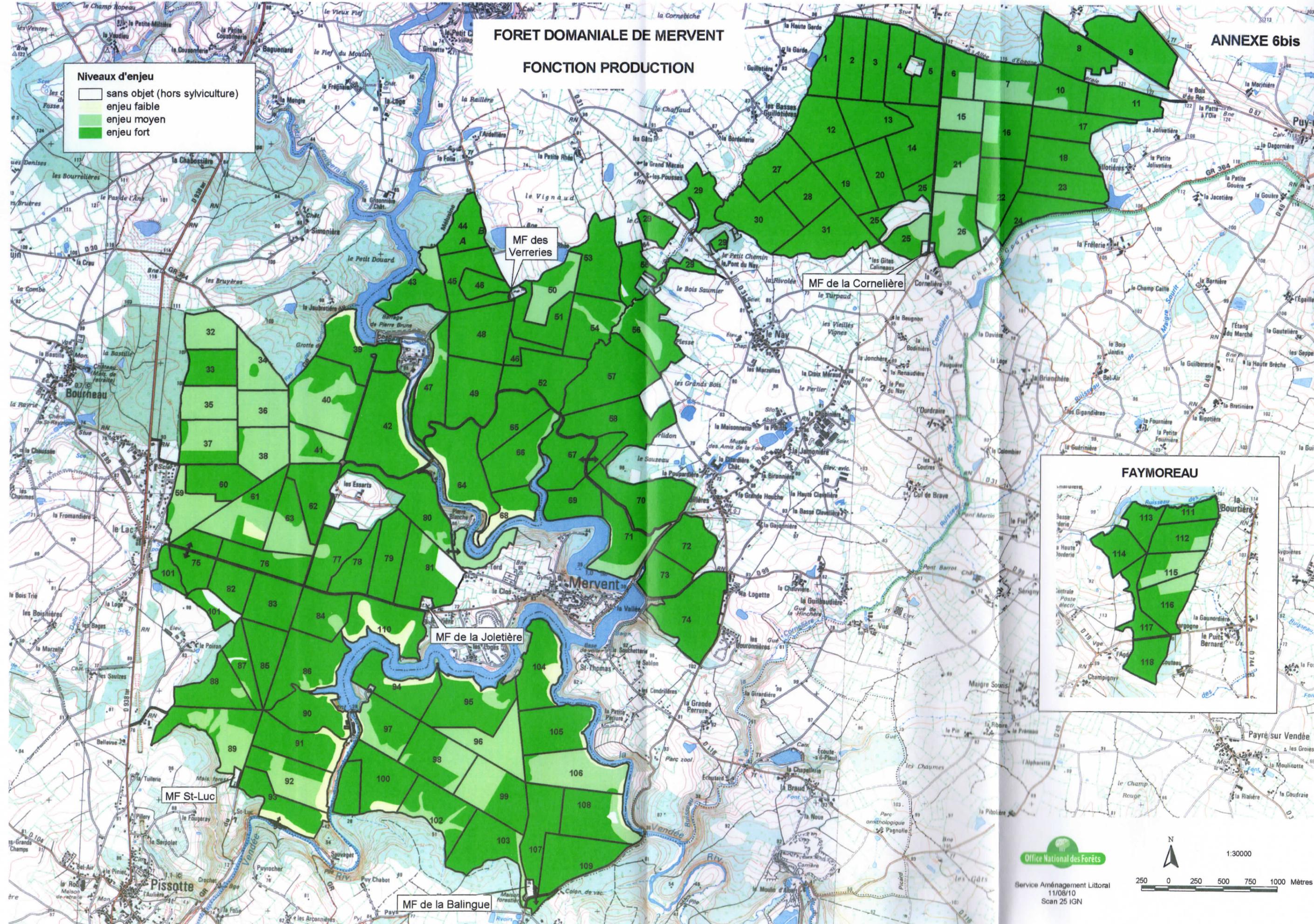
# FORET DOMANIALE DE MERVENT

## FONCTION PRODUCTION

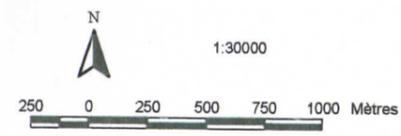
ANNEXE 6bis

**Niveaux d'enjeu**

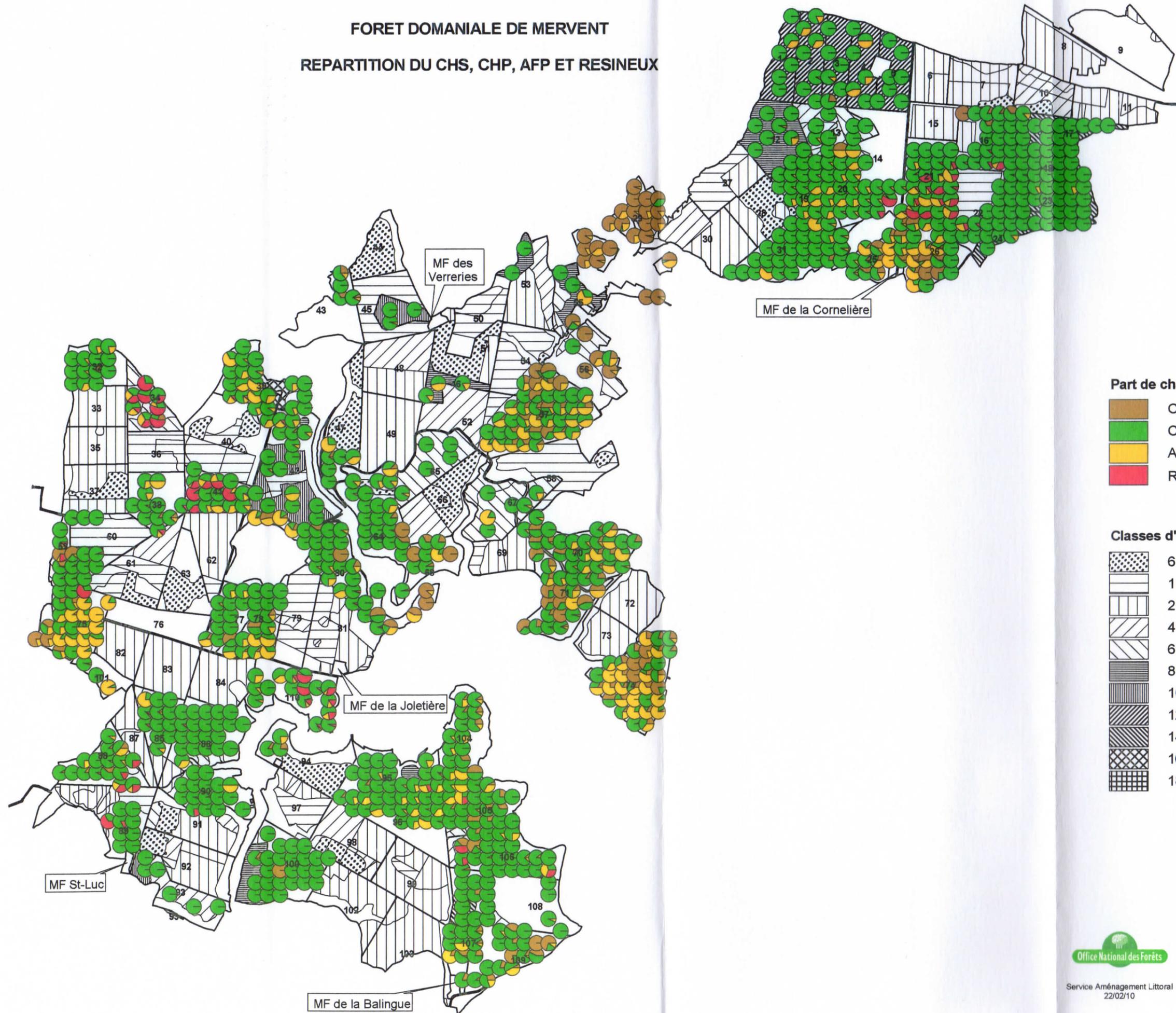
- sans objet (hors sylviculture)
- enjeu faible
- enjeu moyen
- enjeu fort



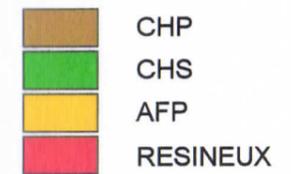
Service Aménagement Littoral  
11/08/10  
Scan 25 IGN



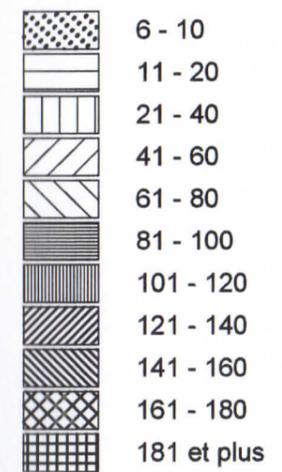
**FORET DOMANIALE DE MERVENT**  
**REPARTITION DU CHS, CHP, AFP ET RESINEUX**



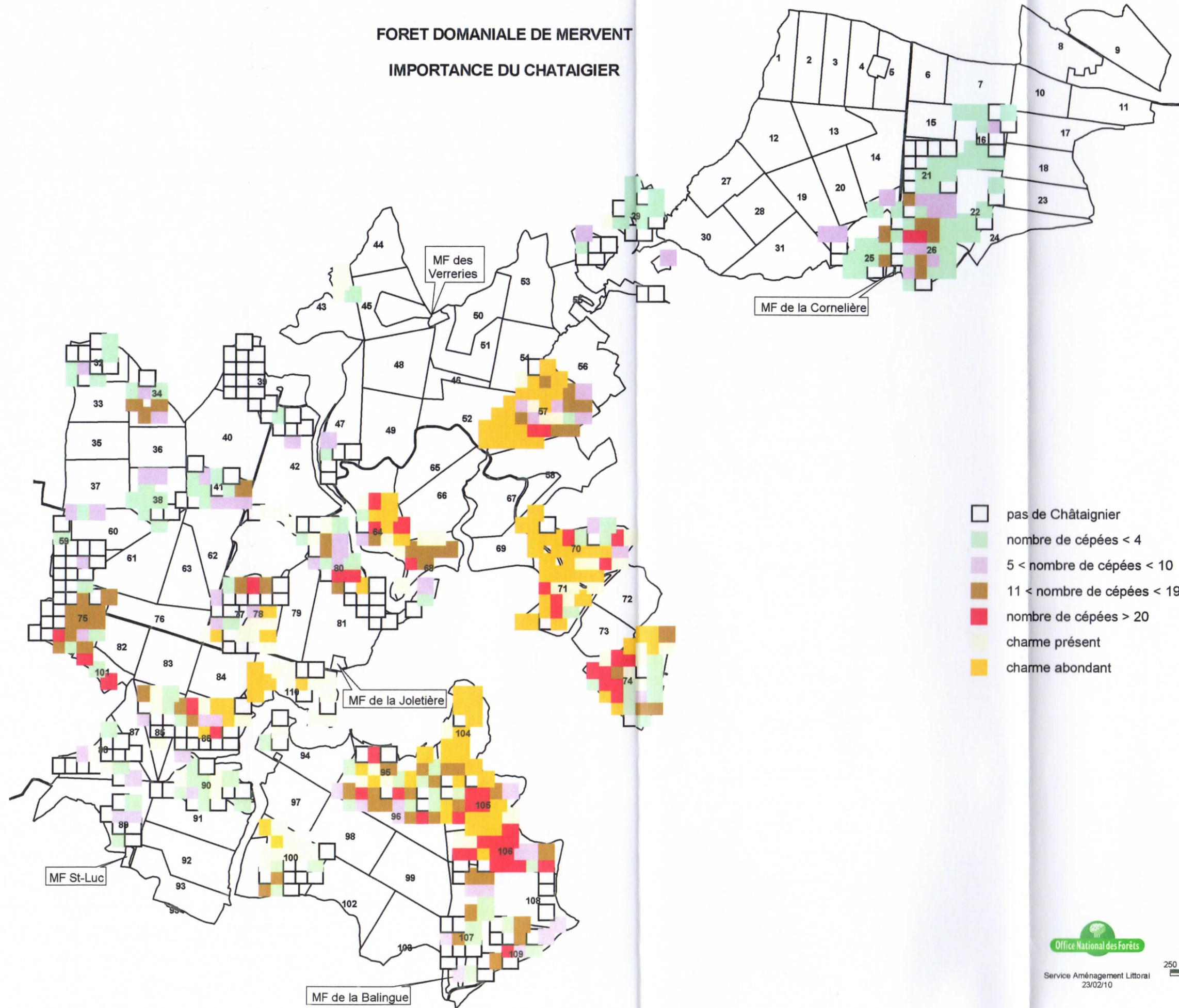
**Part de chaque essence (en pourcentage)**



**Classes d'âges de la futaie**



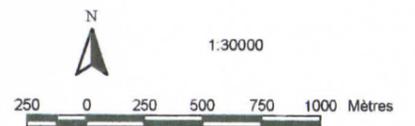
### FORET DOMANIALE DE MERVENT IMPORTANCE DU CHATAIGIER



- pas de Châtaignier
- nombre de cépées < 4
- 5 < nombre de cépées < 10
- 11 < nombre de cépées < 19
- nombre de cépées > 20
- charme présent
- charme abondant

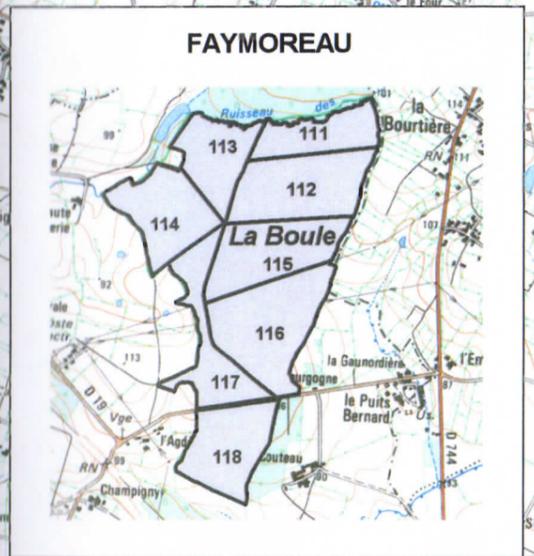
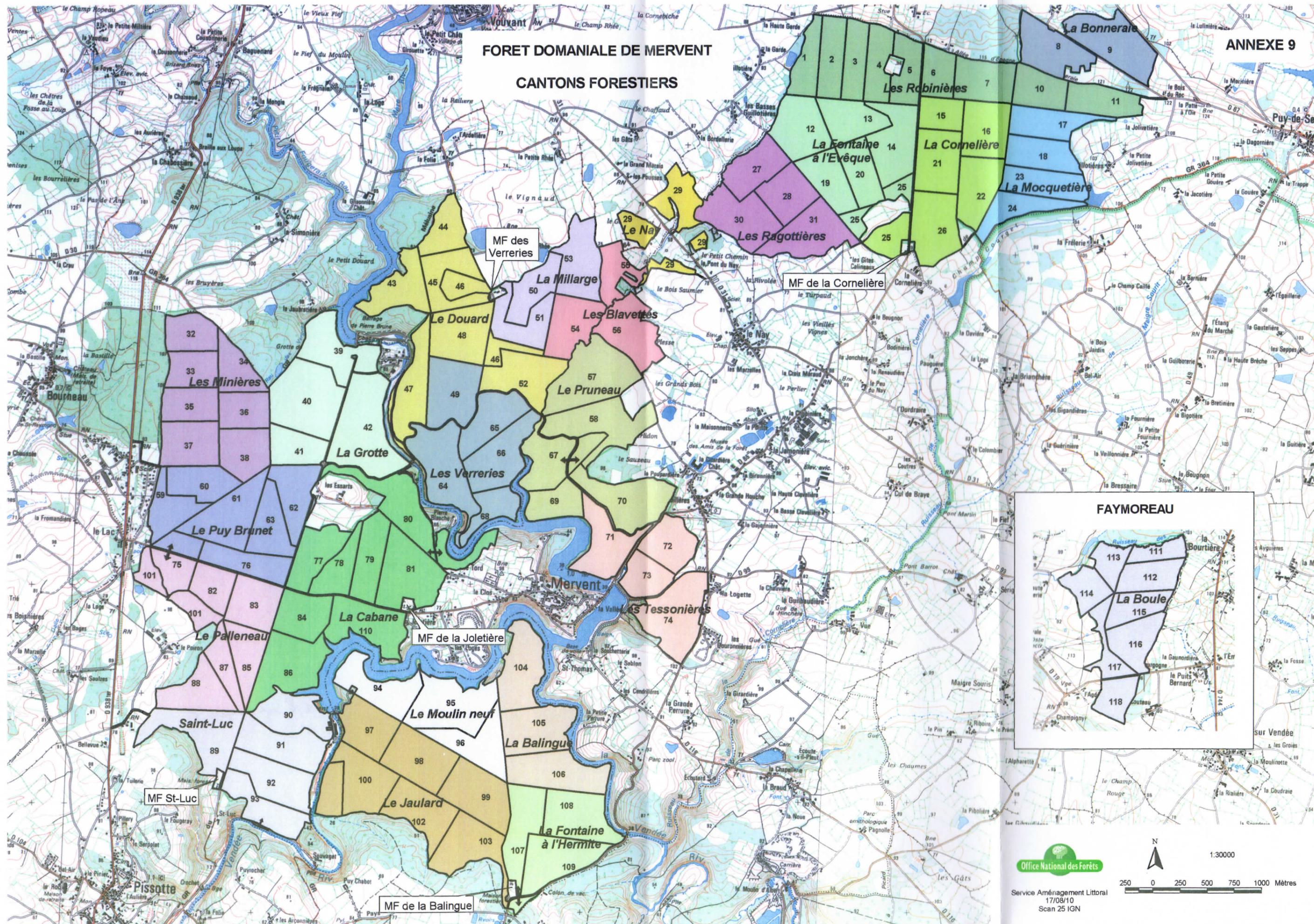


Service Aménagement Littoral  
23/02/10



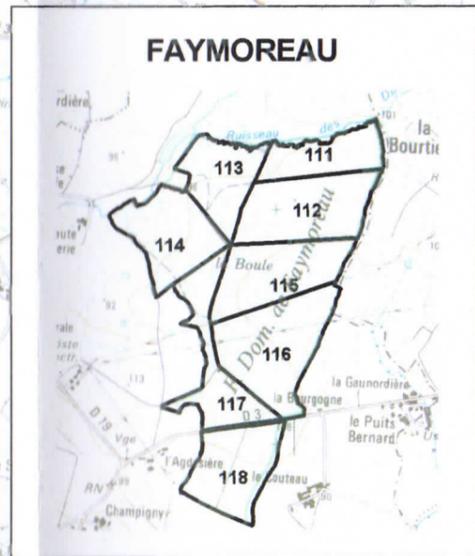
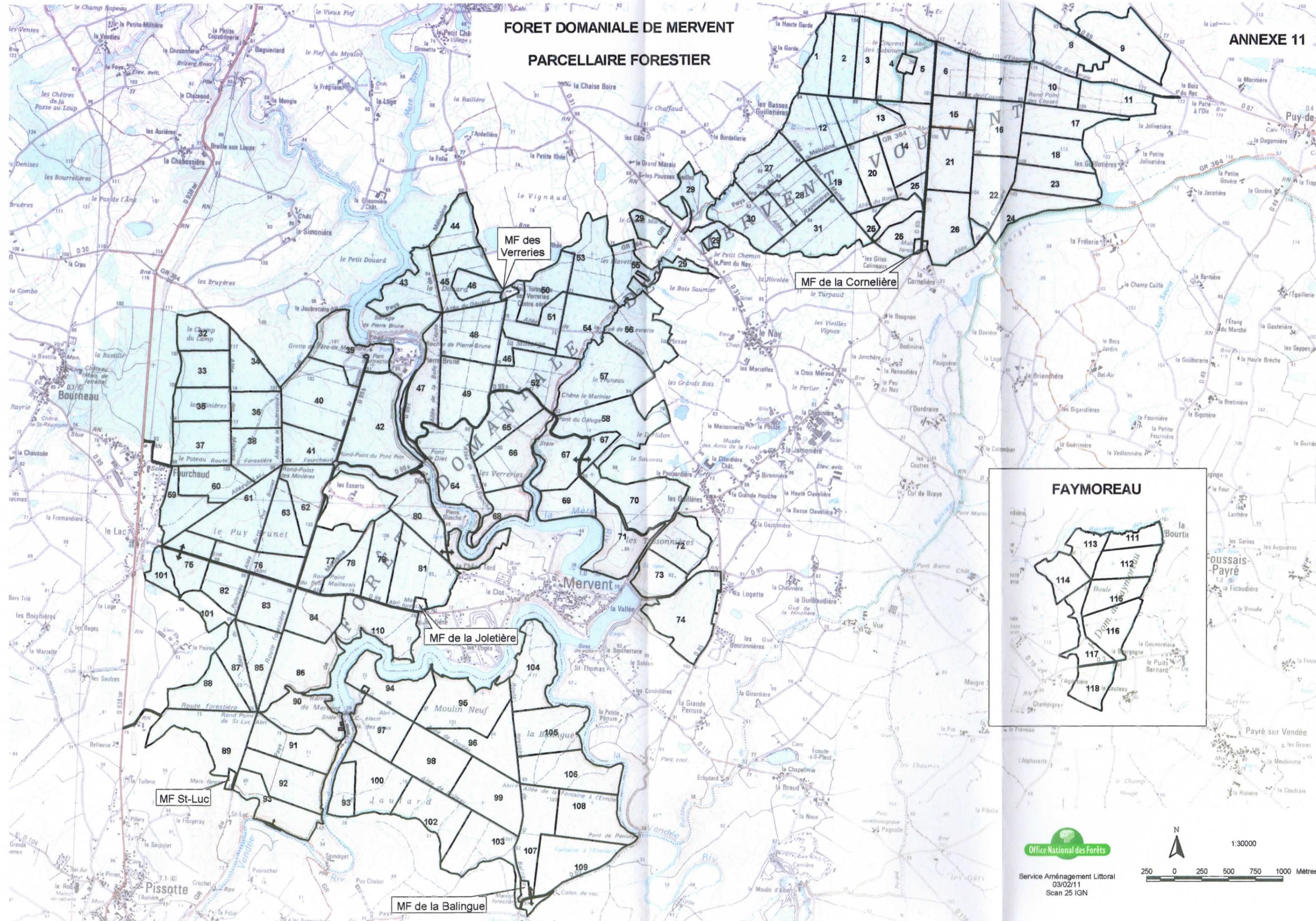
**FORET DOMANIALE DE MERVENT**  
**CANTONS FORESTIERS**

ANNEXE 9



**FORET DOMANIALE DE MERVENT**  
**PARCELLAIRE FORESTIER**

**ANNEXE 11**



**COMPTE-RENDU**  
**de présentation de l'aménagement de la**  
**Forêt domaniale de Mervent (85)**

Date et lieu : 28 septembre 2010 - 17 à 19h30. Salle des Fêtes de Mervent (85).

**Présents : 20**

- ONF : 6 personnes

Direction Forêt :

René Pelloquin, CP aménagement

Agence Pays de la Loire :

Bruno Cochet, Responsable Aménagement

Pierre Courtot, RUT 85

R. Maréchal, Y. Marchez et P. Lemaire, agents patrimoniaux

- Représentants des collectivités : 11 personnes

Commune de l'Orbrie : N. Lucas, maire

Commune de Pissotte : M. Javineau, maire, A. Barbier et M. Berland, adjoints,  
F. Fabre, conseillère municipale

Commune de Mervent : J. Bobineau, maire et S. Royer, conseillère municipale

Commune de Vouvant : G. Berland, maire

Commune de Puy de Serre : B. Russeil, maire

Commune de Faymoreau : MT. Jacob, maire

Commune de Bourneau ; G. Guignard, maire

- Association : 2 personnes

LPO : T. You, directeur

CDRP85 : C. Delhomme

- Chasseurs : 1 personne

FDC85 : P. Bonnin

Excusés : Président du SIUE Mervent

La présentation de la forêt a démarré à 17 heures, à l'aide d'un support powerpoint.

Ce support a permis de nombreux échanges avec les participants concernant la forêt domaniale mais également les statuts et missions de l'ONF. Forte mobilisation des maires mais on peut remarquer l'absence de la CdC de Fontenay le Comte, du CG85, de la DDTM85 et des adjudicataires de chasse. L'assistance est ainsi assez réduite, notamment vis à vis des usagers de la forêt.

**Caractéristiques de la forêt et du futur aménagement**

- FD de 2518 Ha répartie sur 7 communes et 2 CdC

- la finalité et la méthodologie de l'inventaire ont été rappelés.

- peuplements à forte dominante feuillue (2000 ha), avec une forte proportion d'anciens TSF.

- topographie très marquée avec barrages de rétention d'eau dans les vallées

- Forte empreinte émotionnelle locale

- richesses écologiques majeures (4 ZNIEFF1, 1 ZSC, présence de loutre et genette...)

- Forêt réputée pour ses sports de nature (escalade, VTT, cavaliers, randonnée...)
- groupe de régénération proposé de 450 ha
- traitement en FI sur les coteaux exposés (195 ha)
- création d'un îlot de vieillissement de 16 ha (parcelle Label) et de 3 îlots de sénescence sur 5 ha au total
- exposé très apprécié sur le principe d'analyse paysagère préalable sur les secteurs à régénérer les plus exposés

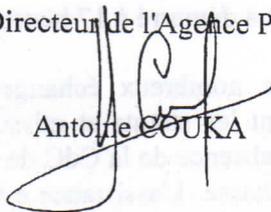
### Echanges

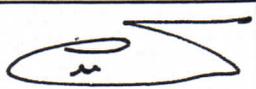
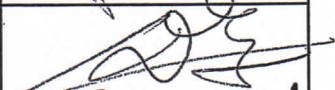
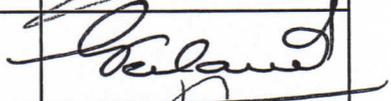
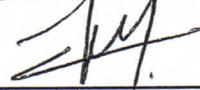
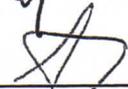
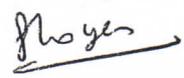
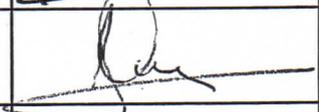
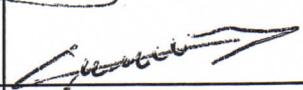
- information sur la politique environnementale de l'ONF notamment pour la gestion courante
- importance économique de la forêt dans en terme de production de bois.
- souci de valoriser le tourisme en forêt mais difficultés de financement. Une convention pluriannuelle avec des axes de développement va être mise en place avec la CdC de Fontenay.
- choix des essences objectifs : rappel des cadrages Etat/ONF, DNA, DRA
- coût de certaines concessions (stèle, camping)
- explications données sur la nécessité de la chasse comme outil de gestion et la nécessaire cohabitation des différents publics. Difficultés pour estimer et gérer les populations dans un massif de 5000 ha où la FD ne représente que la moitié de la surface.
- forte problématique sur les RF ouvertes à la circulation dans un secteur à la topographie complexe et fractionné par les lacs de barrage. Nécessité de déboucher sur une solution (échange, conventionnement) pour financer leur entretien ou leur fermeture
- vente des MF
- chasse à courre

**Conclusion** : Présentation d'une durée de 2 heures appréciée par un public essentiellement composé d'élus, très attachés à cette forêt domaniale. Pas de problème envisagé pour la mise en oeuvre sylvicole de l'aménagement car le secteur est de tradition rurale, à condition de prendre quelques précautions paysagères

Le Directeur de l'Agence Pays de la Loire

Antoine BOUKA



NOM - Prénom	STRUCTURE	FONCTION	SIGNATURE
COCHET Bruno	ONF	Responsable Environnement	
FABRE Françoise	Comité Municipal Pissotte		
Pierre COURTOT	ONF	Responsable V. Vallée	
JARINIEAU Michel	Maire de Pissotte	Maire	
Bobineau Joël	Maire de Mervent		
DELHOMME Charles	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 85	Représentant	
BERLAND Gilles	Maire de VOUVANT		
RUSSEIL Bernard	Maire Pley. de Sein		
Jacob Marie-Therese	Maire de Faymoreau		
Raymond MARECHAL	ONF	Agent Patrimoine (Acc. Public)	
P. LEMHIRE	ONF	Agent Patrimoine	
Y. MARCHEZ	ONF	Agent Patrimoine	
YOU Théophile	LPO 85	Directeur	
Roger BRÉHANT	CM de P. Vall (Commission Env. R. Vallée) - (Comité de Travail - R. Vallée) - Comité de Travail - Coll. Coll. de Foursacq-le-Cul	CM.	
BONNIN Pascal	Fédération Départementale des Chasseurs	Responsable Service Technique	
Nicolas LUCAS	Maire de L'Orbaie	Maire	
Guignard Gérard	Maire de Bouneau	Maire	
BARBIER Andée	Adjoint. Mairie de Pissotte	Adjoint	
BERLAND Maurice	Adjoint Marie Pissotte	Adjoint	

## ANNEXE 12

- Etude de la végétation du Massif forestier de Mervent-Vouvant et ses environs (Vendée) – novembre 1991 – P DUPONT Professeur Emérite Université de Nantes
- Rapport détaillé des observations entomologiques effectuées dans le Massif forestier de Mervent-Vouvant – février 1999 – A BARBON
- Estimation des dégâts causés par la tempête du 27 décembre 1999 sur les peuplements résineux de la forêt domaniale de Mervent-Vouvant – avril 2001 - N VALET (dans le cadre d'une maîtrise de biologie – Université de Nantes)
- Inventaires naturalistes en forêt domaniale de Mervent-Vouvant – Document interne du réseau mammifères ONF, automne 2009 – JC RAYNAUD et C Le BIHAN